



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## **La Bibliotheque Des Predicateurs**

Qui Contient Les Principaux Sujets De La Morale Chrétienne, Mis par ordre  
alphabétique

A - C

**Houdry, Vincent**

**Lyon, 1716**

Amour Des Ennemis, & du pardon des injures.

---

[urn:nbn:de:hbz:466:1-75847](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-75847)

aucune affection pour nos freres ; nous sommes tous remplis de l'amour de nous-mêmes ; & il semble que les Chrétiens , ne le soient plus que de nom , puisqu'ils n'ont pas ce qui est essentiel au Christianisme. On ne voit quasi plus aucuné marque de leur profession , dans leurs mœurs. Ils se font la guerre les uns aux autres comme les Payens : ils tâchent d'opprimer leurs freres par des calomnies & par des procès ; ils trouvent mille moyens de faire des injustices , & ils ne craignent point de les commettre , quand elles peuvent servir à leur fortune. De sorte , que si les Payens consideroient

maintenant nos mœurs , ils ne diroient plus : Voyez comme ils s'entr'aiment ! mais : Voyez comme ils s'entre-haïssent ! Ils ne diroient plus : Voyez comme ils sont prêts de mourir les uns pour les autres ! mais : Voyez comme ils se poursuivent à mort ! Ils ne remarqueroient plus qu'ils se traitent en freres ; mais ils leur reprocheroient qu'ils sont devenus ennemis les uns des autres ; & enfin qu'ils ont abandonné Jesus - Christ , en renonçant à son amour , pour suivre le parti de celui , qui a haï ses freres depuis le commencement du monde. *Le même.*

## DE L'AMOUR

### DES ENNEMIS , ET DU PARDON DES INJURES. AVERTISSEMENT.

**Q**uoi que le Commandement que Dieu a fait aux hommes d'aimer leurs ennemis , soit compris sous le précepte general de la Charité , qui oblige d'aimer le Prochain ; cependant l'étendue de la Matière engage ordinairement les Prédicateurs à traiter séparément ces deux Sujets , dont l'un suppose l'autre , ou plutôt enchevêtré sur l'autre , & le porte jusqu'à sa plus haute perfection. En quoi ils suivent le dessein du Fils de Dieu même , qui pour ôter aux Chrétiens tout prétexte de se dispenser d'aimer leur Prochain , a spécifié en particulier leurs ennemis : *Ego autem dico vobis : Diligite inimicos vestros.* *Matth. 5.*

Ce Commandement toutefois , que nous considerons séparément , entant qu'il fait une partie de celui de la Charité , a encore deux principaux membres , que nous confondrons ici , à cause de l'étroite liaison qu'ils ont ensemble ; sçavoir , en premier lieu , la partie précisément prise de ce même Commandement , par laquelle Dieu nous ordonne de pardonner les injures ; & en second lieu , l'ordre positif qu'il ajoute d'aimer même nos ennemis : car nous ne tenons pour ennemis que ceux qui nous ont offensés , & de qui nous avons reçu quelque injure , & quand nous nous accorderions plus facilement à leur pardonner , toujours croirions-nous être en droit de trouver nouvelle peine à les aimer d'une manière plus positive. Or il faut nécessairement pour traiter ce sujet , quelque dessein que l'on se trace , embrasser ces deux choses ensemble ; comme on ne peut en general se dispenser de parler d'un effet , quand on doit traiter de sa cause , ni reciproquement , sans dire la cause , sur-tout par rapport à ces choses qui sont morales , bien expliquer la nature de l'effet : ce qui n'empêche pas qu'on ne puisse toujours faire quelque précision entre l'un & l'autre. Mais comme dans ces deux parties d'un même précepte , il y a encore differens degrés d'étendue à considerer , qu'il s'agit de sçavoir ce qu'elles comprennent , & jusqu'où va l'obligation qu'elles nous imposent ; quand est-ce que cette obligation est plus rigoureuse , & quand est-ce qu'elle l'est moins ; & quels sont les devoirs plus hauts concernant les mêmes objets , qui ne sont que de perfection , ou que de conseil : je rapporterai sur tout cela , ce que j'ai pu ramasser de plus fort , & de plus précis , afin de donner une bonne forme à l'une des plus importantes matières de toute la Morale Chrétienne , & qu'on ne peut assez rebattre , ni inculquer dans les Chaires.

### PARAGRAPHÉ PREMIER.

*Divers Desseins , ou Plans de Discours , sur le Pardon des injures , & l'Amour des Ennemis.*

I. **P**RENDRE pour sujet , & pour division , deux choses qui sont nécessaires pour faire une parfaite & véritable reconciliation. La première , est de pardonner les injures qu'on a reçues , & aimer de cœur ceux qui nous ont fait quelque sensible déplaisir , ou qui sont disposés à nous en faire , par la haine qu'ils ont conçue contre nous , & qui sont proprement nos ennemis. La seconde , de nous reconcilier exterieurement avec ceux avec lesquels nous avons rompu , & que nous ne voulons plus voir. L'une nous fera remarquer comme Dieu défend la haine du cœur au dedans ; & l'autre , comme il nous ordonne de donner des marques de notre affection

au dehors. De ceux qui font mine de vouloir pardonner , les uns se persuadent que c'est assez de ne point témoigner de haine à leurs freres , pendant qu'ils conservent une inimitié mortelle dans le cœur ; les autres , que c'est assez de pardonner interieurement , sans se mettre en peine de se reconcilier exterieurement , après une rupture éclatante , qui a causé du scandale : Double erreur qu'il faudra combattre dans les deux Parties de ce Discours.

Premierement ; il faut montrer qu'il n'y a rien de plus ordinaire que de cacher une haine secrète sous de belles apparences , & sous des démonstrations exterieures de bienveillance. Car ce n'est pas seulement à la

Cour où l'on use de dissimulation, & où l'on fait bon visage à ceux que l'on voudroit détruire; c'est dans toutes sortes de conditions, où l'on porte une haine mortelle, les uns à leurs voisins, les autres à leurs proches; ceux-ci à leurs compétiteurs, & à leurs concurrents; ceux-là à des gens avec qui ils n'ont point d'autre sujet de division que l'antipathie. N'en avons-nous point quelque semblable? Il faut absolument l'arracher de son cœur, pour faire une véritable réconciliation. Apporter les raisons qui prouvent cette nécessité: exposer le commandement formel & précis du Sauveur, qui ne nous ordonne pas seulement de ne point haïr, mais

Math. 5.

*Diligite inimicos vestros:* faire voir ensuite combien ce commandement est parfait, & va plus loin que la modération des Philosophes, que les règles de la politique, & celles de la bienfaisance. La charité va jusqu'à la source, & coupe jusqu'à la racine du mal. Il faut nous réconcilier avec le Prochain, comme Dieu se réconcilie avec nous: il oublie les injures, il n'en conserve aucun ressentiment, & nous fait le même accueil, que si nous ne lui avions fait aucun outrage. Faire voir que sans cela, on en viendroit à la vengeance, à la première occasion: comme ce précepte est juste, & que sans cela, nous serions sans cesse troublés par la haine, & l'envie que nous porterions à notre Prochain, &c.

Secondement. Il n'est pas moins incontestable qu'il faut se réconcilier entièrement; quoi que ce ne soit pas une chose moins contestée. Il faut détruire les prétextes qu'on apporte pour s'en dispenser: qu'on n'est pas l'agresseur, que ce n'est pas à nous à faire les premières démarches; que notre ennemi s'en prévaut; qu'on le recevra bien, s'il vient nous trouver: & tous les autres qui sont connus, & qu'on a coutume de tant relever.

I I.

EN sacrifiant à Dieu nos ressentimens, & en renonçant à la vengeance, on fait à Dieu, l'un des plus grands & des plus agréables sacrifices, que l'on puisse faire, & qui a du rapport aux sacrifices qui étoient en usage dans l'ancienne Loi.

Le premier étoit l'Holocauste, où toute la victime devoit être entièrement consumée. C'est ce qui se fait dans le sacrifice que l'on offre à Dieu, de sa vengeance. Qu'on nous ait ravi l'honneur, les biens, notre réputation, & qu'on nous ait mis en état de perdre bientôt la vie même; dès-lors que nous sommes dans la disposition de cœur, de tout pardonner, & de n'en tirer jamais aucune vengeance, il ne nous reste plus rien à offrir à Dieu; c'est un sacrifice entier; il ne reste plus rien de la victime.

Le second, étoit un sacrifice de Propitiation, appelé communément, Sacrifice pour le péché: *Sacrificium pro peccato*. Celui qu'on fait de sa vengeance, peut justement être appelé de ce nom; puisque, sans accorder à nos ennemis le pardon des injures que nous en avons reçues, nous n'obtiendrons jamais nous-mêmes de Dieu, le pardon de nos crimes; & que tout au contraire, en pardonnant de cœur, il n'y en a point de si grands, & en si grand nombre, dont nous ne devions espérer la remission. Cela sans doute ouvre un beau champ à l'Orateur.

Le troisième, étoit un sacrifice, qu'on appelle un Sacrifice d'Honneur: *Sacrificium in Honorem*; non pas que tout vrai sacrifice n'ait

toijours été essentiellement destiné à honorer Dieu, mais parce qu'on veut bien distinguer par là, du sacrifice de propitiation, tout le reste des sacrifices différens de l'Holocauste, dans lesquels une partie de la victime étoit réservée pour l'usage, soit des Ministres du sacrifice, soit des personnes au nom desquelles il étoit offert. Or quoi qu'il soit vrai qu'en pardonnant les injures, & en aimant ceux dont on les a reçues, on fasse au Seigneur le sacrifice le plus entier qu'on lui puisse faire, singulièrement de ce qui fait le plus de peine en cette matière, qui est, comme on sçait, ce qui s'appelle le point d'honneur; cela n'empêche pas néanmoins que le fidele qui fait comme les frais de cette offrande généreuse, n'ait sa part, que Dieu lui réserve, de cet honneur même qu'il immole avec une affection si pleine; ou plutôt qu'il ne recueille de son action, un autre honneur infiniment plus doux & plus noble, qui lui naît comme des cendres du premier. Ainsi ce pardon, cet amour, est infiniment honorable à Dieu, & à l'homme: à Dieu par les raisons qu'on a pu assez voir déjà dans la première Partie; puis qu'on ne reconnoît jamais mieux sa suprême grandeur, & sa souveraine autorité, qu'en lui obéissant dans un point si difficile: à l'homme; puisque jamais nous ne pouvons rien faire ni de plus grand, ni de plus héroïque; & par conséquent acquérir nous-mêmes plus d'honneur, & devant Dieu, & au jugement même des plus sages; & qu'ainsi nous pouvons encore bien dire à tout vrai fidele qui se surmonte de la façon, & cela par rapport à la paix céleste, & à la noble satisfaction qui coule de ce sacrifice, ce que l'Esprit saint dit dans l'Écriture, des observateurs exacts de la loi, qui venoient dans les temps reglez, présenter par les mains des Prêtres, leurs sacrifices dans le Temple: *Et epulaberis in omnibus quia Dominus Deus tuus dederit tibi.*

DANS le précepte du pardon des injures, & de l'amour de nos ennemis, Dieu nous demande & exige de nous, des choses grandes & difficiles: mais en nous y soumettant, il nous en accorde d'autres infiniment plus grandes, & qui nous sont plus avantageuses. Ce peut être le partage d'un Discours, qui renfermera ce qu'il y a de plus considérable sur cette matière.

Première Partie. 1°. Il nous demande un pardon sincère de toutes les injures qu'on nous a faites, & il n'est pas difficile de faire voir la répugnance naturelle que nous y avons, & la peine que nous ressentons à nous vaincre en ce point. 2°. Un amour sincère envers nos ennemis. Toutes nos passions se revoltent contre ce commandement. 3°. De faire du bien à ceux qui nous veulent, & qui nous font du mal. Voilà qui est grand: grandes victoires; grandes actions.

Seconde Partie. Ce qu'il nous promet & ce qu'il nous accorde en échange. 1°. Le pardon de toutes nos offenses: 2°. Son amitié avec l'adoption divine: 3°. Des récompenses & des couronnes éternelles.

QUELQUE difficile que soit la loi portée par le Fils de Dieu, de pardonner les injures, & d'aimer nos ennemis; les motifs qui nous engagent à l'observer sont puissans, & doivent l'emporter sur toutes les considérations que la nature, la coutume, & les loix du monde contraires à celles de l'Évangile y peuvent opposer.

Le premier & le plus puissant de ces motifs, c'est

I I I.

I V.

c'est l'autorité souveraine de celui qui nous impose cette loi; le droit qu'il a de nous l'imposer; ce que nous lui devons; le pouvoir qu'il a de le faire obéir; les menaces dont il use; si nous lui désobéissons, &c.

Le second est l'intérêt qu'il prend dans nos inimitiez; c'est-à-dire, que comme le bien & le mal que nous faisons à notre Prochain, il le tient fait à lui-même; nos haines, nos vengeances, & tous les outrages que nous faisons à nos ennemis s'adressent aussi à lui; & c'est lui-même que nous persécutons, & que nous traitons d'ennemi. Il faut bien étendre & développer ce principe, qui est fondé sur les paroles de celui qui est la vérité même.

Le troisième, le tort que nous nous faisons à nous-mêmes, en refusant de remettre une petite dette à notre Prochain; persuadez comme nous devons être, que Dieu sans cela n'usera point de miséricorde à notre égard, & ne nous remettra jamais les dettes immenses, que nous avons contractées c'est-à-dire, les pechez que nous avons commis.

V. DANS le commandement que le Fils de Dieu nous fait de pardonner les injures; nous devons considérer cet adorable Legislatteur, comme notre Souverain, comme notre Pere, & comme notre Modele: car ce sont les qualitez qu'il prend lui-même, en nous intimant ce précepte.

Premièrement, comme Souverain, il demande notre soumission dans une chose juste, où il y va de l'intérêt public, & du nôtre en particulier, & qui est même nécessaire pour le bon ordre des Etats.

Secondement, comme Pere, il veut que nous lui ressemblions dans la seule chose en quoi nous pouvons avoir quelque ressemblance avec lui; sçavoir, dans sa miséricorde: *Ut sitis filii Patris vestri*: & comme porte un autre endroit de l'Évangile: *Ut sitis similes*.

Troisièmement, comme Modele, il nous donne de grands exemples de pardonner, & nous engage à les suivre.

V I. POUR observer ce précepte de la maniere que le Fils de Dieu nous l'ordonne, on a à vaincre deux fortes de choses, dont on peut faire le partage d'un Discours.

La première, les passions les plus fortes & les plus difficiles à dompter; la colere, qui semble quelquefois la plus juste; la haine, avec ses ressentimens; le desir de la vengeance, qui nous est naturel.

La seconde, les prétextes les plus specieux, & qui nous paroissent les plus raisonnables. On sçait assez quels ils sont.

VII. TROIS fortes de personnes refusent de se soumettre à cette loi portée par le Fils de Dieu, qui a voulu que l'observation en fût indispensable.

Les premiers disent: nous ne le pouvons pas. A ceux-là, il faut montrer que ce commandement n'est point impossible, comme l'ont cru quelques Payens, & quelques Heretiques; & que, quelque difficile qu'il soit, Dieu nous donne la force de l'observer.

Les seconds disent: nous ne le devons pas; & opposent la raison, la coûtume, les maximes du monde, leur honneur, la bien-séance de leur état, & les loix de leur condition: & à ceux-là, il leur faut faire voir, combien cette obligation est étroite dans le Christianisme; combien cette loi est juste, &c.

Le troisièmes disent: nous ne le voulons

pas. Ce sont des personnes endurcies, & vendues à l'iniquité, dont il faut s'efforcer de vaincre l'obstination, par l'exemple, les promesses, & les menaces du Fils de Dieu.

DIEU fait éclater sa Miséricorde & sa Justice, dans le commandement qu'il fait aux hommes, d'aimer leurs ennemis, & de pardonner les injures.

VIII.

1°. Sa miséricorde, & sa bonté y paroissent, en ce que pouvant nous obliger par sa seule autorité, à accomplir cette loi sainte; il nous y invite par l'assurance d'obtenir nous-mêmes le pardon de nos crimes, de rentrer dans son amitié; par la promesse qu'il nous fait de nous regarder comme ses enfans, & de nous réserver l'heritage du Ciel. Et ainsi, au lieu qu'on regarde communément cette loi, comme la plus rigoureuse qui soit dans le Christianisme, il faut au contraire, lors qu'on l'examine, louer, & admirer la miséricorde de celui, qui nous fait acquiescer, & mériter de si grands avantages, à si peu de frais.

2°. Sa justice n'éclate pas moins dans cette même loi; puisqu'il exerce dès cette vie une si terrible vengeance sur ceux qui refuseront d'obéir. Car il punit les vindicatifs des mêmes peines, dont use l'Eglise envers ses enfans rebelles, qu'elle retranche de son sein, & qu'elle excommunie; il les exclut du sacrifice de l'autel, de la participation des prieres, & ne les met plus au nombre de ses enfans; il leur ôte toute esperance du pardon, s'ils ne commencent par pardonner eux-mêmes à leurs ennemis.

ON peut s'arrêter dans le seul enclos du précepte qui nous oblige d'aimer nos ennemis, & de leur pardonner; & faire voir,

IX.

Premièrement, combien est grande & indispensable l'obligation d'aimer nos ennemis, & de leur pardonner; sur quoi elle est fondée, &c.

Secondement, la maniere dont Dieu veut que nous les aimions, & que nous leur pardonions, prise sur le modele de la douceur avec laquelle il nous reçoit, & nous donne des marques de son amitié, quand nous implorons sa miséricorde.

X.

CES deux propositions peuvent servir de sujet d'un Discours.

Premiere Proposition. Dieu est un severe vengeur à l'égard de ceux qui se vengent.

Seconde. C'est un Dieu de miséricorde à l'égard de ceux qui pardonnent. Et ainsi, il se montre tel envers nous, que nous nous montrons envers nos freres, qui nous ont offensez.

XI.

VOICI deux autres propositions qui ont du rapport aux précédentes.

La première, Que pour pardonner à nos ennemis, nous devons nous régler sur le pardon que Dieu nous a accordé, pour les crimes que nous avons commis contre sa divine Majesté. Il nous a pardonné de grands pechez; il nous a pardonné une infinité de fois; ce qui est figuré par les dix mille talents, que le Pere de Famille remit à ce mauvais serviteur; enfin il nous a pardonné, quelque indignes que nous fussions de sa miséricorde. Voilà la regle, & le modele que nous devons suivre.

XVZ

La seconde, Que pour les pechez que nous pourrions commettre à l'avenir, Dieu se réglera lui-même; sur le pardon que nous aurons accordé, ou refusé, à ceux qui nous auront offensez.

Sur ces paroles de l'Écriture: *Mibi vin-*

XII.

Math. 5.

*dicta & ego retribuam* ; On peut demander ce que Dieu rendra , & ce qu'il promet de rendre ; & ensuite répondre & déclarer de sa part,

Premierement, à ceux qui se vengent, ou qui ont formé le dessein de se venger, qu'il leur rendra vengeance pour vengeance ; mais une vengeance infiniment plus terrible. Il faut expliquer quelle sera cette vengeance.

Secondement, à ceux qui nous auront offensés, qu'il s'engage de nous rendre justice ; pourvu seulement que nous le laissons faire, & que nous n'entreprenions point sur ses droits, en nous faisant justice nous-mêmes.

Troisièmement, à ceux qui pardonneront, & qui étoufferont tous les sentimens de vengeance, qu'il leur fera misericorde, & qu'il leur donnera une récompense éternelle.

XIII.

LES deux loix particulieres qui sont renfermées dans le même précepte ; savoir, celle de pardonner les injures, & celle d'aimer nos ennemis, donnent lieu à développer deux belles veritez.

La premiere, Que de remettre les injures, & pardonner à ceux qui nous ont offensés, c'est rendre à Dieu la plus grande marque de soumission, & le plus grand hommage qu'on puisse lui rendre.

La seconde, Que d'aimer sincerement ses ennemis, nonobstant les outrages qu'on en a reçus, & les raisons naturelles qu'on auroit de les hair, c'est s'élever à la plus haute perfection, où un Chrétien puisse atteindre.

XIV.

POUR montrer la grandeur du crime que l'on commet dans la vengeance, on peut prouver solidement ces deux propositions, qui donneront lieu de dire sur cette matiere, ce qu'il y a de plus capable de faire impression.

La premiere, Que celui qui se venge commet un plus grand peché, que celui qui a offensé le premier son frere. Il n'y aura qu'à en rapporter les raisons, que le Pere Delingendes a touchées au quatrième Sermon sur l'Amour des Ennemis.

La seconde, Que son peché est plus difficile à pardonner, & plus grièvement puni.

XV.

LES Conditions que doit avoir le pardon qu'on accorde à ses ennemis. On les peut rapporter particulièrement à trois.

La premiere. Ce pardon doit être sincere, comme le doit être l'amour que nous devons à notre Prochain. Sur quoi l'on peut rapporter les illusions où sont la plupart des Chrétiens, qui croient pardonner, & qui ne pardonnent pas. *Monsieur Joly les a recueillies dans le Prône pour le 22. Dimanche après la Pentecôte.*

La seconde. Ce pardon doit être universel, à l'égard de tout le monde, dans toutes les occasions, & pour toutes sortes d'injures.

La troisième. Il doit être prompt, & non pas différé long-temps ; car si vous devez l'accorder un jour, pourquoi donc pas maintenant ? *Le P. Delingendes, au premier Sermon de l'Amour des Ennemis.*

XVI.

IL y a deux Loix portées par deux differens Legislaturs, touchant la vengeance, & la maniere dont il en faut user envers ses ennemis.

La premiere est celle du monde : Qu'il ne faut supporter aucune injure ; mais se venger de tous ceux qui nous offensent. Montrer combien cette maxime est injurieuse à Dieu, pernicieuse à la société humaine, & injuste à l'égard de chaque particulier.

La seconde est celle du Fils de Dieu, qui

nous ordonne de pardonner les injures, & d'aimer nos ennemis. Faire voir la nécessité & la justice de cette loi ; que sans cela, les Villes & les Etats ne pourroient se maintenir, & tout le Christianisme seroit renversé. *Le même. Sermon 4.*

XVII. LE Fils de Dieu est notre Maître, notre Modele, & notre Juge.

Premierement, comme notre Maître, il s'est servi de toute son autorité, pour nous commander une chose aussi difficile, que l'est le pardon des injures.

Secondement, comme notre Modele, il nous en a donné les plus beaux & les plus héroïques exemples.

Troisièmement, comme notre Juge, il nous promett les plus grandes récompenses, si nous observons cette loi, & nous fait les plus terribles menaces, si nous refusons de lui obéir. *Monsieur Joly, sur le 20. Dimanche après la Pentecôte.*

XVIII. 1°. IL n'y a rien de plus difficile en un sens que d'aimer ses ennemis.

2°. Il n'y a rien de plus doux, de plus consolant, & à quoi nous devons nous soumettre de plus grand cœur.

XIX. DIEU, pour nous obliger à aimer nos ennemis, employe trois voix qui se font entendre à tous les hommes.

La premiere est une voix d'Autorité, par laquelle il nous commande de pardonner.

La seconde, une voix d'Amour, en nous apportant, pour motif de ce pardon, l'amour qu'il a eu pour nous, & qui merite bien qu'on lui accorde cette demande.

La troisième, une voix de Menace, & de Promesse ; en nous promettant le pardon de nos offenses, si nous pardonnons nous-mêmes, & nous menaçant des plus grands châtimens, si nous refusons ce pardon. *Monsieur Biroat, en son Carême.*

XX. OPPOSER les Loix de l'Evangile à celles du Monde sur le sujet de la vengeance.

Premierement. Le monde conçoit le desir de la vengeance avec facilité, pour la moindre injure, & presque pour un rien. Il exécute avec violence, en s'exposant à tout, & ne ménageant rien. Il le nourrit & le conserve avec obstination.

Secondement. Le Fils de Dieu dans l'Evangile nous fait trois préceptes tout contraires. Il ne veut pas qu'on se ressent des injures, mais qu'on supprime aussitôt son ressentiment. Il défend absolument qu'on se venge des injures qu'on a reçues. Il ne veut pas qu'on en conserve même le souvenir. *Le même, dans son Aven.*

XXI. ON se dispense de pardonner, ou sur ce que la loi est injuste, ou sur ce qu'elle est trop difficile ; ou sur ce qu'on en retraint l'obligation à certains devoirs, dont on se contente : Or on peut faire voir,

1°. La justice de cette loi ; qu'elle est juste, autant que la vengeance est injuste : & cela à l'égard de Dieu, à l'égard du Prochain, à l'égard du Magistrat, & à l'égard de celui-là même qui se venge.

2°. La facilité dans le fond, quand on pense bien toutes choses, de l'observation de cette loi : qu'il n'en est pas de plus commode. Montrer les peines & les dangers, qu'il y a de tirer vengeance ; & les autres motifs, capables d'adoucir la rigueur d'un précepte, de loi si favorable à tous, mais qui ne présente d'abord, lorsqu'on l'envisage, rien qui ne soit dur

dur pour un esprit vindicatif.

3°. L'étendue de cette loi, qui n'excepte aucune injure que nous ne devions pardonner, &c. *Le P. Cheminai. Troisième Tome de ses Serm.*

XXII.

LES Conditions d'une véritable reconciliation.

Première. Il faut se reconcilier le plutôt que l'on peut ; c'est un devoir pressant.

Seconde. Il faut se reconcilier de bonne foi ; c'est un devoir indispensable. *Tiré du Dictionnaire Moral.*

XXIII.

LES Avantages que nous nous procurons à nous-mêmes.

Premièrement, en pardonnant à nos ennemis, nous accomplissons la loi que Dieu nous impose.

Secondement, nous faisons notre reconciliation avec Dieu, par la grace qui nous sanctifie.

Troisièmement, nous nous rendons dignes de la gloire qu'il nous a promise. *Tiré du même.*

XXIV.

MONTRER la grandeur & l'excellence de cette action, par ces deux propositions.

La première : Qu'il n'y a rien de plus digne d'un véritable Chrétien, que d'aimer ses ennemis : parce que si un Chrétien est enfant de Dieu, il est obligé de l'imiter : s'il est digne de l'amitié de Dieu, il est obligé de se maintenir dans cette amitié, par le moyen de ce pardon qu'il accorde : s'il est comblé des faveurs du Ciel, il est obligé, par reconnaissance, à procurer la gloire de Dieu ; ce qu'il ne peut faire plus avantageusement, que par

cette action heroïque.

La seconde, qu'il n'y a rien de plus digne d'un homme raisonnable, que de pardonner à ses ennemis. *Sermon manuscrit du P. Etienne Chamillard.*

MONTRER la nécessité d'obeir au précepte de pardonner à ses ennemis : nécessité que l'on peut prendre

1°. Dans l'étroite obligation que le Fils de Dieu nous en impose : *Nisi remiseritis unusquisque fratri suo de cordibus vestris.* *Math. 18.*

2°. Dans le fond de notre Religion, où tout nous oblige à ce devoir indispensable.

3°. Dans notre propre intérêt, confondu avec la loi. *Tiré d'un Sermon attribué au Pere Massillon.*

1°. ON peut faire voir l'équité de cette loi, contre les faux prétextes qui semblent autoriser la vengeance.

2°. En montrer ensuite la nécessité & l'étendue contre ceux qui la combattent, ou qui l'entendent mal. C'est-à-dire, qu'il faut justifier dans le premier Point la loi qui nous oblige de pardonner les offenses ; & dans le second, en prescrire les regles.

L'EXEMPLE du Fils Dieu nous apprend deux choses.

1°. A pardonner, comme il nous pardonne.

2°. A pardonner, parce qu'il nous pardonne. Dans l'un, l'exemple de Dieu nous tient lieu de modele ; dans l'autre, l'exemple de Dieu nous tient lieu de motif. *Le P. Giroult, dans son Carême.*

XXV.

XXVI.

XXVII.

PARAGRAPHE SECOND.

Les Sources où l'on trouvera de quoi remplir ces Desseins, & les Auteurs qui en traitent.

Entre les SS. Peres.

Origene, en l'Homel. 9. sur le Livre des Nombres.

Le même, en l'Homel. 2. sur le Pseaume 37.

En l'Homel. 1. sur le Pseaume 38.

En l'Homel. 16. sur S. Matthieu, ch. 20. de son Evangile.

Saint Basile, dans l'Oraison 9. sur la Colere.

Le même, en l'Oraison sur les Inimitiez.

Dans l'Homel. 10. des 29. sur divers sujets.

Dans l'Homel. 24. qu'il adresse aux jeunes gens, pour leur apprendre, comme ils doivent profiter de la lecture des livres des Gentils.

Saint Chrysostome, en l'Homel. 9. & 52. sur la Genese.

Le même, dans l'Oraison qu'il a faite, pour montrer que personne ne peut souffrir d'injure que de soi-même.

Dans l'Homel. *De similitate*, où il montre, comme personne ne peut être dispensé de pardonner, comme on le peut être du jeûne, de la priere, & des autres devoirs, pour des raisons legitimes.

Dans les Homel. 30. & 78. au Peuple d'Antioche.

Dans les Homel. 16. & 22. *De diversis.*

Dans les trois Homelies sur David, & sur Saül, où il explique en termes éloquens la victoire que David remporta sur lui-même, en pardonnant à Saül qu'il pouvoit tuer.

Dans les Homel. 2. 80. & 88. sur S. Matthieu.

Dans l'Homel. 38. sur saint Jean.

Dans l'Homel. 2. *De Cruce, & Latrone.*

Dans l'Homel. 1. sur l'Épître à Philemon. S. Cyprien, au liv. *De bono Patientia*, s'étend particulièrement sur le pardon des injures.

Saint Ambroise. Liv. 5. sur saint Luc : en expliquant ces paroles du chap. 6. *Diligite inimicos vestros.*

Tome I.

Le même. Liv. *de Officiis*, dans les six premiers chapitres.

Saint Gregoire. Liv. 10. de ses Morales, chap. 11. & au liv. 22. chap. 6.

Le même, dans l'Homel. 27. sur les Evangiles.

Saint Jérôme, dans l'Épître à Demetriade.

Dans le Commentaire, sur le chap. 5. de S. Matthieu.

Au liv. 2. sur le chap. 3. des Lamentat. de Jeremie.

Le même, sur le Pseaume 119.

Saint Augustin, dans l'Épître 5. qui est écrite à Marcellin.

Le même, dans le liv. *Contra Adamant.*

Au Sermon 59. *De Tempore* ; où il montre que ce précepte n'est pas impossible. Et dans le Sermon 59. il parle fort au long du pardon des injures.

Le même ; dans le second Sermon *De Sanctis*, & dans le cinquième Sermon sur saint Etienne.

Dans le Sermon 68. *De Tempore*, il parle de l'amour qu'on doit avoir pour ses ennemis.

Sur le Pseaume 7. il explique ces paroles : *Domine Deus meus si feci istud... si reddidi retribuentibus mihi mala.*

Le même, sur les Pseaumes 54. & 61.

Dans le Traité premier, sur la premiere Epître Canonique de saint Jean.

Dans le sixième Sermon, sur les Paroles de Notre Seigneur.

Saint Pierre Chrysologue. Sermon 139. où il exhorte à pardonner, afin que Dieu nous pardonne à nous-mêmes.

Cassianus. *Collat.* 16. cap. 29. & *Collat.* 9. cap. 21.

Bellarmin, dans le liv. des sept Paroles du Fils de Dieu sur la Croix ; dans l'explica-

Entre les Livres spirituels.

P

tion de la premiere Parole.

Recupitus in 6. *Prædeterminationis signo.*

Le P. Louïs du Pont. Tom. 1. de la Perfection. Traité 1. c. 6.

Le P. Cauffin. Traité 2. de la Cour Sainte. Maxime 12. de la Vengeance.

Le P. Saint Jure, liv. 3. de la Connoissance & de l'Amour de Notre Seigneur, ch. 12. sect. 2. 3. & 4.

Cornelius à Lapide, sur le chap. 12. del'Épître aux Romains.

Didacus Stella, sur le chap. 6. de l'Évangile de saint Luc; où il montre que c'est un acte d'un plus grand merite devant Dieu, d'aimer nos ennemis, que nos amis.

Dom Barthelemi Carranza. Traité sur l'Oraison Dominicale.

Entre les  
Predica-  
teurs.

Molinier. Sermon sur le premier Vendredi de Carême.

Oforius. Premier Sermon sur les sept Paroles que proféra Notre Seigneur à la Croix.

Le même, Sermon sur le premier Vendredi de Carême.

Le P. Delingendes a huit Sermons sur tout ce qui regarde cette matiere, dans le premier Tome de son Carême.

Monsieur Joly en a deux; l'un pour le 21. & l'autre pour le 22. Dimanche après la Pentecôte.

L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, a un Sermon pour l'Avent, & un autre pour le Carême sur ce sujet.

Le P. Faber, en la troisieme Partie de ses Ouvrages. Sermon 2. sur le 21. Dimanche après la Pentecôte.

Engelgrave, in *Luce Evangelicâ*. Tom. 2. Embl. 49.

Le P. Texier. Sermon pour le 21. Diman-

che après la Pentecôte.

Le même, dans son Carême. Sermon pour le premier Vendredi.

Monsieur Maimbourg. Sermon pour le même jour.

Monsieur Fromentieres, dans son Carême.

Monsieur Lambert. Homelie 52. pour le 21. Dimanche après la Pentecôte.

Monsieur de la Font, sur l'Évangile du même Dimanche.

Le P. Duneau, sur le même Évangile.

Le même, pour le premier Vendredi de Carême.

Le Pere Girouft, dans son Carême. Sermon pour le premier Vendredi de Carême.

Sermon attribué au Pere Massillon, dans son Carême; pour le même jour.

Le Pere de la Colombiere, & le Pere d'Orleans ont chacun un Sermon sur ce sujet.

Le Pere Cheminais, au 3. Tome de ses Sermons.

Le Pere Reina, dans le Sermon sur le Vendredi d'après les Cendres, rapporte les principales raisons qui nous obligent à pardonner les injures.

*Presque tous ceux qui ont imprimé des Sermons de Morale, en ont un sur cette matiere.*

D'autres Auteurs en ont aussi parlé; comme Petrarque au Dialogue de la vengeance;

Senèque en plusieurs endroits de ses Lettres, & dans les livres de la Colere.

Louis de Grenade, dans ses Lieux Communs.

Busée, dans son *Panarion*. (*Verbo*) *Vindicta*.

Dandinus, lib. 6. c. 3. apporte les raisons & les autoritez des Saints Peres sur ce sujet.

Peraldus, *Summa Predicantium*.

Labatha, Lohner, &c.

Ceux qui  
ont fait des  
Recueils  
sur ce sujet.

### PARAGRAPHE TROISIEME.

*Passages, exemples, & applications de l'Écriture sur ce sujet.*

**M**Ea est ultio, & ego retribuam. Deuteron. c. 32.

Non oderis fratrem tuum in corde tuo, ne habeas super illo peccatum. Levit. 19.

Non quaras ultionem, nec memor eris injuria civium tuorum. Ibidem.

Si reddidi retribuenticibus mihi mala, decedam merito ab inimicis meis inanis. Psalm. 7.

Non extendam manus meas ad eum; quia Christus Domini est. 1. Reg. c. 24.

Qui in ruina letatur alterius, non erit impunitus. Proverb. 7.

Qui dissimulat injuriam, callidus est. (id est prudens.) Proverb. 12.

Cum ceciderit inimicus tuus, ne gaudeas, & in ruina ejus ne exultet cor tuum. Ibidem, c. 24.

Omnis injuria proximi ne memineris, & nihil agas in operibus injuria. Eccli. 10.

Relinque proximo tuo nocenti te, & tunc deprecanti tibi peccata solventur. Ibidem, c. 28.

Homo homini reservat iram, & à Domino quarit medelam! Eccli. 28.

Memento novissimorum, & desine inimicari. Ibidem.

Qui vindicari vult, à Domino inveniet vindictam; & peccata illius servans servabit. Ibidem.

Altissimus impiis & peccatoribus reddet vindictam, custodiens eos in diem vindictæ. Eccli. 12.

**L**A vengeance est à moi, & je punirai quand il sera temps.

Vous ne haïrez point votre frere en votre cœur; de peur que vous ne pechiez à son occasion.

Ne cherchez point à vous venger, & ne conservez point le souvenir de l'injure de vos concitoyens.

Si j'ai rendu le mal à ceux qui m'en avoient fait, je consens de succomber sous mes ennemis.

Je ne porterai point ma main sur lui, parce que c'est l'Oint du Seigneur.

Celui qui se réjouit de la ruine des autres, ne demeurera pas impuni.

Celui qui dissimule l'injure qu'il a reçue, est un homme habile, & prudent.

Ne vous réjouissez point quand votre ennemi sera tombé, & que votre cœur ne tressaille point de joye dans sa ruine.

Perdez le souvenir de toutes les injures que vous avez reçues de votre prochain, & ne faites rien par la voye de la violence.

Pardonnez à votre Prochain le mal qu'il vous a fait; & vos pechez vous seront remis, quand vous en demanderez pardon.

L'homme garde sa colere contre un homme, & il ose demander à Dieu qu'il le guerisse!

Souvenez-vous de votre dernière fin, & cessez d'entretenir votre inimitié.

Celui qui veut se venger, tombera dans la vengeance du Seigneur, & Dieu lui réservera ses pechez pour jamais.

Le Tres-Haut rendra aux méchants & aux pecheurs ce qu'ils meritent, & il les réserve pour le jour de sa vengeance.

Si offers munus tuum ad altare, & ibi recordatus fueris, quia frater tuus habet aliquid adversum te; relinque ibi munus tuum ante altare, & vade prius reconciliari fratri tuo; & tunc veniens offers munus tuum. Matth. 5.

Ego autem dico vobis: Diligite inimicos vestros, benefacite his, qui oderunt vos; & orate pro persequentibus & calumniantibus vos, ut sitis filii Patris vestri, qui est in caelis. Ibid.

Si diligitis eos qui vos diligunt, quam mercedem habebitis? nonne & Publicani hoc faciunt? Ibidem.

Dimitte nobis debita nostra, sicut & nos dimittimus debitoribus nostris. Idem, c. 6.

Si dimiseritis hominibus peccata eorum; dimittet & vobis Pater vester caelestis delicta vestra. Ibidem.

Si autem non dimiseritis hominibus; nec Pater vester dimittet vobis peccata vestra. Ibidem.

Eadem mensurâ, quâ mensi fueritis, remetietur vobis. Luc. 6.

Si diligitis eos qui vos diligunt, quia vobis est gratia? nam & peccatores diligentes se diligunt. Et si benefeceritis his, qui vobis benefaciunt, quia vobis est gratia? siquidem & peccatores hoc faciunt. Ibidem.

Diligite inimicos vestros: ... & erit merces vestra multa, & eritis filii Altissimi, quia ipse benignus est super ingratos & malos. Ibidem.

Dimittite, & dimittentur. Ibidem.

Pater dimittit illis, non enim sciunt quid faciunt. Idem, c. 3.

Benefacite persequentibus vos. Ad Rom. 12.

Si esurierit inimicus tuus, ciba illum... hoc enim faciens carbonem ignis congeres super caput ipsius. Ibidem.

Mihi vindicta; ego retribuam, dicit Dominus. Idem, ibidem.

Noli vinci a malo, sed vince in bono malum. Idem, ibidem.

Nulli malum pro malo reddentes. Idem, ibidem.

Videte, ne quis malum pro malo alicui reddat. 1. ad Thesalon. 5.

Estote invicem benigni, & misericordes, donantes invicem: sicut & Deus in Christo donavit vobis. Ad Ephel. 4.

Supportantes invicem, & donantes vobismetipsis, si quis adversus aliquem habet querelam: sicut & Dominus donavit vobis, ita & vos. Ad Coloss. 3.

Commendat charitatem suam Deus in nobis; quoniam cum adhuc peccatores essemus, secundum tempus, Christus pro nobis mortuus est. Ad Roman. 5.

Judicium sine misericordia, illi qui non fecit misericordiam. Jacobi 2.

Postis autem genibus, clamavit voce magna (Stephanus), dicens: Domine ne statuas illis hoc peccatum; & cum hoc dixisset, obdormivit in Domino. Act. 7.

Qui dicit se in luce esse, & fratrem suum odit, in tenebris est usque adhuc. 1. Joann. 2.

Qui non diligit, manet in morte; omnis qui fratrem suum odit, homicida est. Idem, c. 3.

Ne dicas, quomodo fecit mihi, sic faciam illi; reddam unicuique secundum opus suum. Prov. 24.

Ne dicas, reddam malum: expecta Dominum, & liberabit te. Prov. 20.

Si faisant votre offrande à l'autel, vous vous y souvenez que votre frere a quelque chose contre vous; laissez là votre offrande devant l'autel, & allez vous reconcilier auparavant avec votre frere; & ensuite vous viendrez faire votre offrande.

Mais moi je vous dis: Aimez vos ennemis; faites du bien à ceux qui vous haïssent; priez pour ceux qui vous persecutent, & pour ceux qui vous calomnient; afin que vous soyez les enfans de votre Pere celeste.

Si vous aimez ceux qui vous aiment, quelle recompense meritez-vous? Les Publicains même ne le font-ils pas?

Remettez-nous nos dettes, comme nous le faisons nous-mêmes à nos debiteurs.

Si vous remettez aux hommes leurs offenses, votre Pere celeste vous remettra aussi vos pechez.

Que si vous ne remettez point aux hommes leurs offenses, votre Pere celeste ne vous remettra point non plus vos pechez.

De la même mesure dont vous vous ferez servir, on s'en servira pour vous.

Si vous aimez ceux qui vous aiment, quel merite avez-vous? car les pecheurs aiment ceux qui les aiment. Et si vous faites du bien à ceux qui vous en font, quel merite y avez-vous? puisque les pecheurs même le font aussi.

Aimez vos ennemis, ... & votre recompense sera grande, & vous ferez les enfans du Tres-Haut: car il est plein de bonté envers les ingrats & les méchans.

Pardonnez, & l'on vous pardonnera. Mon Pere pardonnez-leur; car ils ne savent ce qu'ils font.

Faites du bien à vos persecuteurs.

Si votre ennemi est pressé de la faim, donnez-lui à manger... En faisant cela, vous lui entassez des charbons ardens sur la tête.

C'est à moi qu'appartient la vengeance; j'aurai mon retour, dit le Seigneur.

Gardez-vous bien d'être vaincus par le mal; mais tâchez de vaincre le mal par le bien.

Ne rendez à personne le mal pour le mal.

Prenez garde que personne ne rende à un autre mal pour mal.

Ayez les uns pour les autres de la bonté, & de la compassion; vous pardonnant les uns aux autres, comme Dieu vous a pardonné aussi à vous-mêmes en Jesus-Christ.

Vous supportant mutuellement, & vous pardonnant les uns aux autres; si l'un a sujet de se plaindre de l'autre, comme le Seigneur vous a pardonné, usez-en aussi de même.

Dieu signale son amour à notre égard, en ce que quand nous étions encore dans le péché, Jesus-Christ est mort pour nous au temps prescrit.

La justice s'exerce sans misericorde, envers celui qui n'a point usé de misericorde.

Etienne s'étant mis ensuite à genou, il s'écria à haute voix: Seigneur, ne leur imputez point ce péché; & après avoir prononcé ces paroles, il passa au repos du Seigneur.

Celui qui dit, qu'il est dans la lumiere, & qui hait son frere, est encore dans les tenebres.

Celui qui n'aime point, demeuré dans un état de mort: quiconque hait son frere est un homicide.

Ne dites point: Je traiterai cet homme comme il m'a traité; je rendrai à chacun selon ses œuvres.

Ne dites point: Je rendrai le mal: attendez le Seigneur, & il vous délivrera.

Exemples de l'Écriture sur ce Sujet.

Dieu permet qu'on nous traite, comme nous avons traité les autres.

Lib. Jud. cap. 8.

L. 1. clemence dont usa David envers la maison de Saül. 2. Regum. c. 9.

Sa conduite envers Semei.

2. Reg. c. 16.

Lib. 2. Reg. c. 16.

L'amour qu'il témoigna envers Absalom, nonobstant sa rébellion.

Lib. 2. Reg. c. 18.

La manière dont le méme en usa envers Saül.

Deux Rois des Madianites ayant fait mourir quelques Juifs qui leur demandoient quartier. Gedeon les prit enfin eux-mêmes, & les ayant fait venir, leur dit: Quels étoient les hommes que vous avez tuez sur le Thabor? C'étoient des gens faits comme vous, lui répondirent-ils: Similes tui; & l'un d'eux paroissoit comme s'il eût été fils de Roi. Vous avez raison; c'étoient mes freres, leur dit Gedeon: Fratres mei erant. Je vous jure par le Seigneur, que si vous leur aviez fait quartier, je ne vous serois pas mourir: mais puisque vous avez été si cruels à leur égard, vous mourrez sans ressource; & effectivement s'étant levé, il les tua.

David favorisa de sa protection & de ses bienfaits après la mort de Saül tous ceux qui lui appartenoient; quelque mauvais traitement qu'il eût reçu de ce Prince durant sa vie: Nūquid superest aliquis de domo Saül; ut faciam cum illo misericordiam Dei? dit-il: N'y a-t-il plus personne de la Maison de Saül, afin que j'aye pour lui la miséricorde de Dieu? Il disoit bien: La Miséricorde de Dieu; car si c'eût été celle d'un homme, elle eût été bientôt épuisée.

Le même reprima tous les sentimens de vengeance contre Semei qui le chargeoit d'injures, & qui le poursuivoit à coups de pierres; ce qui devoit être ce semble insupportable à un si grand Roi, dans l'affliction où il étoit: le voir insulté par un miserable! Ce Prince ne voulut pas néanmoins que ceux qui l'accompagnoient, entrassent une prompte & juste vengeance: Quid mihi & vobis filii Sarvia? Cur efficiamini mihi hodie in Saül? Laissez-le en paix. On peut voir par ces paroles, julques où alloit le respect & la religion de David. Il appelle la malediction que lui donnoit ce scelerat un commandement de Dieu, auquel il ne falloit pas s'opposer. Il regardoit plutôt son humiliation, que Dieu vouloit qu'il souffrit par cette voye, que la faute de Semei.

Le regret que ce même saint Roi conçut de la mort d'Absalom, fait voir son bon cœur; puisque la rébellion de ce fils dénaturé, ne fut pas capable d'y étouffer, ou d'y éteindre l'amour paternel. Il témoigna bien qu'il aimoit encore ce perfide & cet ingrat, qui lui vouloit ravir la vie & la couronne: car lors même que celui-ci le poursuivoit avec plus de fureur, & l'obligeoit de s'enfuir, David conferoit pour lui toutes les tendresses d'un pere, & donnoit des ordres pour lui sauver la vie, en cas qu'il fût vaincu: Servate mihi puerum Absalom. Et quel sentiment de douleur ne fit-il point éclater après sa mort?

Mais le grand exemple de la moderation de ce même Roi, est d'avoir étouffé tous les sentimens de vengeance envers Saül, son plus cruel ennemi, & le plus déclaré contre lui. Après tant d'outrages qu'il en avoit reçus, David le trouva un jour à son avantage, dans une caverne, où il le pouvoit tuer impunément, & par sa mort, s'affurer la couronne, & vivre en paix, sans avoir plus rien à craindre. Il se contenta de lui couper un morceau de sa robe, pour marquer qu'il avoit été en son pouvoir de lui faire plus de mal. Cet exemple de moderation fut si puissant, qu'il toucha le cœur de l'implacable Saül, qui se reconcilia avec David pour un temps; mais la haine, que la jalousie y avoit d'abord

excitée, se ralluma dans la suite: au lieu que l'amour, que David conserva toujours pour l'Oint du Seigneur, alla jusqu'à le pleurer après sa mort, & à récompenser ceux qui l'avoient honoré de la sepulture. Saint Chrysostome étale toute son éloquence à louer la generosité de David. Le Pere Delingendes a employé un Sermon entier à la mettre en son jour; & Reina l'a bien fait valoir de même, dans le Sermon de l'amour des ennemis.

Le saint homme Job, avoit déjà pratiqué avant David cette heroïque leçon d'aimer les ennemis, de ne leur point rendre le mal pour le mal; puisqu'il prend Dieu à témoin, qu'il ne leur a jamais souhaité de mal, & qu'il ne s'est jamais réjoui de celui qui leur arrivoit: Si latens jam ad ruinam ejus qui me oderat, & Job. 31. gavisus sum quod invenisset eos malum: non enim dedi ad peccandum guttur meum, ut expeterem maledicens animam ejus.

Il n'y a rien dans tout l'Ancien Testament de plus tendre & de plus touchant, que le pardon que le Patriarche Joseph accorda à ses freres, & l'accueil qu'il leur fit, après en avoir été si inhumainement traité. On ne le peut lire dans la Genese, sans en être attendri. Car non seulement il leur pardonna l'outrage qu'ils lui avoient fait, de l'avoir vendu comme un esclave; mais de plus, il les combla de bienfaits. Et ce qui est à remarquer, c'est que ses freres craignant qu'après la mort de leur Pere Jacob, il ne se vengeât des injures qu'ils lui avoient faites; ils vinrent aussitôt le trouver, pour lui dire, qu'une des dernieres paroles que leur Pere leur avoit dites avant que de mourir, étoit de le venir prier de sa part, d'oublier le crime qu'ils avoient commis, en le vendant aux Immaêtres. A quoi le debonnaire Joseph répondit: Nolite timere, vos cogitastis de me malum: sed Deus venit illud in bonum: ego pascam vos, & parvulos vestros. Consolatusque est eos, & blande, ac leniter est locutus: Ne craignez rien de ce côté-là, Dieu a tourné à mon avantage & au vôtre, le mal que vous pensiez me faire. Du reste, rassurez-vous: j'aurai soin de vous, & de vos enfans. Et il les consola par des paroles obligeantes, & pleines de tendresse.

Nous lisons aussi dans la Genese, que le Patriarche Jacob s'en étant fui secrettement de la maison de son beau-pere Laban, & ayant emmené ses filles & ses Dieux, Laban le poursuivit à main armée, & l'ayant atteint sur la montagne de Galaad: Tu vois bien, Jacob, lui dit-il, que tu es entre mes mains, & que j'ai le pouvoir de me venger de l'affront que tu m'as fait: mais le Dieu de ton Pere s'est apparu à moi, & m'a dit: Prends bien garde à ce que tu vas faire: je te défends de dire à Jacob la moindre parole qui le puisse offenser; il est sous ma protection: Deus patris vestri heri dixit mihi: Cave ne loquaris contra Jacob quicquam durius. Et incontinent après il contracta avec lui une nouvelle amitié, & confirma les nœuds de leur premiere alliance.

Nous avons aussi un exemple d'une haine irreconciliable, en la personne d'Esau à l'égard de son frere Jacob: Oderat semper Esau Jacob, pro benedictione, quā benedixerat ei pater. Esau haïssoit toujours Jacob, à cause de la benediction que son pere lui avoit donnée, à son préjudice. C'étoit une haine inveterée, & enracinée dans le fond de son

Lib. 1. Reg. c. 31.

L'exemple du saint homme Job.

Job. 31. Si latens jam ad ruinam ejus qui me oderat, & Job. 31. gavisus sum quod invenisset eos malum: non enim dedi ad peccandum guttur meum, ut expeterem maledicens animam ejus.

Le pardon que le Patriarche Joseph accorda à ses freres.

Genes. c. ultimo.

Dieu défendit à Laban de le venger de Jacob.

Genes. c. 32.

La haine qu'Esau portoit à son frere Jacob.

ame: Oderat; & il disoit en soi-même: Vendra le temps que mon pere mourra; & alors ne craignant plus rien, je ferai éclater ma vengeance: *Dixit in corde suo: Venient dies luctus patris mei, & occidam Jacob fratrem meum.*

Genes.

27. Jacques ou l'on porte souvent la vengeance. I. Reg. 6. 22.

La haine que Saül avoit conçue contre David, étoit si grande & si implacable, qu'elle s'étendoit sur tous ceux qui lui rendoient quelque service: Car Achimelech lui ayant donné quelques pains sanctifiés, dans la faim extrême qui le pressoit; non seulement Saül le fit mourir avec quatre-vingt-quatre Prêtres qui étoient dans Nobé; mais par une fureur sans exemple, fit passer au fil de l'épée tous les habitans de cette ville Sacerdotale, sans épargner, ni les animaux, ni les enfans qui étoient à la mammelle: tant étoient grandes la haine & la vengeance qui animoient ce Prince.

L'exemple du Fils de Dieu.

Dans la Nouvelle Loi, le Fils de Dieu est le premier & le plus illustre modele du pardon des injures; & de l'amour des ennemis; de maniere qu'on peut dire, que comme il en a fait un précepte qu'il a appelé tout nouveau, il en a aussi donné un nouvel exemple, durant toute sa vie; mais plus particulièrement à la mort: puisqu'étant attaché à la croix, couvert de playes, & souffrant des douleurs inconcevables, la premiere parole qu'il proféra, fut de demander pardon pour ses bourreaux mêmes: *Pater dimitte illis, non enim sciam quid faciant.*

Luc. c. 23.

L'exemple de saint Etienne.

Le premier, qui a imité le Sauveur dans une action si heroïque, est saint Etienne, qui pria pour ceux qui le lapidoient, & qui se mit à genoux pour obtenir plus facilement leur pardon: *Postis genibus oravit, dicens: Domine, ne statuas illis hoc peccatum.* Et comme a remarqué saint Augustin, il se tint debout quand il pria pour soi-même; & il fléchit les genoux, quand il pria pour ses plus cruels ennemis, pour témoigner le desir extrême qu'il avoit d'obtenir leur pardon.

Act. 7.

Saint Paul s'entremet

Saint Paul marque bien combien il avoit à cœur que les premiers Chrétiens observal-

sent ce commandement du Sauveur, de pardonner les injures; puisqu'il s'entremet auprès de Philemon en faveur d'Onesime, qui avoit été esclave de ce premier, & qui avoit volé son maître. Voici les termes dont il écrit à Philemon sur ce sujet: *Si habes me socium, suscipe illum sicut me; si autem aliquid nocuit tibi, aut debet, hoc mihi imputa. Ego Paulus scripsi meam manum; ego reddam: ut non dicam tibi, quod te ipsum mihi debes.* Si vous me confidez comme votre ami, & étroitement uni avec vous, recevez-le comme moi-même; que s'il vous a fait tort, ou s'il vous est redevable de quelque chose, je m'offre de vous satisfaire pour lui. C'est moi Paul, qui vous écris de ma main; c'est moi qui vous le rendrai: pour ne pas vous dire que vous me devez tout ce que vous êtes.

auprès de Philemon pour un esclave.

Epist. ad Philem.

La Parabole que le Sauveur fait dans l'Evangile, du mauvais traitement, dont le Pere de famille usa envers un serviteur, qui ne voulut pas remettre une petite dette à l'un de ses compagnons, après qu'on lui eut remis à lui-même une dette infiniment plus considerable: cette Parabole, dis-je, tient lieu de tous les exemples, pour montrer que Dieu n'usera point de misericorde envers celui, qui refuse de la faire à son Prochain; & avec quelle severité il traitera ceux qui ne veulent rien pardonner. Cette Parabole est assez connue, & rapportée dans saint Matthieu, chap. 18. Mais ce qu'il faut bien remarquer, c'est ces paroles, dont use le Pere de famille envers cet impitoyable créancier: *Serve nequam, nonne debitum dimisi tibi, quoniam rogasti me? nonne ergo oportuit & te misereri conservi tui?* Méchant serviteur, je t'avois quitté toute la dette, à ta simple priere: ne devois-tu pas user d'une semblable misericorde envers ton compagnon, à mon exemple? Je revoque la grace que je t'ai faite. C'est ainsi, conclut le Sauveur, que mon Pere celeste se comportera envers vous: *Sic & Pater meus celestis faciet vobis, &c.*

La Parabole du Serviteur à qui on avoit remis dix mille talents.

Matth. 18.

Applications de quelques paroles de l'Écriture.

Sentiment que nous devons prendre, lorsque nous sommes sollicités de tirer vengeance de quelqu'un.

**N**on extendam manum meam in Dominum meum, quia Christus Domini est. Ce sont les paroles que dit le saint Roi David en lui-même, lorsqu'il pouvoit tuer Saül qu'il rencontra seul dans une caverne, & qui en consideration de sa dignité, ne lui fit aucun mal. C'est le Christ; c'est l'Oint du Seigneur: à Dieu ne plaise que je mette la main sur lui. C'est la pensée que nous devrions avoir, & la reflexion que nous devrions faire, quand il s'agit de tirer vengeance des injures que nous avons reçues d'un ennemi. *Christus Domini est:* C'est un Chrétien, c'est mon frere, il porte l'image de mon Dieu, il est comme consacré par le Sang de Jesus-Christ, dont il porte le nom, il est couvert de sa protection; je me donnerai bien garde de l'attaquer, ou de lui faire aucun mal.

Genes. c. ult.

*Obsecro ut obliviscaris sceleris fratrum tuorum.* Ce furent les paroles que Jacob en mourant, envoya dire à son fils Joseph, & que les freres mêmes de celui-ci lui porterent, craignant qu'il ne se ressentit de l'injure qu'ils lui avoient faite. Mais nous devons nous imaginer que J. C. notre Pere, en mourant sur la Croix, nous a fait dire les mêmes paroles, lorsque nous pensons à tirer vengeance d'un affront, ou de quelque injure que nos freres nous ont faite: *Obsecro ut obliviscaris sceleris fratrum tuorum.*

Tome I.

Nous pouvons encore nous appliquer dans le même sens, ce que Laban dit à Jacob, qu'il poursuivoit pour se venger de l'injure qu'il prétendoit, que ce saint Patriarche lui avoit faite: *Deus Patris vestri heri dixit mihi: Cave ne loquaris contra Jacob quicquam durius: Prends garde de ne rien dire à Jacob, qui le puisse bleiser le moins du monde.*

Sur la défense que Dieu a faite de se venger.

*Inspice & fac secundum exemplar quod tibi in monte monstratum est.* C'est ce qu'on peut dire à un vindicatif, après l'exemple que le Fils de Dieu nous a donné sur le Calvaire, de pardonner à nos ennemis. Qu'est-ce que ce Sauveur n'a point souffert de ses bourreaux, & de ceux qui ont conspiré contre sa vie? On ne vous a pas encore condamné à la mort comme lui; on ne vous a pas attaché comme lui à une croix; vous n'avez été ni vendu, ni flagellé comme lui; mais imitez pourtant ce divin modele: pardonnez; & vous ferez ce qu'il a fait.

Exod. 25. Nous devons suivre en ce point l'exemple du Fils de Dieu.

*Qui odit fratrem suum homicida est:* Celui qui hait son frere est homicide. Et de qui est-il homicide? demande saint Augustin, en expliquant ces paroles de l'Evangeliste saint Jean? Ce n'est pas de la personne qu'il hait, parce que la haine ne porte pas toujours un vindicatif à ôter la vie à son ennemi: mais, répond ce Pere, c'est qu'il est homicide de

En quel sens celui qui hait son frere est un homicide.

soi-même, & de son ame, à qui il donne le coup de la mort, par un énorme peché. C'est en ce sens, qu'il faut entendre ce que dit un des amis de Job : *Verè stultum interficit iracundia* ; & cet autre passage de saint Jean : *Qui non diligit (fratres) manet in morte*. Lanusa, in tract. de dilect. inimicorum.

*Ad Rom. 5.* *Commendat charitatem suam Deus in nobis* (dit S. Paul) *quoniam cum adhuc peccatores essemus, secundum tempus Christus pro nobis mortuus est.* Il faut bien peler, dit S. Thomas, ce mot, *Commendat*, qui marque la charité immense que Dieu a eu pour nous, d'avoir voulu mourir pour des ingrats, & pour ses ennemis : car alors la charité est recommandable, quand elle est gratuite, & sans esperance de retour. Comment donc mieux faire connoître la charité infinie de Dieu envers nous, qu'en faisant voir, par les obstacles qui sembloient devoir l'empêcher, & par les excès inouïs de miséricorde & de faveur, qui n'ont pas laissé de la suivre, combien elle étoit gratuite ? Entre nous & les autres hommes, il est encore plus vrai de dire, que rendre amour pour amour, n'est pas une chose fort extraordinaire : mais il n'y a rien qui paroisse plus gratuit, & par conséquent qui devienne dès-là plus recommandable, que d'aimer ses ennemis mêmes. *Le même Lanusa.*

La charité embrasse les amis & les ennemis.

C'est du précepte d'aimer ses ennemis que les Interpretes entendent ces paroles du Prophete Royal : *Latum mandatum tuum nimis*. C'est à quoi il semble que saint Augustin ait fait allusion, quand il parle du précepte d'aimer ses ennemis : *Si coarctantur vasa carnis, dilatentur spatia charitatis* : Si le cœur d'un homme charnel est trop étroit, pour embrasser en même temps ses amis & ses ennemis, il faut que la grace donne de l'étendue à notre charité, pour aimer ce qui paroît à nos sens, & à la raison même, n'avoir rien d'aimable. Les sens, la raison, la nature semblent s'opposer à ce précepte ; mais la charité chrétienne, plus étendue & plus éclairée, ne distingue point l'ami d'avec l'ennemi ; elle embrasse également tous les deux : *Si coarctantur vasa carnis, dilatentur spatia charitatis*.

*Genes. 4.* Le Sang du Sauveur au lieu de demander miséricorde, demande vengeance contre les vindicatifs.

*Vox sanguinis fratris tui clamat ad me de terra.* La voix du sang d'Abel monta jusqu'au Ciel, pour demander vengeance du fratricide commis en sa personne. Il n'en est pas de même du Sang du Sauveur, qui a été répandu pour nos crimes, & par nos crimes : car ce Sang, au lieu de demander justice de ses ennemis, il demande miséricorde pour eux : *Clamat in nobis verba pacifica*, comme parle saint Cyprien. Mais on peut ajouter qu'il ne poussera pas une voix de miséricorde pour ces vindicatifs impitoyables, qui ne veulent point pardonner, & qui ne respirent que la vengeance. *Pris de Monsieur Biroat.*

*Psal. 137.* Il faut remettre à Dieu le

*Domine retribue pro me*, disoit à Dieu le saint Roi David. Voici le sens que saint Augustin donne à ces paroles : Seigneur, je n'ai pas voulu tirer vengeance de mes enne-

mis, qui m'ont indignement persecuté & outragé ; je vous l'ai laissé faire, & je vous ai entièrement remis le soin de me faire justice. Vous savez mieux que moi la punition qu'ils méritent, & comme c'est un droit que vous vous êtes réservé, je n'ai eu garde de l'usurper : *Domine retribue pro me : ego non retribuam ; tu retribues pro me. Seviant inimici quantumlibet, tu retribues quod ego non possum.*

soin de nous venger.

*Aug. in Psal. 137.*

*Miserere mei Deus secundum magnam misericordiam tuam.* Cette grande miséricorde que David demande à Dieu, c'est, dit saint Augustin, le pardon de ses pechez. C'est la plus grande miséricorde, parce que l'état du peché est la plus grande misère : c'est pour l'obtenir que nous prions... Or cette grande miséricorde de Dieu n'est promise, qu'à ceux qui feront eux-mêmes la plus grande de toutes les miséricordes, qui est de pardonner les offenses qu'on leur a faites : parce que, comme assure le même saint Augustin, c'est l'action de la plus grande & de la plus magnifique bonté, que puisse exercer un Chrétien. *Pris d'un Auteur moderne.*

Pardonnez les injures c'est la plus grande miséricorde qu'on puisse exercer.

*Ut sitis filii Patris vestri qui in calis est, qui solem suum oriri facit super bonos & malos, & pluit super iustos & iniustos.* On pourroit demander pourquoi le Fils de Dieu fait plutôt mention de ces bienfaits qu'il fait indifféremment aux bons & aux méchans, de faire luire son soleil sur eux, & de faire pleuvoir sur leurs terres. Mais l'on peut répondre, 1°. Qu'il ne refuse à personne ces sortes de bienfaits ; pour nous marquer que nous ne devons exclure personne des nôtres, quelque mauvaise volonté qu'ils aient pour nous : 2°. Parce que ce sont les principaux ; afin que nous ne refusions pas d'obliger nos ennemis mêmes, dans les plus importantes occasions : 3°. Parce que c'est par leur moyen qu'il nous accorde tous les autres biens nécessaires à la vie ; pour nous faire entendre qu'il ne faut rien refuser à personne de ce qui est en notre pouvoir. 4°. Parce que ce sont des bienfaits communs ; pour nous dire, que si nous ne sommes pas obligés de faire des graces particulières, nous ne pouvons du moins nous dispenser à leur égard des devoirs que nous devons à tout le monde. 5°. Parce que Dieu donne ces sortes de biens avec abondance ; pour nous enseigner la maniere dont nous devons nous comporter envers le Prochain. *Pris du Pere Delingendes. Au 3. Sermon, du pardon des injures.*

Pourquoi Dieu fait luire son soleil sur les bons & sur les mauvais, & ce que nous devons conclure de cet exemple.

*Esto consentiens adversario tuo cito, dum es in via cum eo. ne forte tradat te adversarius judicis, &c.* Ces paroles, au sentiment de quelques Interpretes, nous doivent faire souvenir, que nous ne sommes pas les juges de nos ennemis, & par conséquent que ce n'est point à nous, à nous faire justice : mais que nous avons un Juge commun qui les jugera, & nous avec eux, & qui nous condamnera infailliblement, si nous refusons de leur pardonner, & même au plutôt. *Pris du même, au 1. Sermon sur ce sujet.*

*Matth. 5.* Nous ne devons pas nous faire justice nous-mêmes.

PARAGRAPHE QUATRIEME.

Pensées & passages des Saints Peres sur ce Sujet.

*Christus addidit legem, certâ nos sponso- me constringens, ut sic nobis peccata dimitti postulemus, sicut nos debitoribus nostris dimittimus.* S. Cyprian. de Orat. Domin.

Jésus-Christ par une loi particuliere a fait avec nous une espece d'accord & d'engagement mutuel, qui est que nous demanderons, qu'on nous remette nos offenses, de la maniere que nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.

*Quale crimene est nolle dimittere; quod martyrio non potest exorari! Idem, ibidem.*

*Patienter expectemus ultionis diem; nec ad vindictam doloris nostri, querulâ festinatione properemus. Idem, de bono patientiæ.*

*Omnis injuria, cum patientiam offenderit, eodem exitu dispanitur, quo telum aliquod constansissima auritia libratum & obtusum: concidit enim ibidem irrita opera, & infructuosâ; & nonnunquam repercussum, in eum, qui emittit, reciproco ictu sæpiet. Tertull. lib. de Patientia.*

*Quid referi inter provocantem & provocatum, nisi quod ille prior in maleficio deprehenditur, at ille postremo? Idem, ibidem, c. 10.*

*Christianus, nullius est hostis. Idem, l. ad Scapul. c. 2.*

*Ad rationem obsequii prior est Majestas imperantis. Idem.*

*Amicos diligere omnium est; inimicos autem, solorum Christianorum. Idem, ad Scap. c. 1.*

*Quid est, ad pacem Dei accedere sine pace; ad remissionem debitorum, cum retentione? Quomodo placabit Patrem, iratus in fratrem? Idem, l. de Orat. c. 5.*

*Qui citò movetur injuriâ, facit se dignum videri contumeliâ; dum vult indignus videri. Ambros. l. 1. Offic. c. 6.*

*Beneficium se putabat accepisse auguste memorie Theodosius, cum rogaretur ignoscere; & tunc proprius erat venia, cum fuisset commotio major iracundiæ, & optabatur in eo, quod timebatur in aliis. Idem, de obitu Theodol.*

*Si te non læsit frater, obsequium meretur ut diligas; si læsit, magis obsequium meretur ut vincas: hæc enim nostra Christianitatis summa est, ut amantibus vicissitudinem, lædentibus patientiam rependamus. Idem, Serm. 10.*

*Christus cum posset ulcisci, maluit immolari. Idem.*

*Qui referre injuriam nititur, eum ipsum à quo læsus est, gestit imitari. Lactant. lib. 6, institut. c. 18.*

*Magnificentiissima bonitatis est signum, ut tuum quoque inimicum diligas, & ei, qui tibi malum vult & facit, tu bona semper velis, faciasque, dum possis. Augustin. in Enchirid. c. 73.*

*Si non dimiseritis, non dimittet Deus. Ad tam magnum sonitum qui non expersicitur, non dormit, sed mortuus est. Idem, ibidem, c. 74.*

*Nihil mirabilis in rebus humanis, quam diligere inimicos. Idem, in Confess.*

*Quem vis contemnere, pretium ejus attende, & cum morte Christi totum mundum appende. Idem, de verbis Domini.*

*Quisquis pacem differt, occasionem querit nunquam ignoscendi. Idem.*

*Recole in omnibus justificationibus Domini; nihil mirabilis & difficilis est, quam ut suos quisque diligat inimicos. Idem, Serm. 7. in Psalm. 113.*

Quel énorme crime est-ce de refuser de pardonner; puis-que le martyr même ne peut pas nous en obtenir la remission!

Attendons avec patience le jour de la vengeance du Seigneur; & ne prévenons point nous-mêmes ce temps, par un ressentiment précipité, ou par nos plaintes & par nos murmures.

Toute injure qui trouve une patience à l'épreuve, est comme un trait lancé contre une chose d'une dureté impenetrable, lequel s'émoûsse, & tombe à terre sans effet; & sans entamer ce qu'il a frappé. Il arrive même quelquefois qu'il rejallit contre celui qui l'a lancé, & le frappe à son tour.

Quelle différence mettez-vous entre celui qui attaque, & celui qui étant attaqué rend injure pour injure; sinon que celui-là est le premier à faire le mal, & celui-ci le dernier?

Un Chrétien n'est ennemi de personne, & ne regarde personne pour ennemi.

Celui qui a fait la loi du pardon des injures, quoi qu'il fût le souverain Législateur, a bien voulu s'y soumettre tout le premier.

Aimer un ami, c'est un devoir qui regarde tout le monde; mais il n'appartient qu'aux seuls Chrétiens d'aimer leurs ennemis.

Qu'appelle-t-on faire la paix sans reconciliation, & demander pardon sans l'obtenir; sinon refuser de pardonner à son Prochain? Comment celui qui est en colere contre son frere, appaisera-t-il l'esprit de son Pere justement irrité?

Celui qui est sensible à la moindre injure, & qui se rend implacable quand il l'a reçue, montre par là qu'il merite d'en recevoir, plus il veut faire croire, qu'on lui en fait injustement.

L'Empereur Theodose d'auguste memoire, croyoit avoir reçu un infigne bienfait, lorsqu'on le prioit de pardonner une injure qu'il avoit reçue; & jamais il n'étoit plus disposé à pardonner, que quand il s'étoit senti plus ému, & animé contre quelqu'un. Ainsi l'on souhaitoit de voir en lui, ce que l'on craint dans les autres.

Si votre frere ne vous a point offensé, il merite que vous l'aimiez; mais s'il vous a fait injure, il merite que vous l'obligiez, afin que vous ayez la gloire de vaincre le mal par le bien: car c'est la perfection de la Loi Chrétienne, de rendre amour pour amour à ceux qui nous aiment, & de pratiquer la patience, quand on nous a offensé.

Jesus-Christ pouvant se venger de ses ennemis, a mieux aimé mourir pour eux.

Celui qui s'efforce de rendre injure pour injure, se fait un plaisir d'imiter celui qui l'a offensé.

C'est le caractère d'une bonté bien-faisante, & qui est arrivée au plus haut point de la perfection, d'aimer jusqu'à votre ennemi, & de vouloir toujours du bien, & en faire, à celui qui vous veut & qui vous fait tout le mal qu'il peut.

Si vous ne pardonnez, Dieu ne vous pardonnera pas. Celui qui ne se réveille point au bruit de cette tonnante menace, n'est pas seulement dans l'assoupissement, mais entierement mort.

Rien n'est plus digne d'admiration dans les choses de ce monde, que d'aimer ses ennemis.

Considérez ce que merite celui que vous méprisez, & la grandeur du prix par lequel il a été racheté; mettez tout le monde avec la mort de Jesus-Christ dans la même balance.

Celui qui differe de se reconcilier avec son frere, cherche l'occasion de ne le faire jamais.

Repassez dans votre esprit tous les moyens d'operer notre justification, que le Fils de Dieu nous a laissés; vous ne trouverez rien de plus admirable, ni de plus difficile, que ce qu'il a or-

*Sciendum est Christum impossibilia non jubere, sed perfecta, quae David fecit in Saül & in Absalom. Idem, Sermon. 58. de Temp.*

*Per amorem hominis inimici efficeris amicus Dei, imo non solum amicus, sed etiam filius. Idem, Sermon. 5. de Sanctis.*

*Sacrificium Christianorum. Idem, lib. de 50. Homil. Homil. 29.*

*Libet hominem vindicari, & nondum est Christus vindicatus. Ibidem, Homil. 42.*

*Non est aliud majus sacrificium, quod Deo debeamus. Ibidem, Homil. 6.*

*Si ego prior dimisi, dimitte vel postea: invenis Patrem; imitare Patrem: si enim imitari non vis, exheredari avertis. Idem.*

*Non putes te fortem, quia percussus pugna, victus convicio: non est ista fortitudo si conviciatus percussus, quoniam ab ira victus es; & valde stultum est hominem victum, fortem dicere. Idem, in Psalm. 92.*

*Hoc est imaginarium, Deum credere esse propitium iis, qui iram portant in corde. S. Gregorius.*

*Charitas vera est cum & in Deo diligatur amicus, & propter Deum diligatur inimicus. Idem, Hom. 38. in Evang.*

*Illud imperium beneficium est. (loquitur de mandato diligendi inimicos.) Hieronymus.*

*Dum negas fratri misericordiam, tibi claudis Patris indulgentiam. S. August. Sermon. 182. de Tempore.*

*Qua fronte dices Domino, remitte mihi multa mea peccata, si tu pauca conservo tuo non remisseris? Cyrillus. Hierosol. Catech. 2.*

*Si quando animus tuus accepta injuria dolore exarserit, fac tibi Christus, Christique vulnera in memoriam veniant; quantumque pars hac sint eorum, quae Dominus tuus perpessus est: hac ratione animi dolorem, velut aspersa aqua extinxeris. Gregor. Nazianz. in Sentent. tetrastich.*

*In imitatione Dei gloriosus est injuriam tacendo fugere, quam respondendo superare. Idem.*

*Vindicta celestis, inimicum diligere. S. Paulinus.*

*Magna & ineffabilis misericordia! cum in se quidem peccatum est, ad nudas tantum preces servo remittit; cum autem in conservum videt crudelem, suam revocat liberalitatem. (alludit ad servum cui Dominus remisserat decem millia talenta.) Chrysostr. Homil. 27. in Genes.*

*Nihil Deus ita odit & aversatur ut hominem ultionis avidum, & in animo suo perpetuas inimicitias servantem. Tantum ejus peccati damnum est, ut misericordiam Dei revocet, nec locum habere sinat. Idem, ibidem.*

*Si tantummodo non laedis eum qui te laedit, avertas te tamen ab eo, nec libenter eum videas; manet sine dubio vulnus in pectore, & dolor augetur in corde. Idem, de Compunct.*

*Nihil facit homines ita Deo similes, sicut inimicis parcere. Idem, Homil. 27. in Genes.*

donné, d'aimer ses ennemis.

Il faut être persuadé que le Sauveur ne nous commande point des choses impossibles, mais des choses parfaites & sublimes; vu que dans l'ancienne loi, David les a pratiquées, à l'égard de Saül & d'Absalom.

En aimant votre ennemi, vous devenez ami de Dieu, & même son fils adoptif.

Le pardon des injures est le sacrifice des Chrétiens.

Vous voulez qu'un homme soit vengé, & Jésus-Christ ne l'est pas encore.

Il n'y a point de sacrifice que nous puissions faire à Dieu, comparable à celui de pardonner les injures.

Si j'ai pardonné le premier (dit J. C.) pardonnez du moins à mon exemple. Vous trouvez en moi un Père miséricordieux; imitez-le: car si vous refusez de le faire, vous renoncez à son héritage.

Ne croyez pas être fort & courageux, parce que vous frappez de la main celui qui vous a offensé de paroles. Ce n'est pas une action de force, de frapper celui qui vous a ainsi outragé; parce que vous êtes déjà vaincu par votre passion; & c'est folie d'appeler fort & victorieux, celui qui succombe & qui est vaincu.

C'est une chose imaginaire, de croire qu'un homme qui conserve sa haine contre son frère, obtiendra miséricorde de Dieu.

Alors la charité est véritable quand on aime son ami en Dieu, & son ennemi pour l'amour de Dieu.

Le commandement que Dieu nous a fait d'aimer nos ennemis, est un bienfait dont nous lui sommes redevables.

Lorsque vous refusez à votre frère le pardon qu'il vous demande, vous vous fermez vous-même l'entrée à la miséricorde que Dieu vous offre.

Avec quel front pouvez-vous dire à Dieu: remettez-moi mes péchés qui sont grands, & en grand nombre; si vous ne voulez pas remettre à votre frère de légères offenses?

Si l'arrive qu'au souvenir de quelque injure que vous avez reçue, vous vous sentiez ému de colère, rappelez dans votre esprit la mémoire de ce que le Fils de Dieu a souffert pour vous, & combien peu c'est que vous souffrez au prix. Par ce moyen vous jetterez de l'eau sur le feu qui commence à s'allumer; & vous étoufferez votre ressentiment contre celui qui vous a offensé.

Il est plus glorieux de dissimuler une injure sur le modèle de Dieu même, que de la repousser par une réponse vive & piquante.

C'est une vengeance toute céleste, que d'aimer ses ennemis.

Grande & ineffable miséricorde du Seigneur! lorsque le péché l'attaque en sa propre personne, il le remet & le pardonne, à la seule prière d'un serviteur qui l'en conjure; mais lorsque ce serviteur ingrat se rend inexorable envers son conservateur, il le revoke le pardon qu'il avoit si libéralement accordé.

Dieu n'a rien plus en horreur qu'un vindicatif, qui conserve & qui fomenté de l'inimitié dans son cœur. Le dommage que cause ce péché est tel, qu'il revoke le pardon que Dieu avoit accordé, & ne laisse plus de retour à sa miséricorde.

Si vous contentant de ne point offenser celui dont vous avez été offensé, vous conservez encore de l'aversion pour lui, & ne le regardez pas de bon œil; il n'y a point de doute que la playe de votre cœur n'est pas refermée, & que la douleur qui demeure, s'accroît plutôt que de décroître.

Rien ne rend les hommes plus semblables à Dieu, que de pardonner à ses ennemis.

*Qui vindictam adornat, seipsum tormento afficit, iram sibi sui carnificem apponens, sua ipsius viscera dilanians. Idem, Homil. De Simultate.*

*Non exactor sit vindicta qui petitor est venia. S. Leo, Sermon. 5. de Quadrag.*

*Imitatio Dei, dilectio est inimici. Cogitate non inimico, sed tibi ipsi benefacere; non inimicum diligere, sed Deo obedire. Chrylost. Hom. 7. in Epist. ad Ephes.*

*Qui inimico inensus est, semper habet peccatum, vivitque in peccato. Joann. Damasc. Libera conscientia ante tribunal Christi dicere poterit: Dimitte Domine, quia dimisti. Caesarius, in Admonit. 2.*

*Quantumvis dimitti tibi cupis, dimitte; imo, homo, intellige, quod remittendo alius, veniam tibi tu ipse dedisti. Petr. Chrysol. in Sermonib.*

*Se peccatorem & peccatum homo cogitat, & tunc incipit amare veniam, non amare vindictam. Idem, Sermon. 139.*

*Remitte peccanti, remitte penitenti, ut cum peccaveris, repensetur in veniam. Idem, ibidem.*

*Vicit penam, iudicem prevenit, evasit iudicium, qui remittendo, ante, sibi veniam, quam delinqueret, jam providit. Idem, ibidem.*

*Homo, penes te est potestas venia, in te est indulgentia jus, tu tibi remissionis autor es constitutus. Idem, Sermon. 71.*

*Mihi, adversus eos qui intulerunt injuriam, satis gravis poena est referenda poena potestas. Gregor. Nazianz. in Orat. ad 150. Episc. Malum inferre, peccare est; reddere malum, gravius est. Origenes.*

*Qua fronte volo ut Deus mihi dignetur dimittere multum, cum ego non acquiescam dimittere parum? S. Leo.*

*Mira res! Judaei clamabant Crucifige, & Jesus clamabat Ignosce. (S. Bernard.)*

*Vincat injuriis, vincam obsequiis; invitis prestabo, ingratis adjiciam; honorabo & contemnetes me. Idem, Epist. 253.*

*Diligere inimicos magis divinum est quam humanum. Idem, Tract. de Passione.*

*Flagellis caesus, spinis coronatus, clavis confossus, affixus patibulo, omnium tamen injuriarum immemor, Ignosce, ait, illis, quia nesciunt quid faciunt. Idem, Sermon. 4. de Pass.*

*Magna virtus est si non laedas à quo laesus es; si cui nocere potuisti, parcas; nobile vindicta genus est ignoscere victo. Hugo Victor. l. 7. de anima.*

*Nulli Christiano, quemcumque odisse permittitur. S. Leo.*

*Amare amicos humanitas est, inimicos Christianitas. S. Hieronym.*

*Non dedignetur, quod fecit Christus, facere Christianus. S. August.*

Celui qui se prepare à tirer vengeance, se met lui-même à la torture, en se faisant de sa colere, un bourreau qui lui déchire les entrailles.

Que celui qui demande à Dieu le pardon de ses pechez, ne pense pas à tirer vengeance des injures qu'on lui a faites.

La chose en quoi nous devons le plus imiter Dieu, c'est dans l'amour de notre ennemi. Faites reflexion que c'est vous-même que vous obligez, & que ce n'est pas tant aimer votre ennemi, qu'une soumission que vous rendez à un maître, qu'il vous est important de ménager.

Celui qui a de la haine contre son ennemi, vit & demeure toujours en état de peché.

Une conscience qui n'a rien à se reprocher sur l'article de la charité, paroissant devant le tribunal du Sauveur, pourra lui dire: J'ai droit d'exiger que vous me pardonniez, parce que j'ai pardonné.

Pardonnez autant que vous souhaitez qu'on vous pardonne à vous-même; ou plutôt, soyez assuré qu'en remettant aux autres les injures, vous vous êtes procuré à vous-même le pardon.

Qu'un homme pense serieusement qu'il est pecheur, & qu'il ne se garentira jamais entierement de peché; & alors il s'affectionnera à pardonner & à haïr la vengeance.

Pardonnez à celui qui peche, & à celui qui se repent d'avoir peché; afin qu'on vous en tienne compte, quand vous demanderez pardon vous-même.

Celui-là s'est mis à couvert du châtiment, a prévenu son juge, & a échappé à la rigueur du jugement, lequel en accordant aux autres le pardon, a pourvu qu'on lui pardonnât ses crimes, avant qu'il les eût commis.

Homme pecheur! il est en votre pouvoir d'obtenir le pardon de vos pechez; vous avez droit de demander misericorde, & en quelque maniere, de vous absoudre vous-même en pardonnant à votre prochain.

C'est pour moi une peine assez grande, d'être en pouvoir de punir ceux qui m'ont offensé.

C'est un peché que de procurer quelque mal à son prochain; mais c'est encore un peché plus grief, de s'en venger, & de rendre mal pour mal.

Avec quel front puis-je prétendre que Dieu daigne me remettre de grandes offenses, moi qui ne puis me résoudre à en pardonner de petites?

Merveille surprenante! les Juifs crient à haute voix: Qu'on le mette en croix; JESUS crie du haut de cette croix: Mon Pere, pardonnez-leur.

Que je sois accablé d'injures, je tâcherai de vaincre par les bons offices que je rendrai; je servirai mes ennemis malgré eux; je comblerai de bienfaits des ingrats, & d'honneurs, ceux qui me méprisent.

Aimer ses ennemis est quelque chose de plus divin qu'humain.

Le Sauveur déchiré de fouets, couronné d'épines, percé de clous, & attaché à la croix, oubliant cependant toutes les injures, s'écrie: Mon Pere pardonnez-leur, parce qu'ils ne savent ce qu'ils font.

C'est un grand acte de vertu, de ne point faire de mal à celui qui nous a offensé; de pardonner à celui auquel on est en pouvoir de donner des marques de notre ressentiment; c'est enfin une maniere bien noble de se venger, de pardonner à celui qu'on a vaincu.

Il n'est pas permis à un Chrétien de haïr personne.

Il ne faut qu'être homme pour aimer ses amis; mais pour aimer ses ennemis, il faut être Chrétien.

Il ne faut pas qu'un Chrétien ait honte de faire, ce que Jesus-Christ a fait.

*Multa deliquimus, in multis offendimus, & Dominus ex sua humanitate dedit hanc viam reconciliationis. S. Chrysoft. Hom. de Similitate.*

*Dominus iussit: dura iussit, sed magna promisit. S. August. Serm. 254. de Tempore.*

*In eo quod malus est quis eorum, utrum usque in finem perseveraturus sit ignoramus; & plerumque cum tibi videris esse inimicum, fratrem odisti, & nescis. Idem, in Psalm. 54.*

*Grave preceptum, sed grande premium. August. Serm. de sancto Stephano.*

*Diligere inimicos, culmen est bonitatis, pietatis fastigium, divina Philosophia documentum. S. Chrysolog.*

Nous avons peché en bien des manieres, & nous offençons en bien des choses, la divine Majesté; mais le Seigneur par un excès de bonté, nous a donné ce moyen de faire avec lui notre reconciliation.

Le Seigneur l'a commandé, & en cela il nous a fait un commandement rude & difficile; mais il promet de grandes recompenses.

Nous ne savons pas si cet homme injuste l'un des méchants qui nous exercent, perseverera dans sa malice jusqu'à la fin; & bien souvent lorsque vous ne pensez haïr que votre ennemi, vous haïsez votre frere, & vous n'y faites pas reflexion.

Ce précepte de pardonner les injures, est fâcheux; mais la recompense en est grande.

Aimer ses ennemis, c'est le haut point de la clemence; le souverain degré de la pieté, une leçon d'une Philosophie toute divine.

PARAGRAPHE CINQUIEME.

*Ce qu'on peut tirer de la Theologie, sur le sujet de l'Amour des Ennemis, & du pardon des injures.*

Nos ennemis sont compris sous le nom du Prochain que nous devons aimer.

Comme la charité du Prochain en general renferme tout ce qui est compris sous ce nom; par la même autorité, & pour les mêmes raisons que nous sommes obligés d'aimer le Prochain, nous sommes aussi obligés d'aimer nos ennemis, quelque tort qu'ils nous aient fait, ou quelque outrage que nous en ayons reçu: d'où il faut conclure, que nous ne pouvons, sans violer la loi, exclure personne de l'amour que nous devons à tous, ni du pardon que nous leur devons accorder. C'est l'erreur où étoient les Pharisiens de ne comprendre sous ce nom du Prochain, que leurs amis: *Audistis quia dictum est antiquis: diliges proximum tuum, & odio habebis inimicum tuum.*

A quoi nous oblige précisément le précepte d'aimer nos ennemis.

Il est de nécessité, pour accomplir le précepte de la charité, d'être de notre part dans une telle disposition interieure de cœur envers notre ennemi, que nous soyons en la resolution de le servir & de le secourir dans les occasions d'une urgente nécessité: autrement on pourroit dire que nous n'aurions aucune charité pour lui: ce qui choqueroit évidemment le précepte de l'Evangile. Hors les rencontres d'une nécessité pressante, s'il n'y a du scandale d'ailleurs & une marque trop évidente de rupture, il est seulement de la perfection de la charité, & non pas de nécessité de salut, de le servir, pour l'amour de Dieu.

Sous quel égard nous pouvons aimer nos ennemis. 4. *Sitro-mat.*

La charité nous ordonne donc d'aimer nos ennemis, non pas comme ennemis, ou tant qu'ennemis; car ce seroit participer à leur péché, & vouloir leur damnation; mais nous les devons aimer tant que nos prochains, appelez à la jouissance de la même beatitude que nous: c'est la distinction qu'apportent les Theologiens, après saint Clement d'Alexandrie. Mais on ne peut conclure de là, qu'on les puisse haïr, considerez comme ennemis; parce que c'est leurs personnes que nous sommes obligés d'aimer, quelques défauts & quelques vices qui s'y rencontrent. Seconde distinction: nous sommes obligés de les aimer chrétiennement, c'est-à-dire, en vûe de Dieu, & non pas pour les bonnes qualitez qu'ils pourroient avoir d'ailleurs; & de leur pardonner de même uniquement pour l'amour de Dieu. Car de les aimer par une inclination naturelle, & de ressentir pour eux

la même tendresse que nous aurions pour nos amis; c'est ce qui souvent ne nous seroit pas possible; & par conséquent à quoi le précepte du Fils de Dieu ne s'étend point.

On ne peut cependant revoquer en doute, qu'un Chrétien ne doive donner à l'exterieur des marques de cet amour envers ses ennemis; du moins celles qui sont communes, & qu'il doit à tout le monde: comme de témoigner qu'on est mari du mal qui lui arrive; qu'on se réjouit de sa prosperité, qu'on est disposé à le servir, quand il aura besoin de nous, & autres semblables. Mais il faut bien être persuadé que l'amour que nous leur devons, ne doit pas être tel qu'on se contente de paroles, & qu'il est nécessaire d'en venir aux effets dans l'occasion. Pour ce qui est des marques d'une affection particuliere, & des démonstrations de bienveillance, dont nous usons envers nos amis, ce n'est qu'un conseil d'en user envers nos ennemis.

Voici les marques par lesquelles on peut juger, qu'on ne pardonne pas sincerement les injures, & qu'on n'a pas une veritable charité pour ceux qui nous les ont faites: Ne vouloir point voir ceux contre lesquels on a du ressentiment, qu'après les soumissions, & les satisfactions qu'ils nous auront rendues; n'avoir avec eux que des liaisons apparentes, & des reconciliations où il ne paroît que contrainte; ne rien faire dans l'occasion, pour leur faire connoître que nous n'avons contre eux aucune aigreur; n'en parler qu'avec quelque mépris; ne leur point parler, ou quand on ne s'en peut dispenser, ne le faire qu'avec dédain, avec une froideur, & avec un ton & une contenance, qui marque l'alteration de notre esprit; fuir ordinairement leur rencontre, & leur abord, & ne vouloir point avoir affaire à eux.

Pardonner de cœur à ceux qui nous ont offensés, c'est oublier tellement les injures, qu'on nous a faites, que nous soyons à l'égard de ceux de qui nous les avons reçues, comme s'ils ne nous les avoient point faites: c'est désirer qu'on n'en tire aucune vengeance; & non seulement ne pas désirer en tirer ainsi raison par nous-mêmes, ni par d'autres, mais ne pas même souhaiter que la vengeance vienne de la part de Dieu; & avoir dans notre

Marques qu'on n'est pas reconcilié de bonne foi.

De quelle maniere nous devons pardonner.

notre cœur la même affection pour notre ennemi, que s'il avoit toujours été notre ami. C'est ainsi que nous devons pardonner; parce que c'est ainsi que nous désirons que Dieu nous pardonne, & la manière dont il nous pardonne en effet, lorsqu'il se reconcilie avec nous, touché par notre Penitence. C'est ainsi encore que le Fils de Dieu nous assure, que nous serons mesurés, sur la même mesure que nous aurons mesuré les autres.

Il est encore à propos de remarquer ici, que quand nous disons à Dieu que nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, cela ne se doit pas prendre en ce sens, que ce soit assez d'être prêts de pardonner, lorsque nos ennemis nous en prient, comme nous prions Dieu qu'il nous pardonne; car nous devons leur pardonner, avant même qu'ils nous en prient. Le Fils de Dieu nous le fait assez entendre, quand il dit dans saint Marc: *Lorsque vous vous présenterez pour prier, pardonnez d'abord, si vous avez quelque chose contre quelqu'un, afin que votre Pere vous pardonne aussi vos pechez.* Ce que saint Augustin confirme par ces paroles; *Quand il est ordonné, dit-il, de prier pour nos ennemis, ce commandement ne nous est pas seulement fait, pour quand ils nous demandent pardon; car alors ils ne sont plus nos ennemis; & il n'y a personne qui puisse dire avec vérité, qu'il prie pour celui auquel il n'aurait point pardonné.*

Quoique quelques Theologiens enseignent que Dieu revoque le pardon, qu'il avoit accordé à ceux qui ne veulent pas pardonner, & que leur sentiment semble appuyé sur la Parabole du méchant Serviteur, qui ne voulut pas remettre peu de chose à son compagnon, après que lui-même eut reçu de son maître un acquit entier d'une grosse somme. Cependant comme Dieu ne se repent jamais d'avoir fait grace aux pecheurs, & que ses bienfaits, comme dit l'Apôtre, sont immuables; ce qu'on peut dire de plus certain sur ce point, c'est, que ce refus qu'un homme fait de pardonner à son frere, est un péché si énorme, qu'il égale à certains égards tous les autres qui lui ont été pardonnés; & que si Dieu ne revoque pas la miséricorde qu'il a déjà faite au pecheur, qui n'en veut point faire aux autres; il le juge pourtant digne pour ce seul péché d'un châtement aussi rigoureux, que s'il ne lui avoit point voulu pardonner devant: & en effet il ne le veut plus ici; mais que ce péché donne même plus d'indignation, & repugne plus au pardon que les autres. Ce qui revient à ce que dit l'Apôtre saint

Jacobi 2. *Judicium sine misericordia, illi qui non fecit misericordiam.* C'est pourquoi le Fils de Dieu conclut cette Parabole par ces paroles terribles: *Sic & Pater meus celestis faciet vobis si non remisistis, unusquisque fratri suo, de cordibus vestris.*

Ce précepte au reste, quoi que difficile, n'est point impossible, non plus que tous les autres que Dieu nous a intimes: & le dire, ce seroit accuser Dieu d'injustice; puisqu'il y en auroit à commander aux hommes des choses, qu'il ne seroit pas en leur pouvoir d'accomplir. C'est pourquoi, il faut toujours supposer que Dieu nous donne les grâces pour lui obéir en un point qu'il a tellement à cœur. Et quoi qu'en ayent dit quelques Payens, & quelques vindicatifs aveuglez par leur passion, il ne passe pas même les forces de la nature de pardonner par des considerations humaines, puisque des Infideles se sont reconciliez, &

ont pardonné de bonne foi, des injures atroces.

Ce commandement d'aimer ses ennemis, & de pardonner les injures, quelque rude & difficile qu'il nous paroisse, est juste, & conforme à l'équité naturelle. 1°. Quand il n'y auroit que la seule autorité de celui qui l'a établi; car pour justifier une chose, c'est assez de savoir que Dieu le veut, sans qu'il soit nécessaire d'en apporter d'autre raison. Il a eu droit de nous imposer cette loi; elle est donc juste. 2°. Il a eu deplus une juste raison de nous faire ce commandement, qui est d'empêcher que personne ne s'usurpât une autorité qui n'appartient qu'à lui seul, savoir, celle d'être juge en sa propre cause; ce qui est défendu par toute sorte de droit, divin & humain: autrement tout le monde seroit rempli de meurtres & de massacres, qui suivroient infailliblement s'il étoit permis à chacun de se venger. 3°. Parce qu'il n'y a que Dieu qui connoisse la grandeur de l'offense, & la peine qui lui est due; & si chacun s'en faisoit juge, la passion le porteroit facilement à l'excès, & les vengeances deviendroient éternelles. Ainsi, c'est pour le bien commun, & pour celui de chaque particulier, que Dieu a établi cette loi: parce que celui qui nous commande de pardonner à notre Prochain, lui commande aussi de nous pardonner réciproquement; & par ce moyen, il a pourvû à la sûreté publique.

Comme le commandement de Dieu n'est pas souvent assez puissant pour arrêter la vengeance, & que d'ailleurs les hommes qui seroient en résolution de pardonner tous les outrages qu'on leur feroit, seroient exposez aux insultes de ceux qui ont perdu la crainte de Dieu; Dieu a communiqué un rayon de son autorité aux Juges & aux Magistrats, afin de punir les crimes, & empêcher que les gens de bien ne soient opprimez par les méchans: & de là, il s'en suit qu'on peut, & même qu'on est quelquefois obligé de demander satisfaction d'une injure considerable, qu'on aura reçue; & qu'il faut qu'il y ait pour cet effet des voyes de justice qui soient permises. C'est pour cela que dans l'Ancien Testament il y avoit des moyens de justification que Dieu avoit établis; & maintenant il y a des Juges & des Tribunaux, auxquels il est permis d'avoir recours, soit pour se défendre, soit pour repousser une injure; car on n'est pas toujours obligé de dissimuler, ou de garder le silence en toutes sortes d'occasions, & pourvû qu'on garde la moderation nécessaire, & qu'on conserve la charité, il est permis de poursuivre son droit, & de tirer raison par ces voyes-là, d'une injure qu'on aura reçue.

Pour ne rien dire d'outré en cette matiere, il faut encore convenir, que par rapport à de certaines personnes considerables, qui ont reçu quelque injure atroce, il n'y a point d'obligation de prévenir son ennemi; ce seroit peut-être avilir par là, la dignité du caractère que l'on porte, & donner sujet, par sa facilité, à des esprits mal-faits, de tirer de cruels avantages de l'humilité d'autrui, ou par de certaines raisons de familles, laisser une tache d'infamie dans sa maison. Mais il ne faut pas faire une regle generale de cette maxime, dont plusieurs pourroient abuser.

Comme ce précepte de pardonner, & de faire même du bien à ses ennemis, est difficile, & que la nature y sent de grandes re-

Combien ce commandement est juste.

Par quelles voyes il est permis de tirer raison des injures reçues.

En quelles occasions on n'est pas obligé de prévenir son ennemi.

Comment en faisant du bien à notre Pro-

Il faut pardonner, avant même qu'on nous demande pardon.

Marc. II.

Lib. 2. de Serm. Do. c. 8.

Comme Dieu revoque en quelque manière le pardon qu'il avoit accordé à ceux qui ne veulent point pardonner.

Jacobi 2.

Matth. 18.

Ce précepte n'est point impossible, comme s'imaginent quelques-uns.

chain nous devenons enfans de Dieu.

pugnances, le Sauveur l'a voulu adoucir par la grandeur des recompenses qui y sont attachées, dont une des plus considerables est, que par ce moyen nous devenons enfans de Dieu, & semblables à lui. Car quoi que par la grace du Bapême nous soyons enfans de Dieu, & que nous entrons dans sa famille; cependant cette filiation qui nous est commune avec tous les Chrétiens, ne nous fera d'aucun avantage, si nous ne la soutenons par l'amour que nous aurons pour nos ennemis. Aimez-les, dit le Sauveur, afin que vous foyez les enfans de votre Pere celeste: vous ne le seriez donc pas, si vous ne les aimez pas, conclut de là saint Chrysostome.

Sans le pardon des injures, nous ne pouvons obtenir le pardon de nos pechez,

Le Fils de Dieu pour nous obliger à pardonner les injures en a fait une condition indispensable pour obtenir nous-mêmes le pardon de nos offenses; de maniere qu'il est impossible que nous obtenions la remission de nos pechez, si nous ne pardonnons. Nous tirons cette consequence, de plusieurs principes. 1°. Dieu comme arbitre souverain de ses graces, peut apposer à ses faveurs telle condition qu'il lui plaît: or il a accordé le pardon de nos pechez au pardon des injures, comme il se voit en plusieurs endroits de l'Evangile. 2°. Parce qu'il est impossible que nous ayons une veritable douleur de nos pechez, tandis que nous conserverons cette haine contre nos ennemis, qui est l'un des plus grands pechez, & qu'elle subsistera dans nos cœurs. 3°. Parce que ce peché a en soi une speciale opposition à la misericorde de Dieu, qui pardonne sans cesse. Ainsi comme Dieu veut que nous lui soyons semblables, c'est particulièrement en ce point; parce que nous ne pouvons lui ressembler en sa puissance, en sa majesté, ni en ses autres perfections, mais uniquement en sa misericorde. Pour nous y engager par un motif tiré du sujet même sur quoi il nous presse, il nous promet si nous voulons pardonner, de nous faire misericorde à nous-mêmes, qui est la chose dont nous avons le plus de besoin, que nous n'obtiendrons jamais sans cela, & que nous ne pouvons même lui demander, sans prononcer nous-mêmes notre arrêt.

Ce qui fait la gravité du peché de vengeance.

Le souvenir & le ressentiment des injures, a cela de particulier, & de plus criminel, que n'ont pas les autres pechez, qu'il est de plus longue durée, qu'il continué presque sans interruption, & qu'on ne rappelle l'injure, que pour le commettre de nouveau. Saint Jean de Damas en rend la raison: c'est, dit-il, que les actes des autres pechez durent peu; un homme qui commet un homicide, un larcin, a bientôt accompli ce qu'il destinoit: ce sont des pechez qui s'achevent en peu de temps, après quoi on ne continué plus. Dans ces mêmes pechez pour la plupart, il y a du temps & de l'intervalle, où l'homme peut se repentir; & quoi que l'idée lui revienne encore de ses crimes, il ne les approuve pas pour cela si vite, il n'en souhaite pas de nouvelles occasions, & par consequent ne les commet pas: mais le vindicatif peche à toutes les heures de sa perseverance à ne pas pardonner encore. Il ne pense jamais aux injures qu'il a reçues, qu'il ne fomenté & qu'il n'aigrisse le mouvement de sa vengeance, & qu'il ne fasse encore d'autres actes de son peché. D'où il faut conclure, que demeurant en cet état, il ne fait jamais aucune bonne action; mais plutôt ajoûte iniquité sur iniquité: *Qui inimico*

*insensus est. semper habet peccatum, vivitque in peccato*, dit ce Pere.

La vengeance est injuste, considerée en ses effets: car premierement, on ne garde presque jamais l'égalité entre le châtement & l'offense; pour une injure, on en rend cent; pour une petite médisance qu'une personne aura fait de nous, on le déchire à tout propos, & dans toutes les rencontres. Secondement, parce qu'on court à la vengeance par toutes sortes de voyes; tout paroît legitime contre un ennemi; & on veut que tout le monde entre dans les sentimens de notre passion. Troisiéme, le vindicatif est injuste à l'égard du Magistrat revêtu de l'autorité publique; l'ordre de la justice demandant que nul ne soit juge en sa propre cause. En quatrième lieu, il est injuste à l'égard de lui-même; quoi qu'à parler dans la rigueur de l'Ecole, la justice & l'injustice soient toujours à l'égard d'un autre: mais cela n'empêche pas qu'il ne se fasse un tort considerable, en s'attribuant la vengeance de Dieu.

Combien la vengeance est injuste.

Celui qui se venge agit contre tous les principes de la raison. Il est contre la raison de se faire à soi-même une blessure profonde, pour en faire une legere à un homme qui nous a offensés. Il est contre la raison de ne pas vouloir donner peu pour obtenir beaucoup. Il est contre la raison de desobeir à Dieu pour contenter sa passion. Il est contre la raison de se livrer à un ennemi cruel, qui nous veut perdre dans l'éternité, pour faire une injure à un ennemi qui ne nous peut nuire dans l'affaire de notre salut. Si le vindicatif est encore capable de quelque reflexion, qu'il écoute du moins une fois ce que la raison lui inspire.

C'est agir contre la raison, que de se venger.

Quand on dit que les loix permettent de repousser la force par la force, cela ne veut pas dire, qu'il soit permis de rendre injure pour injure, à celui qui nous a le premier offensés, & comme on dit, de lui rendre la pareille: mais, c'est-à-dire, que lorsqu'on vous fait injure, vous pouvez vous y opposer, empêcher, s'il se peut, qu'on n'exécute ce qu'on attende; mais ce n'est pas à dire aussi, que quand elle est faite, il vous soit libre de la venger. Autrement il vous seroit permis d'aller vous-même piller les maisons de ceux qui pillent votre bien injustement. Eh! quels desordres ne s'ensuivroient point de là? C'est pourquoy, la loi qui permet de repousser la force par la force, ne regarde point l'injure qu'on nous a faite, mais seulement celle qu'on s'efforce de nous faire.

En quel sens il est permis de repousser la force par la force.

Cela n'empêche pas qu'on ne puisse soutenir son droit dans un procès, & redemander en justice les biens que l'on nous a injustement ravis; & enfin que l'on ne puisse combattre pour l'Etat dans une guerre legitime: car la charité n'est point contraire à la justice; & il se peut faire que les effets extérieurs en ces rencontres, soient des marques d'une haine apparente, tandis que le vrai amour regne dans le cœur. Mais comme cela est difficile, c'est avec raison que les Peres & les Theologiens assurent qu'il est dangereux de s'engager dans un procès, & de déclarer la guerre, & qu'on n'en doit venir là, qu'après avoir tenté toutes les voyes d'accommodement, & tâché de terminer à l'amiable nos differends.

Comme la guerre & les procès sont permis.

C'est le point d'honneur, & l'interêt de notre reputation, qui sert le plus ordinairement de prétexte à la vengeance; parce qu'on apprehende de passer pour lâche, si l'on ne tire

La vengeance n'est point une action de force & de courage.

raison d'un affront, même aux dépens de sa vie. Voici quelques vérités qui demanderoient de plus longs raisonnemens. On les trouvera plus développées dans les trois derniers Sermons, que le P. Delingendes a faits sur l'Amour des Ennemis. La première, que c'est un acte de générosité, non seulement chrétienne, mais même morale, de souffrir les injures, & de les pardonner: Aristote le prouve au quatrième livre de ses Morales, & en apporte la raison. La seconde, qu'il n'y a nul caractère de force, nulle marque de courage à poursuivre la vengeance d'une injure; parce que le seul naturel impétueux, & la colère qui est propre des personnes les plus lâches, nous y pousse. La troisième, que le véritable honneur se doit mesurer par l'estime, & par le jugement que les sages font de nous: d'où il

faut conclure que le duel est plutôt une action de furieux; qu'un acte de générosité & de courage. Comme il n'y a point de précepte plus important que celui-ci, il n'y en a point aussi dont l'observation soit plus recommandée, & l'infraction punie de peines plus rigoureuses. C'est de là que dépend particulièrement la société des hommes, & le bon ordre du monde; il a donc fallu que le Fils de Dieu ait employé toutes sortes de moyens; pour porter les hommes à le mettre en pratique. Mais le plus puissant dont il s'est servi; c'est son propre exemple, lorsque ses ennemis lui ont fait souffrir la mort, de toutes les morts la plus cruelle, & que dans ses plus cruels tourmens, il a prié pour ceux qui le faisoient souffrir.

PARAGRAPHE SIXIÈME.

Les Endroits choisis des Livres spirituels, & des Prédicateurs modernes sur ce Sujet.

On ne peut s'excuser, ou se dispenser de pardonner les injures.

Plusieurs prétendent encore aujourd'hui que ce commandement d'aimer ses ennemis est impossible, comme quelques Payens l'ont prétendu autrefois. Non, Chrétiens, cette impuissance prétendue que vous alleguez, ne vient point de la chose même; elle vient de la malignité de votre fond. Vous ne pouvez pas ici vous excuser comme du jeûne, sur la maladie, ou sur la foiblesse de votre complexion; la santé n'y contribué rien. Il ne s'agit point d'aumônes; vous pourriez vous en excuser sur vos besoins. On ne vous demande point un exercice pénible, des méditations profondes; vous pourriez apporter sur cela votre peu de suffisance: on vous demande seulement de pardonner à la personne qui vous a offensé. Le tort qu'elle vous a fait est personnel: vous pouvez le relâcher; il ne vous en coûtera qu'un peu de violence que vous vous ferez pour le Ciel; & cette violence sera même payée dans le temps, par le repos d'esprit où vous vous mettez en pardonnant. *Le P. Cheminai, dans le Sermon du Pardon des injures. Tome 3.*

La peine & l'inquiétude que nous attire le desir de se venger.

Ce seroit ici le lieu de vous tracer l'image d'un cœur possédé du desir de la vengeance; mais qui le peut mieux que vous, qui en avez senti les traits les plus vifs? N'est-ce pas un enfer anticipé, que de brûler jour & nuit d'un feu cuisant, qui sans cesse vous retrace le souvenir de la personne que vous poursuivez, comme d'un monstre odieux; qui grossit l'injure, qui vous enflamme d'indignation, qui vous soulève à la seule vûe de votre ennemi? Quelle rage, s'il est heureux, & s'il réussit dans ses entreprises! Quel dépit, s'il est honoré! Quel desespoir, s'il est puissant! Quelle envie, si on en parle bien! Quelle apprehension, s'il a le dessus! Quels soupçons, s'il a de l'adresse & de l'habileté! Quelle inquiétude pour suivre les menées qu'il trame peut-être contre vous! Quel orage de passions qui se succèdent sans cesse! Ah combien de fois a-t-on souhaité dans le secret du cœur de n'avoir jamais formé cet orage, ni remué l'affaire où l'on s'est engagé! Cependant esclave du respect humain, on n'en veut pas avoir le démenti; on redouble ses soins; on met tout en œuvre, argent, amis, crédit, pouvoir, artifices; & après des fatigues incroyables, qu'on a effluées dans le cours d'une vengeance; Je ne puis, dit-on, pardonner, cela est trop difficile. Hélas! Seigneur! si vous aviez ordonné par une loi, toutes les

peines que se donne le vindicatif; qui l'observeroit? qui ne s'excuseroit sur une impuissance absolue? qui ne condamneroit votre loi de tyrannie? *Le même.*

Si quelqu'un eut jamais droit à la vengeance, c'a été J. C. Il avoit reçu tous les outrages imaginables. Vous le voyez sans honneur, attaché à une Croix, entre deux criminels, nud, abreuvé de fiel, chargé de malédictions, & traité comme le dernier des hommes... Si l'injure croit à proportion de la personne, je veux bien n'oublier pas ici votre mérite & votre rang: mais n'oubliez pas le sien. Enfin, il n'ignoroit pas en quoi consiste le véritable honneur, & il ne pouvoit se tromper dans le jugement qu'il en faisoit: *Vidisti pendentem*, dit S. Augustin, *audi clamantem*. Vous sentez toute la grandeur de l'outrage; il revolte votre esprit, jusqu'à ébranler votre foi: *Audi clamantem*: Ecoutez. Ce qu'il va dire en cet état, non pas long-temps après l'outrage, mais dans le fort de l'action, dans l'insulte même, dans les approches de la mort la plus honteuse, confondra sans doute votre délicatesse: *Pater dimitte illis*. Il ne dit pas: Juge des vivans & des morts, vengeur de l'innocence opprimée; ce ne sont point ces titres odieux dont il a besoin: *Pater*: c'est le nom de Pere qu'il employe, pour exciter, réveiller sa tendresse, & pour obtenir plus aisément ce qu'il demande. *Dimitte illis*: Pardonnez-leur la trahison, le parjure, les calomnies, la violence, l'envie, enfin le déicide infâme qu'ils commettent; *Pater dimitte*: oubliez tous ces crimes, dont l'idée seule redouble votre colère, & pensez seulement que vous êtes mon Pere, & que c'est un Fils mourant qui vous prie. *Illis*: A eux; mais encore à qui? A ce peuple ingrat, que j'ai préféré à toutes les nations du monde; à Judas qui m'a trahi; aux Pharisiens, qui m'ont livré; à Pilate qui m'a condamné; à Herode qui m'a traité d'insensé; aux faux témoins, qui ont déposé contre moi; aux bourreaux qui m'ont attaché à cette croix: pardonnez-leur, mon Pere: *Nesciunt enim quid faciunt*: Ils ne connoissent point l'énormité de leur crime. Voilà, Chrétiens, de quelle manière votre Dieu a vengé sa mort, en priant pour ses ennemis. *Le même.*

Quand pardonneriez-vous? pourquoi pas à présent, au sortir de cette Eglise? Attendez-vous que la mort mette fin à votre ressentiment?

Il faut pardonner à l'exemple du Fils de Dieu.

Il faut se reconcilier au plutôt.

ment; qu'elle vous surprenne la haine dans le cœur? Pourquoi différer? Cela ne sert qu'à envenimer la playe: *Quisquis pacem differt, occasionem querit nunquam ignoscendi*, dit saint Augustin. Il en est de ceci, dit saint Chrysostome, comme d'un os disloqué, qui se remet plus aisément sur l'heure, & plus difficilement après un long-temps. Mais il y a du temps que nous ne nous voyons plus. Hé! quoi! Messieurs, prétendez-vous qu'il y ait prescription pour la haine, & qu'à force de conserver des inimitiez, on les rende legitimes? Quelle excuse devant Dieu! Mais au contraire quelle édification pour le Prochain, quand les perfonnes, dont la mesintelligence étoit si scandaleuse dans une ville, rentrent dans leur devoir, & se reconcilient. *Le même.*

Le vindicatif ne peut reciter l'Oraison Dominicale, sans prononcer son propre arrêt.

Le Fils de Dieu a mis dans la priere que nous faisons tous les jours à Dieu de nous pardonner: *Pardonnez-nous, Seigneur, nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés*; de sorte qu'un Chrétien qui a reçu quelque injure, & qui en recherche la vengeance, ne voulant point pardonner à son ennemi; en prononçant cette Oraison, demande à Dieu qu'il ne lui pardonne point. Cette priere est son propre arrêt, qu'il prononce lui-même; & Dieu lui dit secrettement: Je te juge, malheureux, par ta propre bouche: *Ex ore tuo te judico*. Tu me pries de te pardonner, comme tu pardonnes à ceux qui t'ont offensé: tu ne veux pas leur pardonner: tu me pries donc de ne te point pardonner à toi-même. Hé bien! je le veux; j'exauce ta priere. Ainsi lorsque le vindicatif prononce cette priere, ayant toujours la haine vivante contre son ennemi, Dieu prononce l'arrêt de sa condamnation. C'est ainsi, dit saint Chrysostome, que Dieu fait dépendre de nous le pardon qu'il nous doit accorder ou refuser, & nous rend maîtres de l'arrêt qu'il doit prononcer un jour. *Auteur moderne.*

L'amour des ennemis est proprement la Morale de J. C.

Ni la morale de Socrate, ni celle de Moïse, ni la Philosophie, ni l'ancienne Loi, n'ont point connu cette vertu. Le Précepte d'aimer son ennemi est du Nouveau Testament: cette maxime si sainte ne peut sortir que de l'Ecole d'un Dieu, tant elle est élevée au-dessus de l'homme. C'est aussi J. C. qui en est l'auteur, & c'est lui en personne qui nous l'enseigne: *Ego autem dico vobis: Diligite inimicos vestros, &c.* Ce sont les paroles du Sauveur du monde: Voilà notre créance, notre Evangile, notre morale, & le caractère véritable de notre Religion. Les autres marques du Chrétien, comme la devotion, la penitence, l'espérance en Dieu, l'humilité, le martyre même, peuvent être des marques équivoques; le seul amour des ennemis ne l'est point: le Chrétien ne peut parfaitement se distinguer que par là; & embrasser la Foi, c'est embrasser l'obligation d'aimer le persécuteur en aimant la perfection. *Le Pere Rapin, dans le livre de l'Esprit du Christianisme, chapitre second.*

Continuation de la même vertu.

Comme le monde met sa morale à ne pardonner point, en faisant une vertu de la vengeance; & que le plus haut point de la perfection chrétienne, est d'aimer son ennemi; c'est en cela que le Chrétien doit se signaler davantage. La Philosophie n'a pu encore en venir là; & c'est ce qu'il y a de plus difficile dans le Christianisme. Mais après que Jesus-Christ nous a appris ses intentions sur ce point, par son exemple, & par sa doctrine,

le Chrétien doit se dépouiller de ses ressentimens & de ses foiblesses, pour pardonner l'injure qu'on lui fait, s'il veut agir en Chrétien. Il est vrai que les Payens ont reconnu au travers des tenebres de leur morale, quelque ombre de cette vertu; & il en paroît des traits grossiers dans leurs actions les plus éclatantes: mais après tout, ce n'est que par un esprit de vanité qu'ils pardonnent: leur clemence n'est qu'un orgueil secret, qui recherche l'éclat & la reputation. La clemence chrétienne au contraire ne recherche que l'intérêt & l'avantage de celui à qui elle pardonne, & ne fuit rien tant que la vanité. *Le même, ch. 3.*

Que dirai-je de ces haines éternelles, & de ces aversions inveterées, qu'on entretient si scandaleusement? On ne peut parler à celui de qui on a reçu un affront, on ne peut même le voir, on croit son ressentiment juste, parce qu'on en a été offensé. Qu'y a-t-il de plus opposé à l'esprit du Christianisme, qui ne peut pas même souffrir de froideur ni d'indifférence? On se flate aussi dans la maniere, dont on se forme la conscience, dans ses haines, & dans ses aversions; on croit qu'on ne veut pas de mal à celui dont on a reçu l'offense: & lorsqu'il arrive quelque disgrâce à cette personne, on en triomphe de joye; & quand on a dit: Je ne lui veux point de mal, mais je ne puis le voir, ni avoir de commerce avec lui; on appelle cela l'aimer chrétiennement. *Le même, ch. 6.*

L'amour que le Fils de Dieu a eu pour les hommes, n'a jamais paru davantage, que dans sa Passion: car en cette même nuit que les hommes conspiroient contre sa vie, ce Dieu de bonté ne pensoit qu'à donner aux hommes des marques de sa tendresse. & il leur donna son sacré Corps, pour la nourriture de leurs ames, au même temps qu'un de ses Disciples, par une noire trahison, le livroit à ses ennemis pour lui donner la mort. Il meurt en effet, chargé d'opprobres & d'ignominies, après avoir été traîné de tribunal en tribunal, délaissé des siens, abandonné de tout le monde; il meurt dans l'infamie publique, attaché à une croix, parmi les blasphèmes de ceux qui le font mourir: mais il meurt dans un silence, dans une douceur, dans une tranquillité, dans une patience, & dans une paix, qui donnent de l'étonnement à ses bourreaux... & parmi les horreurs d'une mort si dure, & si cruelle, tout plongé qu'il est dans la douleur & dans l'amertume, il n'ouvre ses yeux mourans, & ne les tourne vers le Ciel, qu'afin d'implorer la misericorde de son Pere; pour ceux-mêmes qui le font mourir: il donne son Sang, & il meurt pour le salut des bourreaux qui le crucifient. Quel excès d'amour! qu'il est incompréhensible à notre esprit! S. Chrysostome avoit raison de dire que la plus grande preuve de la Divinité de Jesus-Christ, est d'avoir aimé jusqu'à ceux qui le faisoient mourir: car il faut être Dieu, pour aimer d'une maniere si élevée au-dessus de l'homme. *Le même, ch. 1.*

Un grand Saint disoit, que quoi que ses ennemis le condamnaient sans raison, ils en avoient peut-être quelque une secreete à laquelle il n'auroit peut-être rien à répondre, s'ils lui faisoient la grace de la lui découvrir. C'est pousser la chose à un point de délicatesse, que les siècles précédens n'ont jamais vû. Le mot de patience est trop foible pour exprimer une si excellente disposition d'une douceur qu'on a

Les haines, & les aversions que les gens du monde fomentent dans leur cœur.

Jesus-Christ nous a donné l'exemple de l'amour de nos ennemis.

On peut excuser les ennemis, même dans les persécutions qu'ils nous font.

point d'exemple. O vous ! que la moindre chose irrité, & qui pour des riens, concevez des haines immortelles ; vous que nulle satisfaction ne peut jamais appaiser, laissez-vous toucher & confondre à ce grand exemple.

*Tiré d'un Auteur anonyme & moderne.*

Il faut aimer ses ennemis du fond du cœur, & ne pas imiter ceux qui se forcent en quelque maniere, afin de prier Dieu pour leurs ennemis, & qui ne le font que par reflexion, & non par une inclination véritable, & par une plénitude de volonté, comme demande le Fils de Dieu: *Nisi remiseritis, unusquisque fratri suo, de cordibus vestris.* Ils aiment plus leurs ennemis, de la langue que du cœur. Dieu ne veut point que nous les aimions par grimace, & que nous ajoutions au péché de la haine, la fausse gloire d'une charité imaginaire. Il penetre, il fonde le fond de nos cœurs : & comme il a dit par son Apôtre, que celui qui hait son frere, est un homicide ; il voit dans le monde, parmi les Chrétiens, un grand nombre d'homicides, qui ont à la verité, les mains innocentes, mais qui ont le cœur envenimé par la haine. *Livre intitulé : La Vie des Saints de l'Ancien Testament. Dans la Vie du Patriarche Joseph.*

Pour vous faire voir combien cette loi de la Religion est d'accord avec l'équité naturelle, faites cette reflexion avec moi : S'il étoit permis à tout homme de se venger, quel desordre ne verroit-on pas regner dans les Etats, & dans les Républiques ? Les Juges seroient sans ordonnances, les Magistrats sans autorité, leurs societez sans discipline, leurs villes sans police. Comme la vengeance excéderoit toujours l'offense reçue ; tout seroit plein d'injustice : comme dans la réparation qu'on exigeroit, on se croiroit toujours le plus blessé ; on verroit toujours de la barbarie parmi les hommes. D'ailleurs, comme l'agresseur se croiroit en droit de se plaindre contre l'offensé, & qu'il seroit son juge dans sa propre cause ; il ne seroit jamais de réparation, il ne voudroit jamais se donner le tort : & de là les haines irreconciliables dans les familles, les divorces dans les mariages. De plus, si la vengeance étoit permise au particulier sur son égal ou inferieur, elle devroit l'être aussi sur le superieur. Or quel renversement ! Quel Juge assis sur son Tribunal oseroit rendre la justice ? Car qui se croiroit jamais justement condamné ? Quel Magistrat oseroit, &c. & ainsi quel renversement ! Les vengeances se multiplieroient ; le monde ne seroit plus qu'un amas de furieux, toujours armez les uns contre les autres, meditant sans cesse la perte l'un de l'autre, & toujours attentifs à chercher les moyens de s'exterminer les uns les autres. *Attribué au P. Massillon. Sermon du pardon des injures.*

Est-ce autoriser l'insolence, introduire la violence, & les outrages, que d'établir une loi qui arrête tant de desordres, qui procure tant de repos aux familles, de paix aux Républiques, & qui met le bon ordre & l'union par tout ? Pieux & saints Fideles des premiers temps ! voyoit-on parmi vous des troubles & des inimitiez ? La charité ne faisoit de tous qu'une ame & qu'un cœur : mêmes pensées, même volonté, mêmes sentimens. Cette loi d'amour les égaloit tous en biens, en vertus, en satisfactions ; & sans toucher à l'inégalité de la condition, elle mettoit en eux l'égalité de justice & de misericorde. Point d'ennemis,

Tome I.

point de vengeance, point de ressentiment des injures. Voilà ce que produiroit cette loi du pardon, si elle étoit exactement observée. *Le même.*

Quand un ennemi s'éleve sur vos ruines, qu'il vous supplante dans vos emplois ; quand un autre par ses impostures, vous décrie dans le monde, vous fait perdre votre credit, & votre honneur, & qu'il détruit peut-être par ses médisances, la fortune qui ne subsistoit que sur la bonne odeur de votre reputation : si vous vous en prenez à lui, vous êtes dans l'erreur. Ce n'est point à lui, que vous devez vous en prendre de ces mauvais offices qu'il vous rend ; c'est Dieu qui s'en sert pour vous châtier, & pour vous éprouver. Vous cherchez sur la terre la cause de ces infortunes, de ces décadences, de ces revers ; & l'Auteur en est dans le Ciel ; c'est là, d'où sort cette main invisible qui vous frappe. Levez les yeux jusques-là, & vous verrez que c'est Dieu qui fait servir les passions de vos ennemis à vous purifier, en vous outrageant. *Le même.*

Jésus-Christ regarde-t-il sa mort comme l'ouvrage de l'injustice de ses ennemis ? leur en attribue-t-il toute la faute ? au contraire n'exculé-t-il pas ses bourreaux, comme ne sachant ce qu'ils font ? Il n'envisage cette mort cruelle que comme un calice amer, que le Pere Eternel lui avoit préparé dès le commencement des siècles. Tels ont été les sentimens de tous les Justes à l'égard de ceux qui les ont persecuté : ils respectoient les fleaux dont Dieu se servoit pour les châtier. Les premiers Fideles respectoient la main qui les frappoit, & reveroient la puissance des Césars, si fatale à la Religion ; ils regardoient les glaives teints du sang de leurs freres, comme l'instrument de leur gloire, & comme les marques de la misericorde de Dieu sur eux. Enfin, les premiers Chrétiens n'étoient ennemis de personne, dit Tertullien, & ils aimoient tout le monde sans distinction. Vous leur aviez appris, ô mon Dieu ! que les hommes, si grands ennemis qu'ils puissent être, ne peuvent rien sur vos serviteurs, si la puissance ne leur en est donnée d'en-haut. Donc un Chrétien persecuté sur la terre, ne doit envisager dans l'injustice qu'on lui rend, & dans l'injure qu'on lui fait, qu'une main favorable, qui veut le frapper, & l'humilier, pour le rendre plus pur & plus glorieux. *Le même P. Massillon.*

Pourquoi refuser d'imiter l'exemple du Sauveur sur la Croix, lorsqu'il demanda pardon pour ses bourreaux ? Ah ! les ruisseaux de sang qui coulent de son Corps, ne seroient-ils point capables d'éteindre la vengeance de ces hommes miserables, qu'il est venu racheter ? Ce cœur ouvert d'une lance, & percé de playes mortelles, ne peut-il pas ouvrir le cœur des Chrétiens pour leurs freres ? Cette langue mourante, qui fait un dernier effort pour demander au Pere Eternel le salut de ses bourreaux, n'excitera-t-elle point les Disciples de ce même Jésus à pardonner de legeres offenses ? *Le même.*

Pour calmer le desir qu'un fidele peut avoir de se venger, il suffiroit, ce me semble, de lui dire : Souvenez-vous des sentimens que vous avez à l'égard de Dieu, après l'avoir offensé ; & vous concevrez les sentimens que vous devez à votre frere, qui vous a fait tort. Vous avez fait injure à Dieu en pechant ;

Q 2

Nous devons confiderer la main de Dieu qui nous frappe, dans les injures que nous recevons.

L'exemple du Fils de Dieu, & des premiers Chrétiens.

Nous ne devons point rougir d'imiter le Sauveur en ce point.

Nous devons avoir les mêmes sentimens pour notre frere qui nous a offensé, que Dieu a pour nous.

Il faut aimer sincèrement, & du fond du cœur, les ennemis.

Les desordres qui arriveroient, si la vengeance étoit permise.

Le pardon des injures n'introduit point la violence, ni l'insolence dans la societé humaine.

nous quand  
nous l'a-  
vous ou-  
trage.

vous êtes devenu aussi, l'objet de sa vengeance ; vous êtes à la merci de sa justice, & il peut vous punir quand il lui plaira. N'est-il pas vrai que vous souhaitez sincèrement que Dieu vous pardonne ? que c'est à vous un grand sujet d'inquiétude d'être obligé de douter de sa clemence à votre égard ? que vous ne sauriez être tranquille tant que vous l'avez pour ennemi ? Votre frere vous a irrité par une injustice, par une violence, par un affront ; vous ne pouvez vous refoudre à lui pardonner : j'ai peine à comprendre comme vous pouvez desirer de si bonne foi le pardon, dont vous avez besoin auprès de Dieu, & en même temps vous obstiner avec tant d'opiniâtreté, dans le refus que vous faites à votre frere du pardon que vous lui devez. Dieu a-t-il sujet d'être plus indulgent que vous ? l'injure dont vous voulez tirer raison, est-elle plus énorme que l'injure dont vous craignez la vengeance ? Vouloir qu'un Dieu oublie votre péché, & ne vouloir pas oublier la faute d'un homme ! il y a une confusion de sentimens qui doit vous faire sentir l'indignité de votre procédé. Je pourrois vous dire que c'est une contradiction visible, selon les principes du Christianisme, de prétendre obtenir misericorde de vant Dieu, sans avoir de misericorde pour vos semblables ; & qu'il ne vous importe pas en effet que Dieu se venge, si vous êtes déterminé à vous venger. Mais je me contente de vous demander, comment vous pouvez allier l'idée du pardon que vous souhaitez, avec l'idée du pardon que vous refusez. *Livre intitulé, Remarques sur divers sujets de Religion & de Morale. Tome 3.*

On ne peut  
cesser d'ai-  
mer son  
frere, sans  
cesser d'ai-  
mer Dieu.

Le Fils de Dieu est le Seigneur, & de celui qui offense, & de celui qui est offensé : il a répandu son Sang, il est mort pour tous les deux ; & par ce témoignage de sa misericorde, il les a tellement unis l'un avec l'autre, qu'ils ne peuvent cesser de s'aimer mutuellement, sans cesser de l'aimer lui-même. Ils lui appartiennent également, & ils ne sauroient se haïr, & se nuire reciproquement, sans faire tort au Maître dont ils sont la conquête, & auquel ils doivent la même soumission. Le Fils de Dieu ne s'est pas contenté de les lier ensemble, en les rachetant au même prix ; il s'est lié lui-même à eux par des neuds qu'ils ne peuvent rompre, sans mépriser son alliance, & sans outrager sa personne. En se faisant homme, il les a faits enfans de Dieu, & il est devenu leur frere : de sorte que par cette affinité, les coups qui sont portés à l'un ou à l'autre, retombent sur lui. Il n'est pas de fidele assez méchant, pour ne pas tenir à grand honneur la liaison que son Sauveur a daigné contracter avec lui : il y a néanmoins des fideles assez méchans pour deshonorer cette liaison dans son Prochain. Cette personne que vous persécutez, que vous voudriez perdre, est comme vous, frere de Jesus-Christ : de quel front, pour tirer raison d'une offense, osez-vous vous en prendre à Jesus-Christ même ? *Le même.*

Il faut imi-  
ter l'exem-  
ple de tant  
de Saints  
qui ont ai-  
mé leurs  
ennemis  
& qui leur  
ont par-  
donné.

Tâchons de marcher sur les traces de ces glorieux Patriarches, & de ces premiers Martyrs, dont l'Écriture sainte fait des éloges si magnifiques. Imitons un Joseph, qui paya par des bienfaits les outrages qu'il avoit reçus de ses freres ; un Moïse, qui pria pour ce peuple rebelle, qui lui faisoit continuellement la guerre ; un David, qui rendit toujours

au Roi Saül le bien pour le mal ; un saint Etienne, qui lors même qu'on le lapidoit, demandoit au Ciel misericorde pour ses bourreaux ; un saint Paul, qui après avoir été persécuté cruellement par les Juifs, travailloit sans cesse à leur conversion. Ces grands exemples ne doivent-ils pas nous porter à obliger, dans la vûe de Dieu, ceux-mêmes qui sont nos plus grands ennemis ? *Auteur anonyme & moderne.*

Saint Pierre croyoit que c'est beaucoup prendre sur soi-même, que de se refoudre de pardonner jusqu'à sept fois. Foibles lumieres de la raison humaine, que vous êtes bornées ! malheureuse cupidité, que vous avez de peine à vous contraindre ! Non, ce n'est rien fait que de pardonner jusqu'à sept fois. Jesus lui répondit : *Je ne vous dis pas jusqu'à sept fois ; mais jusqu'à septante fois sept fois.* Cela veut dire, selon l'explication de saint Chrysostome, qu'un Chrétien ne doit point se lasser de pardonner, & qu'il doit être dans la disposition de pardonner à son frere toutes les fois qu'il en est offensé, sans jamais se rebuter, quelque grande que soit l'injure qu'il ait reçue, & quelque implacable que soit la malignité d'un ennemi, qui ne cesse point de le persécuter. Pour nous faire entendre cette vérité, le Fils de Dieu nous propose la misericorde avec laquelle il nous remet ce que nous lui devons, dans l'exemple d'un serviteur qui étoit redevable à son maître de dix mille talens. *Monsieur Lambert. Homel. 51.*

Faisons une serieuse attention à la condition que le Sauveur a mise à la demande, qu'il nous fait faire à notre Pere Celeste, en lui disant : *Remettez-nous nos offenses, comme nous les remettons à ceux qui nous ont offensés.* Nous serons convaincus de la facilité avec laquelle nous pouvons obtenir le pardon de nos pechez, en ce qu'il le fait, pour ainsi dire, dépendre de nous-mêmes : car nous sommes en droit de demander au Seigneur qu'il nous accorde le pardon de nos offenses, si nous avons pardonné à notre Prochain celles qu'il nous a faites. On ne sauroit assez admirer ici la conduite du Fils de Dieu. Son dessein ayant toujours été d'établir la charité entre les hommes, il s'est servi pour cela, du besoin que nous avons, par le sentiment de notre misere, de recourir à la grande misericorde ; c'est-à-dire, de nous accorder la plus grande de ses graces, qui est le pardon des pechez, puisque l'état du peché est la plus grande misere : & pour nous l'accorder, il a voulu nous obliger à faire pareillement à notre Prochain la plus grande grace qui dépende de nous, qui est de pardonner de cœur les offenses qu'on nous a faites. De sorte que c'est comme une convention tacite qu'il a faite avec nous : Voulez-vous que je vous fasse la plus grande de mes misericordes, qui est de vous accorder le pardon de vos pechez ? Je le veux, mais à condition que vous ferez aussi de votre part à vos freres, la plus grande misericorde que vous puissiez leur faire, qui est de pardonner à chacun les injures qu'il vous a faites, & de les oublier entièrement. *Dom Barthelemi de Caranza. Traité de l'Oraison Dominicale.*

C'est ainsi, selon saint Chrysostome, que Dieu fait dépendre de nous le pardon qu'il nous doit accorder ou refuser ; c'est ainsi, qu'il nous rend maîtres de l'arrêt qu'il doit prononcer un jour : Comme vous aurez jugé

Nous ne  
devons ja-  
mais nous  
lasser de  
pardonner.

Nous ob-  
tiendrons  
le pardon  
des offen-  
ses commi-  
sées envers  
Dieu, si  
nous par-  
donnons  
de bon  
cœur celles  
qu'on nous  
a faites.

Sentiment  
de S. Chry-  
sostome,  
sur le par-  
don des  
injures.

Hom.  
19. in  
Matth.

voire frere, dit-il, je vous jugerai vous-mêmes. Cela étant, de quelle excuse couvrirez-vous le refus que vous aurez fait de pardonner à votre frere? Direz-vous qu'il vous a maltraité sans sujet? Mais c'est ce qu'on suppose, puisqu'on vous ordonne de lui pardonner. S'il y avoit de la justice dans le traitement qu'il vous a fait, il n'y auroit point de péché: c'est donc son injustice, c'est donc son péché qu'on demande que vous pardonniez; comme c'est pour des pechez semblables, & pour beaucoup d'autres, peut-être encore plus grands, que vous demandez à Dieu qu'il vous pardonne. Mais avant même qu'il vous accorde le pardon, il vous fait grace, en vous le faisant demander de la sorte, & vous apprenant à être doux & charitable envers vos freres. De quels supplices donc ne ferons-nous pas dignes, si après que Dieu a mis ainsi notre salut en notre pouvoir, nous nous perdons volontairement, en nous trahissant nous-mêmes? Comment osons-nous demander à Dieu, qu'il ait de la douceur & de l'indulgence pour nous, si dans une même chose qui dépend de nous, nous sommes cruels & inhumains envers nous-mêmes? Pour pardonner véritablement à ceux qui nous ont offensés, il faut effacer de notre memoire les injures, comme si jamais elles ne nous avoient été faites, & avoir dans le cœur la même affection pour ceux de qui nous les avons reçus, comme s'ils avoient toujours été nos amis. *Le même.*

Quel est le sens de cette parole: Pardonnez-nous, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.

Ce mot, *Comme*, se peut entendre en deux manieres: car ou il a la force d'un terme de comparaison & de similitude; & c'est en ce sens que nous demandons à Dieu, que comme nous remettons les injures & les offenses qu'on nous a faites, il nous pardonne aussi nos pechez: ou ce mot est conditionnel; & c'est en ce sens que le Fils de Dieu lui-même le prend, lorsqu'il dit: *Si vous pardonnez aux hommes les fautes qu'ils font contre vous, votre Pere celeste vous pardonnera aussi les vôtres.* Mais soit que l'on prenne ce mot dans l'un ou l'autre de ces sens, il nous marque également l'obligation que nous avons de pardonner; & que si nous voulons que Dieu nous pardonne nos pechez, il faut nécessairement que nous pardonnions à ceux qui nous ont offensés. Car Dieu veut que l'affection que nous nous devons les uns aux autres soit mutuelle; puisqu'il méprise & rejette même les sacrifices & les offrandes de ceux, qui ne sont pas reconciliés avec leurs freres. Et c'est même une loi indispensable de la nature, qui nous ordonne de nous comporter à l'égard des autres, de la même maniere que nous voulons qu'on se comporte envers nous. *Tire du Catechisme du Concile de Trente, sur l'Oraison Dominicale.*

Dieu ne défend pas seulement les actions exterieures de vengeance, mais encore la haine du cœur.

Dès le temps de l'ancienne Loi, le Seigneur ne s'étoit pas contenté de voir les mains de son peuple nettes & pures du sang de leurs freres; il vouloit encore que leur cœur fût exempt de haine. Car voici comme il s'en explique, au chapitre dix-neuvième du Levitique: *Non oderis fratrem tuum in corde tuo:* Vous ne haïrez point votre frere au fond de votre cœur; c'est-à-dire, comme l'explique S. Augustin: ce n'est point assez de ne troubler point la société des hommes par des actions violentes; ce n'est point assez de ne tremper point vos mains dans le sang de vos freres; il faut encore que le cœur soit calme, sans

Tomme 1.

fiel & sans amertume: & de même que dans l'amour que j'exige de vous; ce sont moins les démonstrations du dehors que j'attends, qu'un véritable attachement de cœur pour moi; de même à l'égard de vos freres, c'est du cœur que j'attends le premier sacrifice de votre haine, & de votre aigreur: *Non oderis fratrem tuum in corde tuo. Sermon manuscrit.*

Un des plus grands témoignages que nous pouvons rendre à Dieu de notre amour; c'est d'aimer notre ennemi, pour l'amour de celui qui nous l'ordonne. La raison se prend de la difficulté qu'il y a d'aimer cette personne qui nous a offensés. Il n'est pas mal-aisé d'aimer, la nature nous y porte; il n'est pas difficile d'aimer les autres hommes; la raison nous le persuade: mais d'aimer notre ennemi; ô Dieu! quelle peine! c'est une action qui semble contraire à la nature, opposée à la raison, & à toutes les maximes du monde. Or comme en matiere de foi, plus les veritez que nous connoissons sont difficiles en elles-mêmes, plus aussi nous témoignons avoir de respect à la parole, & aux lumieres de Dieu, qui sont élevées au-dessus de notre esprit: nous devons dire le même des motifs de notre charité; plus les objets que nous aimons nous paroissent haïssables, plus aussi nous témoignons avoir un amour plus grand, & plus fort envers Dieu, qui est le motif de notre amour. Ah! il faut que cet amour soit bien fort, pour vaincre toutes les difficultez qui s'y opposent! O Dieu! dit saint Augustin, quel effroyable objet qu'un ennemi qui nous fait quelque injure: *Ubi nil oculus videt, nisi quod displicere videtur!* Où nos yeux ne voyent rien qui ne nous déplaît; où rien ne paroît pour attirer notre amour; où tout entretient nos ressentimens & notre haine; où toutes les qualitez de la nature qui nous le rendoient aimable, sont comme effacées & absorbées par les injures que nous en avons reçues! *Mon-sieur Bivoat. Sermon pour le premier Vendredi de Carême.*

Pourquoi c'est une action si agreable à Dieu, d'aimer nos ennemis.

Admirable disposition, dit saint Gregoire de Nyse, qui nous rend en quelque façon participans du pouvoir de Dieu, à qui seul il appartient de pardonner les pechez! Je pardonne les pechez, & je les pardonne à moi-même; quand je pardonne à mon ennemi cette injure qu'il m'a faite. Par tout ailleurs, je dois imiter Dieu comme mon exemple; mais dans cette occasion, dans le pardon de mes ennemis, je somme la misericorde de Dieu de m'imiter moi-même, en lui disant avec ce saint Docteur: *Fac quod feci, imitare servum tuum: peccata dimisi; & tu dimitte.* J'ai fait ce que vous m'avez commandé; imitez mon pardon par le vôtre: j'ai pardonné mes injures, pardonnez-moi mes pechez: je vous somme de votre parole, & j'attends l'effet de votre promesse. *Le même.*

Pardonné les offenses, est un moyen sûr d'obtenir de Dieu le pardon de nos pechez.

C'est trop presser un homme, dira un vindicatif obstiné; nous ne voulons pas pardonner, & nous avons des raisons pour ne le pas faire. Vous ne le voulez pas. Ah funeste parole! & qui semble plutôt sortir de la bouche d'un demon, que de celle d'un Chrétien! Mais avant que de passer outre, sçavez-vous bien ce que vous dites? Vous ne voulez pas pardonner à votre ennemi! vous ne voulez donc pas que Dieu vous pardonne; puisqu'il est impossible de recevoir autrement le pardon de vos pechez, si vous ne pardonnez les injures qu'on vous a faites. Ne dites point

Si nous ne pardonnons, il n'y aura point de misericorde pour nous.

Q3

que vous ne pouvez gagner cela sur vous ; c'est votre mauvais cœur qu'il faut vaincre d'abord ; vous le devez par charité & par obéissance : & si vous me dites que vous ne voulez pas, il faut que vous sçachiez que votre reprobation est assurée, par le refus que vous faites. Hé ! que deviendrez-vous, malheureux, après avoir vécu dans le péché ? Si vous mourez sans recevoir le pardon de vos pechez ; n'êtes-vous pas perdu sans ressource ? Et si vous persistez dans votre obstination, quelle miséricorde y a-t-il à espérer pour vous en la refusant si opiniâtrément à votre frere ? *Le même.*

Comme Dieu a pourvu à la sûreté publique, par le commandement de pardonner les injures.

Dieu, comme souverain gouverneur du monde, a voulu pourvoir efficacement à la société publique ; & pour cela, il s'est rendu comme le protecteur de la vie, des biens, & de l'honneur des hommes : & parce que le plus grand ennemi de cette société est la vengeance ; il a voulu employer son autorité, afin d'empêcher de nous nuire. C'est pour nous mettre à l'abri de l'injustice les uns des autres, qu'il a fait ce commandement. Si d'un côté il nous commande d'aimer nos ennemis, il commande de l'autre, à nos ennemis de nous aimer ; s'il met nos ennemis sous sa protection, pour les défendre de notre colere, il nous met sous sa sauve-garde, pour nous défendre de leur fureur : & de cette mutuelle défense, & de cette reciproque protection, résulte la sûreté publique, que Dieu prétend dans la conservation de l'Univers. C'est par les avantages mêmes que nous trouvons dans ce commandement, que saint Jérôme nous exhorte de le garder : *Ingrati animi sumus, si resistimus ei cuius imperium beneficium est. Le même.*

Nous devons regarder J. C. en la personne de notre ennemi.

Lorsque nous avons le pouvoir & l'occasion de nous venger de notre ennemi, nous devons dire ce que David disoit à ses soldats, quand ils lui disoient qu'il devoit se venger de Saül : *Non extendam manus meas ad eum, quia Christus Domini est* : je ne porterai pas mes mains sur ce Prince, c'est l'Oint du Seigneur : à travers son crime, je vois un Dieu qui me le défend ; voilà le motif qui me porte à lui pardonner. Ah ! si on nous reproche notre lâcheté, & si on nous demande pourquoi nous pardonnons à notre ennemi, disons à ces personnes, en leur montrant le Crucifix : Voilà le motif du pardon que j'accorde ; c'est Jesus-Christ attaché à la croix, que je considère au dedans, & au dehors de cet homme ; voilà le maître qui me commande de pardonner. *Le même Monsieur Bivoat.*

Dieu est intéressé dans la vengeance que nous méditons contre un ennemi.

Je sçai bien que nous voudrions pouvoir separer le Sang du Sauveur de celui de notre ennemi ; que nous souhaiterions qu'il nous fût permis de diviser les intérêts de l'un, de ceux de l'autre ; que nous tâchons du moins dans nos pensées, de démêler les droits de Dieu, de ceux de l'homme, afin de pouvoir haïr l'homme plus librement, le considérant à part, comme separé de Dieu, & avec ce qu'il a par lui-même. Mais l'Evangile nous apprend que ces separations sont impossibles ; que Jesus-Christ est attaché à notre prochain, & qu'ainsi nous ne pouvons haïr l'un, sans envelopper l'autre dans notre crime : à peu près comme il est impossible de prophaner les especes du Sacrement de l'Autel, sans offenser en même temps le Corps du Sauveur, qui y est renfermé, & qu'elles couvrent sous leurs voiles. Vous voulez haïr votre enne-

mi : votre haine & votre vengeance ne s'arrête pas à votre frere ; vous ne pouvez ignorer que le Fils de Dieu s'intéresse en ce qui le touche, & qu'ainsi la haine que vous avez contre cet homme, passe jusqu'à votre Dieu ; vous le haïssez en sa personne. *Le même, dans son Avenir.*

La vengeance est la plus dangereuse, & la plus criminelle de toutes les passions ; l'Écriture la compare à deux choses, les plus violentes qui soient dans la nature ; aux tempêtes de la mer, & au feu ; pour exprimer par ces deux comparaisons, les deux états de la vengeance. Quand elle est encore dans le cœur de celui qui la conçoit, elle ressemble à une furieuse tempête, qui trouble, & qui bouleverse toute la mer où elle s'est formée : voilà l'image d'un cœur vindicatif ; il est agité de mille desirs, troublé de mille inquiétudes, déchiré par mille remors de sa conscience ; & pour se venger de son ennemi, il se tourmente cruellement lui-même : *Cor impii quasi mare fervens.* Mais quand la vengeance sort au dehors, elle se jette avec la violence & l'impetuosité du feu, qui ruine, & qui consume tout ce qui se presente. Tantôt elle sort par les yeux, & menace de ses regards, ceux qui sont les objets de sa rage ; tantôt elle se jette sur la langue, & ternit par ses médifances l'éclat de leur reputation ; mais pour le comble de sa fureur, elle arme les mains de ceux qu'elle anime, pour attenter à la vie même de leurs ennemis. C'est cette passion qui prepare les poisons, qui aiguise le fer, qui fait les meurtres, les duels, les parricides. Pauvre France ! qui as été si souvent le témoin & le theatre des effets de cette passion, tu portes dans ton sein les funestes momens de sa violence, marque avec le sang de tes enfans égorgés dans ces combats, & avec les larmes de ceux qui restent pour les plaindre, & pour les condamner. *Le même, dans le même Sermon.*

Combien la vengeance est violente & dangereuse.

On dit qu'il y a de la lâcheté de souffrir & de pardonner une injure ; que lorsqu'on endure un affront, on en attire un autre, & qu'il y a de la gloire à se venger. Ainsi la raison étant corrompue par ces maximes, & l'intérêt de la gloire venant à se mêler avec les ressentimens de la vengeance ; ce mal devient presque incurable dans les cœurs mêmes des Chrétiens ; & fait que le monde porte quelque image de l'enfer, où les vengeances durent toujours, & où les haines sont éternelles. *Le même.*

Comme ce mal est presque irremédiable.

De deux choses l'une : ou vous êtes résolu de pardonner un jour à vos ennemis, ou vous êtes résolu de ne leur jamais pardonner. Ne leur pardonner jamais, quelle résolution ! quelle fureur ! Versaffiez-vous autant de larmes qu'il y a de gouttes d'eau dans la mer, missiez-vous tout votre corps en sang, endurassiez-vous tous les plus rigoureux supplices ; si vous n'êtes résolu de pardonner à vos ennemis, jamais Dieu ne vous pardonnera : article de foi. Mais si vous êtes résolu de leur pardonner un jour, pourquoi pas aujourd'hui ? Différez à vous reconcilier avec eux, vous différez à les avoir pour amis, vous qui voulez bien qu'ils le soient un jour. Vous vous exposez de plus jusques au temps que vous leur pardonneriez, à un évident peril de damnation : car si vous êtes surpris de la mort ; qui vous a dit que Dieu vous tiendra compte du projet d'une recon-

Le malheur auquel nous nous exposons, en différant de pardonner.

ciliation future, lui qui vous jugera sur l'état présent auquel il vous trouvera ? *Le Dictionnaire Moral. Second Discours de l'amour des Ennemis.*

Cette loi est juste & indispensable.

*Ego autem dico vobis, diligite inimicos vestros.* Quelle loi ! Loi cependant indispensable. Si vous ne jeûnez pas, vous pouvez apporter pour excuse, la foiblesse d'un estomac ruiné, & l'épuisement de vos forces ; mais si vous ne pardonnez pas à votre ennemi, nul prétexte de foiblesse ne vous empêche de vous reconcilier avec lui. Loi tres-juste, & à l'accomplissement de laquelle une infinité de motifs nous engagent. 1°. L'autorité de celui qui nous l'impose ; c'est Dieu même : he ! où est l'homme qui lui ait jamais désobéi impunément ? 2°. L'interêt que Dieu prend dans les prétendues causes de nos inimitiez. Nous nous déchainons impitoyablement contre un ennemi qui nous persecute : mais portons plus loin les yeux de notre foi ; nous trouverons que c'est Dieu, qui permet ces persecutions, & qui les ménage. 3°. L'injustice que nous faisons à Dieu, en nous attribuant un droit qui n'appartient qu'à lui. 4°. Le tort que nous nous faisons à nous-mêmes, en ne voulant pas remettre à nos ennemis une petite dette, dont la remise nous acquitteroit envers Dieu de toutes celles, qu'il a droit de repeter contre nous. *Le même, dans les Reflexions sur ce sujet.*

Le salut d'un vindicatif qui ne veut point pardonner, est desesperé.

Un homme qui ne veut point pardonner les injures, doit desesperer du pardon de ses pechez, & par consequent de son salut, parce qu'il en rend inutiles tous les moyens, même les plus efficaces. Si s'excommunie lui-même ; plus de prieres, plus de Sacremens, plus de sacrifices pour lui ; les remedes les plus salutaires lui deviennent funestes ; il ne peut prier, sans se condamner lui-même ; sa priere devient une horrible imprecation ; il n'ouvre la bouche que pour demander à Dieu sa damnation : quelle priere !.. Son ennemi, le demon même peut-il lui faire, ou lui souhaiter plus de mal qu'il s'en fait, & qu'il s'en souhaite à lui-même ? Ne faut-il pas que le desir de la vengeance aveugle bien un homme, pour le reduire à cette extrémité ? Ce n'est plus passion : c'est folie, c'est fureur. *Pere Neveu, dans ses Reflexions pour tous les jours de l'année. Tome 2.*

L'autorité d'un Dieu qui nous commande de pardonner.

Rien n'est plus naturel à l'homme que de vouloir se venger, quand on l'a offensé ; & c'est pour cela, que rien n'est plus difficile, que de pardonner une injure, que d'aimer un ennemi, & rien n'est plus nécessaire. Il n'y a qu'un Dieu, qui nous puisse faire ce commandement ; & il n'y a qu'un véritable Chrétien, qui puisse l'executer. Aussi voyons-nous que le Sauveur parle en Dieu, quand il dit : *Ego autem dico vobis : Diligite inimicos vestros* : C'est moi qui le dis, & qui l'ordonne. Ce moi renferme de grandes raisons, & nous fournit de puissans motifs : car c'est nous dire par là : C'est moi qui suis votre Dieu, qui puis tout vous commander, & à qui vous devez obéir en tout ; moi, qui me suis réservé la vengeance, que vous ne pouvez vous attribuer, sans usurper mes droits ; moi, qui vous ferai justice, si vous ne vous la faites pas, & qui ne vous ferai point de misericorde, si vous ne la faites à vos freres ; moi, qui vous ai pardonné des offenses si grièves, & qui n'exige de vous, sinon que vous en pardonniez de si legeres. Redevables de dix

Math. 5.

mille talens que je vous ai remis ; devez-vous trouver de la difficulté à remettre cent deniers à votre frere, quand je vous le demande ; moi, qui en même temps que par mon commandement, je vous oblige à pardonner, vous y anime par mon exemple, & vous y aide par ma grace ? moi qui vous promets un bonheur éternel, si vous pardonnez ; qui vous menace d'un malheur éternel, si vous y manquez ? Y a-t-il cœur assez dur, pour n'être pas touché de tous ces motifs ? quelque froid qu'il soit, peut-il n'être pas embrasé de tous ces charbons ? *Le même, dans le Tome 1.*

Rien ne fait mieux sentir l'autorité de Dieu, comme premiere verité, sur l'esprit de l'homme, que de l'obliger par la foi, de juger contre tous ses préjugés, de croire des veritez qui lui paroissent inconcevables : rien aussi ne fait tant voir l'empire de Dieu, comme premiere loi, que d'obliger l'homme d'agir contre toutes ses inclinations, d'aimer ce qui n'est pas aimable, ce qui paroît même haïssable ; c'est-à-dire, la personne d'un ennemi. Dieu l'a dit ; vos sens & votre raison disent le contraire : cependant il faut le croire. Dieu le commande ; votre cœur, toutes vos passions s'y opposent : cependant il faut le faire. La captivité de la raison est l'hommage le plus parfait, le sacrifice le plus agréable, que l'homme puisse offrir à Dieu, comme premiere loi. Tout autre sacrifice lui déplaît, sans celui-là, il le rebute. Si ce sacrifice vous coûte, pensez que vous le faites à Dieu ; mais à un Dieu qui s'est sacrifié pour vous : & que ne lui en a-t-il point coûté ? *Le même.*

Pardonnez les injures, est le plus grand hommage que l'on puisse rendre à Dieu.

L'exemple de Jesus-Christ, Dieu-Homme, mourant sur la Croix, nous doit plus toucher que tout le reste ; parce qu'il est plus sensible. C'est là que sa clemence paroît avec éclat ; puisque non seulement il pardonne à ses ennemis, & aux bourreaux qui le crucifient ; mais encore il sacrifie sa vie pour ceux qui la lui arrachent avec tant de cruauté, & pousse sa charité pour eux, plus loin qu'ils n'avoient porté leur rage contre lui : *Vide pendentem*, dit saint Augustin ; *audi precantem* : Voyez votre Sauveur sur la croix ; voyez sa patience, voyez sa charité pour ses ennemis : mais profitez de cet exemple. Il vous prie, ou plutôt il vous commande de l'imiter : *Audi precantem, & tanquam de tribunali precipientem*. C'est cet exemple qui a animé saint Estienne à pardonner si courageusement à ses ennemis : l'exemple qu'un homme nous donne là-dessus, nous fait croire que celui d'un Dieu n'est pas inimitable. *Le même. Tome quatrième.*

L'exemple que le Fils de Dieu nous a donné de pardonner les injures.

Quand la loi qui nous oblige à aimer nos ennemis, & à pardonner les injures, ne seroit point si juste, & si nécessaire, la seule Religion doit vous en faire un devoir indispensable. Car elle vous represente dans tous les hommes amis ou ennemis, un certain caractère de divinité, que tous portent gravé sur le front ; & comme rien ne peut effacer ce caractère dans aucun de vos freres, vous ne sçauriez aussi effacer de votre cœur le respect & l'amour que vous devez avoir pour eux. Pecheurs & justes, grands & petits ; tous sont marquez au sceau de la divinité : tous portent les marques de l'ouvrier, qui les a tirez du néant : ce sont les statues animées de ce grand Roi qui les a faites, & que vous ne sçauriez outrager sans lui faire injure, & vous rendre dignes de sa colere. Quel-

A quoi la Religion nous oblige à l'égard de nos ennemis.

que mal que vous ait fait votre ennemi, quelque injure qu'il vous ait dit; malgré tout cela, il porte encore les traits de la divinité, & vous ne sçauriez le haïr, sans haïr ce que Dieu a mis en lui de plus digne. Quelque méchant & cruel qu'il soit, il est encore revêtu de cette divine ressemblance, que son Créateur & le vôtre lui a donnée; & si vous ne le connoissez pas, vous ignorez le devoir le plus essentiel de votre Religion. *Pere Massillon, Sermon du pardon des injures.*

La haine qu'on porte à son ennemi est inutile.

Haïr un ennemi est une vengeance tout-à-fait inutile, & qui ne fait du mal qu'à vous. Si une personne que vous haïssez n'est pas moins puissante; une aigreur, un ressentiment ne change rien à sa situation; c'est vous seul qui portez tout le poids d'une haine: outre que cette haine est une vengeance qui vous est dommageable. Votre frere vous avoit offensé, & vous n'étiez pas moins agréable devant Dieu. Si vous eussiez reçu cette injure avec patience; il auroit porté lui seul la peine de son offense, vous auriez consacré en vous l'injure qu'il vous avoit faite, & par là, votre condition auroit été mille fois préférable à la sienne. Mais dès l'heure que vous avez formé le dessein de vous venger, & que vous le haïssez, c'est vous qui portez toute la peine d'une injure, qui vous étoit avantageuse, & pénible à votre frere. La haine enfin que vous portez à votre frere, est un arrêt que vous portez contre vous-même: car on ne vous pardonnera qu'autant que vous aurez pardonné. C'est la sentence que J. C. a prononcée contre vous; & vous la ratifiez, par le desir de vous venger. *Le même.*

Combien le desir de se venger cause d'inquietude & de trouble à un vicieux.

Vous sçavez l'histoire de Saül: fut-il jamais Prince plus agité; & cependant qui est le Prince, qui eut jamais plus de sujet de passer des jours agréables & tranquilles? Elevé sur le trône de Juda, aimé de ses sujets, craint des Rois ses voisins, favorisé du Seigneur, aidé des sages conseils de Samuel, que pouvoit-il lui manquer? & que lui falloit-il davantage pour le rendre tranquille? Il veut se venger de David, & ce seul desir de vengeance le rend, de tous les hommes le plus malheureux. De là cette haine qui le déchire, les agitations qui le troublent; de là les vengeances d'éclat qui le rendirent odieux dans tout Israël; de là ces tristes inquietudes, & ces pénibles courses. Il se défie de tout, jusqu'à se défier de lui-même; il roule mille pensées odieuses; sa vie lui devient à charge: en sorte que la haine ne lui laissa pas un seul moment à goûter le plaisir d'une glorieuse Royauté. Il auroit pu vivre heureux s'il eût vécu sans haine, & la vengeance l'a rendu malheureux. *Le même Pere Massillon.*

Sur le même sujet.

J'en appelle à votre propre conscience: lorsque vous haïssez un ennemi, que vous vous proposez de vous en venger; cette haine n'est-elle pas un poids accablant sur votre cœur, qui l'embarrasse, qui l'agite, qui lui cause mille inquietudes? Ce projet de vengeance n'est-il pas un levain secret de votre ame, qui empoisonne tous vos plaisirs, qui vous rend distrait dans vos entretiens, triste, morne, inquiet, importun à vos amis, & à charge à vous-mêmes; & qui vous fait trouver par tout présent, l'objet de votre passion? Si vous avez dessein de vous venger, que de mesures ne faut-il pas garder? quels troubles avant que de les exécuter? que de précautions pour en chercher les moments favo-

rables? que d'artifices pour cacher vos injustices? que de détours pour dérober aux yeux de votre ennemi, & de ceux de son parti, les ruses & les pièges que vous voulez lui tendre? Mon Dieu! quand vous ne nous auriez pas fait une loi de l'amour de nos ennemis, n'aurions-nous pas dû nous en faire une à nous-mêmes? *Le même.*

David étoit un Prince, dont la valeur & le courage s'étoient signalez entre tous les Rois d'Israël: des lions écrasés, des Géans vaincus, des Rois désarmés & soumis, étoient la moindre portion de ses conquêtes; tout contribuoit à le rendre glorieux; & si jamais Conquerant eût dû braver un ennemi, & se venger de ses affronts, c'eût été sans doute celui-là. Quand Saül tomba entre ses mains, ce n'est plus le conquerant de la Palestine, redoutable à toutes les Nations; c'est un agneau qui sçait charmer son ennemi par sa douceur: & David doux & patient est un objet qui s'attire bien plus de bénédictions & de louanges, que David terrible & redoutable; & le Prince qui souffre charitablement les injures que son ennemi lui a faites, est plus glorieux, qu'au milieu des acclamations & des triomphes des Filles d'Israël. *Le même.*

Souvent celui dont vous vous croyez offensé, ne le sçait pas même, & n'en a pas eu la pensée. Vous vous faites juge de ce qui se passe dans son cœur; vous enflez, vous grossissez, vous interprétez, vous empoisonnez les paroles les plus innocentes, les actions les plus simples; votre délicatesse leur donne des couleurs si noires, des intentions si malignes, que cet homme, à vous entendre parler, ne pense qu'à vous nuire. *Le P. Cheminai. Sermon du pardon des injures.*

Tout péché mortel est une dette de dix mille talens, pour m'expliquer en termes de l'Evangile, à laquelle ne pouvant satisfaire, nous pouvons être condamnés à des tourmens éternels. Dieu tout miséricordieux & indulgent a effacé toutes ces obligations, autant de fois que nous l'en avons supplié. Dites-moi, est-il raisonnable que nous soyons plus rigoureux envers nos freres, que Dieu ne l'a été envers nous? Cent deniers que nous doit un de nos freres, sont-ils comparables à des millions, dont nous sommes redevables à ce puissant créancier? Les offenses de notre frere contre nous, égalent-elles les nôtres contre Dieu? ses ingratitude ont-elles rien de pareil aux nôtres? Il nous a fait tort; je le veux: il nous a méprisé; je l'accorde: il nous étoit obligé par les bons offices que nous lui avions rendus; il les a oubliés: il a reçu des bienfaits de notre libéralité; il en est ingrat: il nous doit le bien qu'il a, l'honneur & la vie; c'est beaucoup: mais qu'est-ce en comparaison des grands biens que nous avons reçus de la main libérale du Créateur? Comment donc, cruels & ingrats que nous sommes, avons-nous le courage de refuser à notre conservateur, ce que nous voulons obtenir de notre maître? Comment ofons-nous condamner notre frere, en voulant être absous par son juge? Comment nourrissons-nous dans notre cœur de la haine contre l'image de celui, dont nous recherchons l'amitié? Nous demandons à Dieu, qu'il nous remette les sommes immenses que nous lui devons; & nous sommes de rigides exacteurs de peu de chose? *Le P. Dumeau. Sermon pour le 21. Dim. après la Pent.*

La douceur & la clemence de David préférables à sa force.

On grossit souvent dans son imagination; l'injure qu'on a reçue.

Nous ne pouvons demander à Dieu qu'il nous remette de grosses dettes, en refusant d'en remettre à nos freres de tres-petites.

Ten s'attribuent la cause du mauvais traitement qu'ils reçoivent.

Il faut éviter le procédé de quelques-uns, qui se plaignent d'un outrage ; mais qui ne se plaignent jamais de l'inconsidération par laquelle ils s'y sont exposés : qui accusent la malice de celui qui leur nuit ; mais qui n'accusent jamais la conduite, par laquelle ils se la sont attirée : qui s'aigrissent contre le déplaisir qu'on leur rend ; mais qui ne s'aigrissent jamais contre le peu de soin qu'ils ont eu d'aller au-devant, & de le détourner. Ils ne faut pas croire pour cela, que les personnes vertueuses soient insensibles, comme ces anciens Stoïques ; tant que la vertu ne nous rendra pas invulnérables, elle ne nous empêchera pas de témoigner quelque douleur : mais autre chose est de soulager son cœur par un gémissement secret, & autre chose de former des desseins de tirer vengeance du tort qu'on nous a fait. *Libre intitulé, la Conduite du Sage.*

Le commandement que fait le Sauveur de pardonner, a été soutenu de son exemple.

C'est en vain que l'on fait des commandemens aux autres, si on néglige soi-même de les accomplir ; & il arrive presque toujours dans la Morale Chrétienne, aussi-bien que dans la politique, que les commandemens qui ne sont pas soutenus par le bon exemple de ceux qui les ont faits, ne servent qu'à exciter parmi le peuple, des plaintes, des murmures, & des révoltes. Mais lorsqu'un commandement est soutenu par l'exemple, & par la récompense, tout conspire à le rendre facile, & l'on ne peut se dispenser de s'y soumettre. C'est ce qu'a fait le Fils de Dieu, quand il a voulu nous engager à aimer nos ennemis ; il en a fait un commandement : *Diligite inimicos vestros* ; & ce commandement est si absolu, & si universel, que l'amour propre ne peut trouver aucun prétexte, pour se dispenser de l'accomplir ; mais il nous en a donné le premier exemple, en mourant pour les plus grands pecheurs, en priant pour ceux qui l'ont crucifié, & en demandant pardon pour ses propres bourreaux. *L'Auteur des Discours Chrétiens. Discours pour le 21. Dimanche après la Pentecôte.*

Matth. 5.

Le précepte d'aimer ses ennemis, est de l'Ancienne & de la Nouvelle Loi.

Le précepte de ne point faire de mal à ses ennemis, & même de leur faire du bien, avoit déjà été porté dans l'ancienne Loi ; car Dieu défend par Zacharie, de penser en son cœur à l'offense que l'on a reçue de son frere : *Malum viri fratri suo non cogitet in suo corde.* Dans le Levitique, il défend à son peuple de chercher vengeance des injures que l'on a reçues de ses concitoyens, de s'en ressouvenir même, & de haïr son Prochain : *Non oderis fratrem tuum in corde tuo ; non queras ultionem, nec memor eris injurie civium tuorum.* Par la bouche du Sage, il défend qu'on se réjouisse de la mort ou de la ruine de son ennemi : *Cum occiderit inimicus tuus, ne gaudeas, & in ruina ejus non exaltetur cor tuum ;* & dans un autre endroit, il veut, que si l'on voit son ennemi pressé de la faim ou de la soif, on lui donne à manger : *Si fuerit inimicus tuus, ciba illum, & si fuerit, da ei aquam bibere...* Mais il a donné de l'étendue à ce précepte dans la nouvelle Loi, & a voulu qu'il fût observé avec plus de perfection. Car afin qu'il n'y ait aucun homme sur la terre qui n'ait quelque part à cet amour, il veut que les hommes s'entraiment, sous quelque qualité qu'ils se puissent considérer ; sans que celle des amis puisse prévaloir au-dessus de celle des ennemis ; parce qu'il est mort pour les uns & pour les autres. *Le même.*

Les Juifs immoloient à Dieu des animaux,

qui signifioient la colere & la vengeance, pendant qu'ils la conservoient dans leur cœur ; aujourd'hui il ne veut plus de ces figures, ni de ces victimes ; mais il nous commande d'étrouffer dans nos cœurs les passions qu'elles signifioient. Aimez vos ennemis. L'accomplissement de ce précepte est si nécessaire pour le salut, que Dieu, par un excès de bonté, veut que l'on interrompe le culte que nous avons commencé de lui rendre à l'autel, pour aller nous reconcilier avec nos ennemis. Il veut dire, sans doute par là, que la plus agréable victime que nous puissions lui offrir sur l'autel, est la passion de la vengeance. *Le même.*

On pourroit dire que la nature nous apprend à ne nous pas laisser opprimer & fouler aux pieds, à ne pas souffrir qu'on nous offense, de quelque manière que ce soit, sans en témoigner du ressentiment. C'est un droit avec lequel nous naissons, & auquel nous ne pouvons renoncer : les animaux mêmes, par le seul instinct naturel, n'en sçavoient voir d'autres, contre lesquels ils ont de l'antipathie, qu'ils ne se jettent dessus, & ne les déchirent avec leurs griffes, & avec leurs dents. Il nous arrive quelque chose de pareil, quand nous rencontrons notre ennemi : car dès qu'il paroît, nous nous sentons tout émus ; la bile s'échauffe, le sang bouillonne ; nous ne respirons que la vengeance. Ce mauvais raisonnement ne peut venir que d'un esprit aveuglé par la passion, qui confond une juste défense avec une vengeance injuste. Il n'y a rien à blâmer dans une juste défense ; on peut repousser la force ; & c'est ce que la nature nous enseigne : mais on ne doit pas se faire raison à soi-même d'une injure qu'on a reçue. Il vous est permis d'empêcher qu'on vous maltraite ; mais la loi de Dieu vous défend de vous venger, quand on vous a maltraité. C'est aux Juges, & aux Magistrats établis de Dieu, qu'il appartient de faire justice à ceux qu'on a offensés. *Le Cardinal Bellarmin, en l'Opuscule des sept Paroles de JESUS-CHRIST sur la Croix ; de la version du P. Brignon.*

Le sacrifice le plus agréable que l'on puisse offrir à Dieu, est celui de la vengeance.

Il faut bien distinguer la juste défense, de la vengeance injuste.

L'exemple du Fils de Dieu sur cette matière, est plus puissant que toutes les raisons, & que tous les motifs qu'on puisse nous suggérer. Le Prophete dit, qu'il n'ouvriroit pas même la bouche pour se plaindre, non plus qu'un Agneau qui demeure muet devant celui qui le tond : & saint Pierre ajoute, qu'il ne répondoit point aux injures, dont on le chargeoit ; qu'il ne faisoit point de menaces à ceux qui le maltraisoient ; mais qu'il s'abandonnoit au pouvoir, & se soumettoit à la sentence du Juge, qui le condamnoit si injustement. Mais il mit le comble à sa patience, lors qu'étant sur la Croix, foible, & épuisé de forces qu'il étoit, par la perte de tout son sang, il trouva dans l'ardeur de sa charité ; une ressource contre sa foiblesse, pour s'écrier à haute voix ; non, pour demander justice de ses ennemis, & de la cruauté de ses bourreaux ; mais pour demander pardon pour eux, & pour excuser même un crime qui paroïssoit si inexorable. *Le P. Nepveu, livre de l'Esprit du Christianisme, Traité 5. chap. 3.*

L'exemple du Fils de Dieu à souffrir les injures.

C'est moi, dit le Fils de Dieu, qui vous parle : *Ego autem dico vobis : Diligite inimicos vestros* : c'est moi qui vous le commande : aimez vos ennemis. Si un homme vous le disoit, vous pourriez lui objecter la grandeur de l'offense, & la justice de votre ressentiment. Si une personne que vous considéreriez, vous le di-

Le pouvoir, que le commandement de Dieu doit avoir sur nous, pour nous obliger à pardonner.

soit, vous pourriez lui répondre, que vous lui obéiriez en d'autres choses, mais qu'en celle-là, vous avez été trop vivement aigri. Si un Prince, ou un Roi vous le disoit, vous pourriez suspendre votre vengeance, & donner quelques marques d'une réconciliation extérieure, pendant que vous garderiez dans le cœur une inimitié cachée, qui éclateroit tôt ou tard. Mais c'est Dieu qui vous parle; c'est Dieu qui vous le commande: Aimez vos ennemis, & faites du bien à ceux qui vous haïssent. A des ordres si précis, qu'avez-vous à répondre? *Ad rationem obsequii prior est majestas imperantis*, dit Tertullien: De tous les motifs qu'on a d'obéir, le premier est la majesté, & l'infinie dignité de celui qui vous commande. Passions taisez-vous, bienséances humaines, plaisir de se venger, atrocité de l'injure, indignité de l'ennemi, raison humaine, taisez-vous: c'est Dieu qui parle; il lui faut obéir. *Monsieur Joly. Prône pour le 21. Dimanche après la Pentecôte.*

La difficulté de ce précepte n'est pas une juste raison pour penser d'y obéir.

Ne me dites pas: Ce commandement d'aimer mon ennemi est difficile. L'étoit-il moins à David? l'étoit-il moins à saint Etienne? Il est difficile, mais c'est Dieu qui vous le fait; il est difficile, la seule volonté doit vous faire surmonter toutes ces difficultés. Si dans une violente persécution, il vous demandoit votre vie, comme à tant de Martyrs, vous devriez la lui donner; s'il vous demandoit jusqu'à la dernière goutte de votre sang, vous devriez le répandre, & le lui offrir avec joie: il vous demande d'aimer vos ennemis, & de leur pardonner; c'en est assez pour vous engager à l'accomplissement de ce précepte. *Le même.*

On doit pardonner à son ennemi, avant même qu'il nous ait fait satisfaction.

Il faut se débarrasser d'une erreur pernicieuse, & qui est assez ordinaire, qui est, qu'on peut conserver sa haine contre un ennemi, jusqu'à ce qu'il nous ait satisfait; ou de lui faire connoître l'aversión que nous avons de le voir, & de lui parler, jusqu'à ce qu'il nous ait rendu justice. Le commandement que Jésus-Christ nous fait d'aimer nos ennemis, & de leur pardonner, est un commandement qu'il appelle nouveau, & qu'il a fait lui-même: *Mandatum novum. Mandatum meum*. Or s'il supposoit une satisfaction précédente, de la part de notre ennemi, ce ne seroit plus ni un commandement nouveau, ni un commandement que le Sauveur eût fait le premier: c'est une loi que la nature nous fait, que l'humanité nous prescrit, & à laquelle les Payens se sont volontairement assujettis. Il faut donc que le commandement du Fils de Dieu, pour avoir cette grace de la nouveauté, ait quelques circonstances particulières, qui n'ont jamais été dans les autres: & cette circonstance particulière est d'aimer ceux qui nous haïssent; qui bien loin de chercher les moyens de réparer les injures qu'ils nous ont faites, s'opiniâtrent à nous persécuter. *Le même.*

La plupart des reconciliations sont feintes.

Nous ne l'éprouvons que trop, que ce n'est qu'hypocrisie & dissimulation dans la plupart des reconciliations que l'on fait. On diffère à faire éclater son ressentiment, on attend le temps propre pour se venger, on dissimule son inimitié & sa haine, on donne au dehors quelques marques d'affection & de confiance; mais au dedans, on est bourrelé par sa passion, déchiré par son envie; & souvent on prend sujet de venger la querelle de Dieu, pour tirer raison d'une injure qu'on aura re-

çuë. Toute l'écriture est pleine de ces fautes amitiés, & de ces reconciliations politiques. *Le même.*

Où, la foi, qui nous fait trouver Jésus-Christ dans tous les Chrétiens, nous le doit faire appercevoir jusques dans nos ennemis; effaçant tout ce qu'ils ont d'odieux, divinifiant tout ce qu'ils ont d'humain, & pénétrant tellement toutes leurs personnes, que nous ne puissions les attaquer par aucun endroit, que nous ne trouvions un Dieu qui nous arrête, & qui nous crie: *Diligite inimicos vestros*. *Monsieur Fromentier. Sermon du premier Vendredi de Carême.*

Il faut confiderer Dieu, même dans nos ennemis.

De toutes les choses que l'Evangile nous commande, il n'y en a point de plus sainte ni de plus élevée, que celle qui regarde l'amour des ennemis, & le pardon des injures. C'est ce que nous n'avons point appris de la nature, ni de la raison, ni de l'usage, ni de la sagesse du monde; mais de la seule Religion Chrétienne. C'est une morale toute divine; une loi qui ne peut partir que de l'autorité souveraine de Dieu, & qui ne peut être observée, que par le secours surnaturel de la grace. *Diligite inimicos vestros*. Voilà la morale de notre Evangile. Ce n'est pas seulement un conseil, mais un commandement que notre Maître nous fait de sa propre bouche: commandement digne de celui, qui est appelé dans l'écriture, le Prince de la Paix; commandement proportionné à la sainteté de la Religion que nous professons; commandement indispensable, puisqu'il ne consiste que dans l'amour, & qu'il n'y a point de cœur qui ne soit capable d'aimer; commandement difficile à la nature, mais aisé à la puissance de la grace. *Monsieur de la Volpilliere. Sermon sur l'amour des Ennemis.*

Aimer ses ennemis, c'est la morale de l'Evangile, & le commandement d'un Dieu.

Admirable sagesse de Dieu, qui dans le gouvernement de l'Univers, & dans la conduite de son Eglise, a trouvé l'invention d'unir tous les cœurs, & de les mettre tous à l'abri les uns des autres, parmi les inimitiés qui naissent entre eux, & parmi les injures qu'ils se font les uns les autres, dans la société qu'ils ont ensemble! Favorable Providence! qui par cette loi de charité, tient tous les Fideles si bien unis, qu'elle les rend invincibles à tous les efforts de l'Enfer, & victorieux de toutes les puissances de la terre. *Le même.*

La sagesse de Dieu éclate dans ce commandement.

Quand nous aimons nos amis, nous trouvons en eux de grands attraits, qui excitent notre amour; ils ont de l'amitié pour nous, ils nous ont rendu de bons offices, ils ont des qualitez attrayantes, qui sont comme de secrets aimans qui nous attirent, & comme d'insensibles neuds qui nous lient: mais quand nous aimons nos ennemis, nous ne voyons rien dans leurs personnes qui sollicite notre charité; ils ont des défauts qui attirent notre mépris, ils nourrissent des inimitiés qui excitent notre haine, ils nous font des outrages qui allument notre colere; tellement que c'est malgré toute la repugnance de notre nature que nous commandons à notre cœur de les aimer. Il ne faut donc pas douter que notre amour ne soit surnaturel & divin. *Le même.*

L'amour de nos ennemis ne peut venir que de Dieu.

Le Fils de Dieu l'appelle son commandement: *Hoc est preceptum meum*; soit parce qu'il n'y a que lui, qui puisse juridiquement nous prescrire cette loi, par l'empire qu'il a sur notre cœur, & par le pouvoir qu'il a d'y allumer l'amour, & d'y éteindre la haine; soit parce qu'étant venu pacifier, & reconcilier les

Raisons pourquoi le Fils de Dieu l'appelle son Commandement.

hommes

hommes avec Dieu, c'est à lui seul de pacifier, & de reconcilier les hommes avec les hommes; soit enfin parce que c'est l'unique loi, qu'il a publiée dans le monde. Car il ne paroît pas dans l'Evangile, qu'il ait fait d'autre commandement: par tout ailleurs il ne donne que des conseils & des avis; mais en cet endroit, il fait un précepte; il établit une loi, il parle en Souverain, il s'explique en Legislateur. *Le même Sieur de la Volpilliere.*

Pour faciliter davantage cette loi de la charité: Quand Dieu vous commande d'aimer vos ennemis, & de prier pour ceux qui vous persecutent, il ne vous oblige pas d'avoir pour eux les mêmes tendresses que vous avez pour vos amis, ni de leur rendre les mêmes devoirs, que vous rendez à vos bienfaiteurs; il ne vous oblige pas, en abandonnant vos ressentimens & vos haines, d'abandonner aussi vos droits & vos plaintes: il vous permet de pourl'ivre par des voyes legitimes, la reparation de votre honneur flétri, & la restitution de vos biens injustement usurpez; mais il ne veut pas que ce soit par un esprit d'inimitié, & par un mouvement de vengeance. Il souffre que pour vous défendre de l'oppression, vous recouriez aux Juges, qui sont les ministres de son autorité; mais il vous défend d'entreprendre de vous-mêmes, aucun acte d'hostilité ou de vengeance; de crainte que la passion, qui va toujours à l'excès, ne vous fasse passer les bornes de la raison, & toutes les loix de l'équité. *Le même.*

La reconciliation chrétienne renferme bien d'autres difficultez que le simple pardon des ennemis. L'on ne pardonne pas en Chrétien, comme l'on pardonne en Payen. Quand on ne pardonne qu'en Payen, on ne pardonne ni en tout temps, ni en toutes conjonctures: on pardonne, quand un ennemi n'est pas assez considerable pour meriter notre colere; on pardonne, quand la fortune a pris elle-même soin de nous venger, & qu'elle nous a ôté l'envie de faire du mal à qui elle n'en a déjà que trop fait; on pardonne, quand on se trouve dans un certain point d'elevation, d'où il est honteux de descendre, pour chercher une vengeance obscure, où l'on ne peut que souiller ses mains dans un sang vil & méprisable; on pardonne, quand un ennemi soumis & implorant notre secours, ou notre clemence, n'a plus ni pouvoir, ni envie de nous nuire: mais on ne pardonne pas de même à un ennemi puissant & heureux, à un ennemi fier & armé. Le Chrétien n'en use pas ainsi: le Chrétien doit pardonner en tout temps; le Chrétien doit pardonner en toutes rencontres, le Chrétien doit pardonner également à toutes sortes de personnes, sans distinction du grand & du petit, de l'inférieur & de l'égal, du rebelle & du soumis; parce que Dieu lui ordonne de pardonner également à tout le monde. Il y a quelque chose de plus. Quand on ne pardonne qu'en Payen, on ne peut pardonner qu'à demi; on peut pardonner en oubliant, on peut pardonner en méprisant, on peut pardonner en conservant de l'indifference & de la froideur: le Chrétien ne pardonne pas ainsi: le précepte de la reconciliation ne permet, ni le mépris, ni l'indifference, ni la froideur. Il faut aimer comme auparavant; il faut secourir dans le besoin, & dans la nécessité, comme auparavant; il faut se voir & se par-

ler, comme auparavant. *Le P. d'Orleans. Sermon des Inimitiez, & de la Reconciliation.*

Il y a long-temps qu'on prêche, que c'est une erreur de se persuader, qu'on ne pêche pas contre le précepte de la reconciliation; lorsqu'en gardant pour le bon exemple les dehors de la société, on retient au dedans un fond de rancune, qui éclate en mille occasions: ou quand pour garder le précepte de la charité, étouffant au dedans les desirs de la vengeance, on ne peut se résoudre à rendre les devoirs de la société. Erreur, dis-je: on ne garde point le précepte de la reconciliation, si on ne pardonne du fond du cœur; si on n'en revient aux termes du précepte de la charité: & on n'en revient point aux termes du précepte de la charité, qu'en aimant sincèrement, qu'en aimant cordialement, qu'en aimant, en un mot, comme on s'aime soi-même. *Le même.*

L'autorité souveraine de ce Legislateur, & le domaine absolu d'un Dieu, à qui nous devons l'être & la vie, nous obligent à écouter son commandement avec respect: car que pouvons-nous répondre, que ce que dit l'Ecclesiaste: *Sermo illius potestate plenus est, nec dicere quisquam potest quare ita facis?* Sa parole est pleine d'autorité, & de pouvoir; & qui est l'insolent qui osera lui demander raison de son commandement? Taillez-vous sentimens injustes, dépit, coleres, vengeances; c'est un Dieu qui parle: *Silete a facie Domini.* Quoi? sa parole arrête les tempêtes, & reprime l'insolence des flots, & elle ne pourra pas reprimer les mouvements de vos haines, & les emportemens de votre colere? *Le P. Texier. Sermon pour le premier Vendredi de Carême.*

A la vue des exemples du Fils de Dieu, un saint Erienne fléchit les genoux, afin de prier pour ceux qui le lapidoient; un saint Sabin Evêque de Spolète, leve vers le Ciel ses deux bras encore tout sanglans, afin de demander pardon pour le bourreau, qui vient de lui couper les mains; en un mot tous les Martyrs ont ouvert autant de bouches, qu'ils avoient de playes, pour obtenir le salut de leurs persecuteurs. Pourrions-nous, étant disciples du même Maître, & adorant le Crucifix aussi-bien qu'eux, conserver, après cela, des haines éternelles, & faire passer nos inimitiez au-delà du tombeau? Serait-il possible, que Jesus-Christ mourant auroit pu fléchir la justice de son Pere, & l'obliger à pardonner à des Deicides, en lui criant: *Pater ignosce illis*; & que nous adressant les mêmes paroles du haut de sa Croix: *Fili ignosce illis*: Mon Fils pardonnez-leur, il ne pourroit pas vaincre l'endurcissement de vos cœurs, & obtenir ce qu'il desire? Ça, Chrétiens, si par un miracle le Crucifix parloit maintenant, & s'il disoit à tous ceux qui ont des sentimens de haine dans leur cœur: je vous conjure, par l'amour de celui dont je suis la figure, de quitter ces haines, & de pardonner; qui est l'homme si endurci qui ne seroit point touché de ce miracle, & qui ne pardonneroit pas de bon cœur? Ah! Chrétiens, la figure vous toucheroit; & vous êtes insensibles à la voix de Jesus-Christ lui-même! *Le même.*

L'oubli des injures, & l'amour des ennemis est une vertu si noble, qu'elle ne pouvoit être enseignée aux hommes, que par la bouche d'un Dieu: il falloit qu'elle fût autorisée par son exemple, & qu'il mourût en la

Ce qu'on demande pour une parfaite reconciliation.

il n'y a personne qui ne doive se soumettre au commandement que Dieu a fait de pardonner. *Eccles. 6. 8.*

*Sophon. 2.*

L'impression que doit faire l'exemple du Fils de Dieu sur nous.

L'excédence de cet acte de charité, & de cette vertu.

A quoi le Fils de Dieu nous oblige par ce précepte.

Difficulté de pardonner à ses ennemis, comme l'Evangile nous y oblige.

pratiquant pour en inspirer l'amour & l'estime. Elle est si noble, & si difficile, que les Payens, qui ont eu de l'admiration pour sa beauté, ont eu de l'horreur pour sa difficulté, & n'ont pu comprendre que la loi divine, la dûr exiger de la foiblesse humaine. Aussi est-ce le dernier effort de la charité; c'est le comble de la perfection, & c'est la plus haute vérité de la Philosophie Chrétienne: *Culmen est bonitatis, pietatis fastigium, & divina Philosophia documentum*, dit saint Chrysologue. *Le P. Senault. Panegyrique de saint Andre.*

Le penchant que les hommes ont à la vengeance.

Nous avons un effroyable penchant à la vengeance, la nature nous y emporte avec tant de rapidité, qu'elle nous ôte souvent la liberté de suivre, & même de consulter la raison. De là vient, que non seulement on oublie Dieu en ces rencontres; mais qu'on s'oublie encore soi-même; on court à la vengeance sans crainte, sans armes, sans précaution; on méprise les plus grands perils, ou plutôt on ne les aperçoit pas. Quelle violence ne se faut-il pas faire à soi-même, pour résister à cette violence de la nature?... De plus, on a tant de peine à dissimuler son ressentiment, lorsque l'intérêt ou l'ambition, ou la crainte d'un plus grand mal semble le demander: il faut faire de si grands efforts, pour empêcher que la passion n'éclate, ou par les actions, ou par les paroles. Quelque soin qu'on ait pris pour calmer son cœur, quelque espace de temps qui se soit écoulé depuis l'injure; la seule vue de la personne qui nous a offensé, ou même le simple souvenir de l'offense, détruit quelquefois en un moment l'ouvrage du temps & de la raison, il réveille la nature qu'on croyoit éteinte. On sent que tout le sang s'enflamme malgré nous; les yeux se troublent, le visage change de couleur, tout le corps tremble, l'esprit même se confond, & ne se possède plus. *Le P. de la Colombiere, dans ses Meditations sur la Passion.*

Les desordres que la vengeance cause dans l'esprit, &c.

Dans le temps qu'on est outragé, ou lors que la memoire de l'injure est encore recente, on ne scauroit exprimer les mouvemens que la nature excite, soit en l'ame, soit au corps. Pour moi, je me represente une mer, sur laquelle les vents sont déchainés, & qu'une horrible tempête agite, & bouleversée en mille manieres: tantôt, elle s'élève jusqu'au Ciel, puis elle s'ouvre jusqu'aux abîmes; tantôt, elle est poussée vers le bord avec tant d'impetuositè, qu'on diroit qu'elle veut couvrir tout le continent d'un seul flot; puis elle se retire avec tant de vitesse, qu'on croiroit qu'elle change de lit, ou qu'elle s'engouffre dans les enfers: vous ne voyez que montagnes d'eau qui s'élancent jusqu'aux nuës, qui s'entrechoquent, & qui se brisent avec un bruit épouvantable. *Le même.*

Tres-peu pardonnent sincerement, & de cœur.

Les devoirs tâchent bien de couvrir leur ressentiment, de quelque prétexte specieux de zele ou de justice; mais il en est bien peu qui tâchent de les étouffer: les vicieux déclarent se vengent avec éclat; les devoirs de profession se vengent quelquefois sourdement, sans qu'ils s'en aperçoivent eux-mêmes; les autres employent les armes & la violence pour se satisfaire; ceux-ci le font quelquefois par le silence, & par la moderation. Enfin ceux qui sont bien éloignés de se venger eux-mêmes, sont quelquefois bien-aisés d'être vengés par d'autres; on a de la complaisance à voir que celui qui nous vouloit nuire, est tombé lui-même dans le piège qu'il nous ten-

doit; on apprend avec plaisir que son procedé est condamné des honnêtes gens; on se réjouit des disgrâces qui lui arrivent: tout cela est exercer une véritable vengeance. *Le même.*

Le grand saint Augustin a eu un juste sujet de dire que ce nouvel amour, que le Fils de Dieu a apporté sur la terre, a donné une nouvelle étendue au cœur de l'homme: *Latitudinem Charitas fecit*. Ce cœur étoit auparavant fort resserré, & les bornes en étoient fort étroites: Dieu y avoit un peu de place, le Prochain n'y en avoit presque point, & les ennemis n'y en avoient point du tout; ou s'il y avoit quelque place pour eux, elle étoit occupée par la haine & par la vengeance: mais enfin ce feu sacré, que le Sauveur est venu apporter sur la terre, a tiré le cœur de sa petitesse, & lui a donné assez d'étendue, pour y recevoir & ses amis & les ennemis. *Dans le Recueil de l'Abbé de Breteville.*

La charité embrasse les amis & les ennemis.

La raison nous porte à la vengeance; mais le Fils de Dieu reforme cette raison, en opposant son exemple à l'exemple du Monde. S'il y a exemple à suivre, il est visible que l'on doit plutôt suivre l'exemple d'un Dieu, que l'exemple des hommes. Jesus-Christ a pardonné à ses plus cruels ennemis, & il a pardonné les plus cruelles injures: il a aimé les plus mortels ennemis. Raison humaine! je ne vous écoute plus; je n'ai point d'autre exemple à suivre que celui d'un Dieu. Le Monde dit qu'il faut se venger, mais Dieu dit le contraire; les Mondains pratiquent cette maxime, mais Jesus-Christ la condamne: qui doit l'emporter dans notre raison, ou de l'exemple du Fils de Dieu, ou de l'exemple du Monde? *Le même.*

C'est en ce-la particulièrement que nous devons imiter le Fils de Dieu.

Entre tous les Commandemens de Dieu, je n'en trouve point qui soit à beaucoup près si difficile que celui d'aimer un ennemi, & de pardonner une injure. Il n'y a rien, ni dans la nature, ni dans la raison humaine, ni dans la prudence du monde, qui soit capable de nous convaincre qu'il faut aimer comme nous-mêmes, un ennemi qui nous veut un mal de mort, & beaucoup moins de nous en faciliter la pratique. La nature nous apprend à repousser une injure, mais non pas à l'oublier: experience, raisonnement, prudence, politique, intérêts, & respects humains, vous n'avez point de bouclier impenetrable aux traits d'une colere irritée; vous n'avez point de raison assez puissante, pour fortifier & soutenir un esprit contre les assauts de la colere & de la vengeance. La prudence du siècle nous apprend qu'il faut dissimuler une injure, quand on n'a pas les moyens de s'en venger; mais non pas à pardonner. L'intérêt nous apprend qu'il faut se commander, quand il est utile à nos affaires, ou avantageux à notre reputation; mais il ne scait ce que c'est que souffrir un affront, pour faire un acte de vertu. Enfin, la raison nous dicte qu'il ne faut pas être ombrageux, ni s'offenser de peu de chose; mais d'étouffer son ressentiment, & de cherir celui qui nous outrage, & lui rendre le bien pour le mal; c'est ce qui surpasse toutes les forces, & toutes les lumieres naturelles: car pour se vaincre en ces rencontres, il faut passer par-dessus tout ce qui est le plus difficile, & le plus odieux dans la nature. *Le P. Noüet, dans ses Meditations.*

Combien il est difficile de pardonner.

Si toutes les raisons que nous avons apportées ne sont pas encore assez puissantes pour

Le Sauveur nous corrige par ses playes de pardonner

pour vous toucher, montez sur le Calvaire, & contemplez votre Sauveur agonizant, qui jette des cris si puissans, pour demander à son Pere le pardon de vos offenses, & qui demeure sur la Croix, pour vous conjurer vous-même de pardonner à votre frere. Ecoutez cette voix pitoyable : *Pater dimitte illis* : Mon Pere pardonnez-leur ; je vous demande cette grace, moi qui suis l'offensé. O excès de charité d'un Dieu ! & de cruauté des hommes ! Un Dieu pardonne, & un homme se veut venger ! Un Dieu demande misericorde, & un homme la refuse ! O cœur plus dur que les rochers ! n'entends-tu point cette voix qui fort du milieu de ses playes ? C'est à toi qu'elle s'adresse, & qu'elle demande misericorde ; Pardon, dit ce Sauveur mourant, pardon pour ton frere, donne-moi cette injure ; ou si tu es resolu de te venger, venge-toi sur moi, frappe sur ces mains percées pour ton amour, enfonce ces clous, élargis ces ouvertures, &c. *Le même.*

Vous me direz que c'est le zele de la justice, & de la part que vous prenez à la gloire de Dieu, qui vous empêche de pardonner ; & moi je vous dis que votre zele est faux, qu'il n'est point selon la science ; mais que votre présumption est veritable, que votre charité n'est qu'apparente & colorée, que l'aigreur & l'amertume de votre cœur est réelle, qu'il suit le mouvement de son indignation, & non point celui de l'équité, que vous enfoncez la paille dans l'œil de votre frere, au lieu de l'en tirer. Dieu ne vous a point donné de mission pour prendre sa cause en main, & pour venger sa querelle ; & il ne veut rien de vous, sinon que vous employiez des manieres pleines de compassion & de tendresse, pour ramener dans son devoir celui qui a le malheur de s'en écarter. *Dans les Conférences de l'Abbé de la Trappe.*

Pelons toutes les paroles que le Sauveur attaché à la Croix proféra en faveur de ses ennemis. *Pater.* Il l'appelle son Pere, non son Dieu, ni son Seigneur, parce que dans cette occasion, il a besoin de la bonté d'un Pere, & non de la severité d'un Juge. *Ignosce* : Pardonnez ; comme s'il disoit : Moi qui suis votre Fils, je pardonne, quoi que je souffre dans toutes les parties de mon Corps ; pardonnez aussi : *Illis* : A ceux qui m'ont traité si cruellement, & si injustement ; à Pilate, qui m'a condamné contre ses propres lumieres ; aux Princes des Prêtres qui m'ont livré entre ses mains, par haine & par envie ; aux bourreaux qui m'ont attaché à la croix ; à tout ce peuple qui a demandé ma mort ; à tous les hommes qui en sont la cause. *Non enim sciunt quid faciunt.* Il veut justifier leur crime ; il l'excuse sur leur ignorance : Car ils ne savent ce qu'ils font. O charité de Jesus ! qui surpasse toute connoissance, dit l'Apôtre, s'occuper à procurer du bien à ceux dont on a reçu toutes sortes de mauvais traitemens, & s'en occuper dans le temps même qu'on en est accablé ; c'est avoir une charité forte comme la mort, une charité qui souffre tout, & que toutes les eaux de la tribulation ne peuvent éteindre. *Auteur moderne. Dans des Homelies sur la Passion.*

C'est un Dieu qui commande ; mais c'est un Dieu dont nous sommes les debiteurs. L'Evangile dit qu'un serviteur devoit dix mille talens à son Roi, & que le compagnon de ce serviteur ne lui devoit que cent deniers.

Tome I.

Qu'est-ce que cent deniers en comparaison de dix mille talens ? Le Fils de Dieu se sert de cette expression, pour nous faire entendre, que ce que nous doivent nos freres, n'est rien en comparaison de ce que nous devons à Dieu. Pourvu que nous remettrions cent deniers, Dieu nous remet dix mille talens ; & nous ne le voulons pas ! Dieu nous pardonne nos pechez, pourvu que nous pardonnions à nos freres ; & nous ne voulons pas accepter la condition ! Elle nous paroît trop dure ; nous aimons mieux que Dieu ne nous pardonne point, & tomber entre ses mains ! Voilà l'injustice du serviteur de l'Evangile & de ceux qui n'ont que de la dureté dans le cœur, clairement découverte. *Mr. Lambert. Homel. sur le 21. Dimanche après la Pentecôte.*

Ceux-là ne pardonnent point, à qui il faut faire violence, pour les obliger à voir leurs ennemis ; ou qui, quand ils pardonnent, apportent des restrictions, qui marquent que leur cœur est toujours aigri. Mais mon ennemi, me dira quelqu'un, se moquera de moi : mais les gens de bien seront édifiés si vous pardonnez ; & si vous ne le faites pas, le Fils de Dieu vous fera des reproches mille fois plus difficiles à effuyer, que les insultes capricieuses d'un libertin, & d'un homme sans Religion. Mais cet homme m'a fait une injure sensible ; mais vous, n'en avez-vous pas fait une plus cruelle au Sauveur, qui vous commande de lui pardonner ? Mais j'ai déjà pardonné plusieurs fois : avez-vous oublié la réponse de Jesus-Christ à saint Pierre : *Je ne vous dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois ?* Mais c'est moi qui suis l'offensé : il n'y a homme mortel qui n'ait la même prétension, votre ennemi tient le même langage ; & puis ne se flate-t-on pas en sapro-pre cause ! Pourquoi n'irez-vous pas trouver votre ennemi pour le gagner à Jesus-Christ ; pour arrêter les scandales, fuite funeste & inseparable de la division ; pour expier tant de pechez que votre conscience vous reproche ? Craignez-vous d'en trop faire pour Jesus-Christ, qui a tant fait pour vous ? Si vous êtes Chrétien, prévenez votre ennemi, n'attendez pas qu'il vienne, allez vous-même le trouver & l'embrasser. *Le même.*

Si vous eussiez été témoins du spectacle qui se passa sur le Calvaire, voyant le Fils de Dieu attaché à la Croix, le chef couronné d'épines, les pieds & les mains percez de clous, le corps tout déchiré de coups, & couvert de playes, versant son Sang à gros bouillons, en presence de ses bourreaux, qui ajoutent la moquerie à ses douleurs & à ses outrages ; si vous lui eussiez entendu élever la voix, sans discerner ce qu'il disoit, qu'eussiez-vous cru qu'il demandât à son Pere en cet état ? Vous auriez cru qu'il lui demandoit de le délivrer des maux horribles qu'il souffroit, ou de faire sentir les effets de sa vengeance à ses ennemis, qui le traitoient avec tant d'indignité : mais que vous auriez été éloignez de ses sentimens ! *Audi clamantem : Ignosce illis.*... tource que je vous demande, mon Pere, est de pardonner à mes ennemis, & de m'accorder grace pour eux, sans les punir de tant d'attentats, & de tant d'outrages. *Monsieur de la Font, dans les Entretiens Ecclesiastiques. Pour le 21. Dimanche après la Pentecôte.*

Le Sauveur disoit le jour de la Cene à ses Apôtres, après leur avoir lavé les pieds : Si je

R

avoit remis dix mille talens.

Vaines excuses qu'on allegue pour se dispenser de pardonner.

Reflexion sur le pardon que le Sauveur accorde sur la Croix à ses ennemis.

Continuation.

On se venge quelquefois sous couleur d'un faux zele.

Il faut pefer toutes les paroles que le Sauveur proféra à la Croix, en faveur de ses ennemis.

L'explication de la Parole du Serviteur à qui son maître

me suis abaissé à vos pieds, moi qui suis votre Seigneur & votre Maître, ne devez-vous pas dans le besoin ; vous rendre de semblables offices les uns aux autres ? Il me semble qu'il tient sur la Croix le même langage : Si j'ai pardonné ma mort aux Juifs , au milieu de leurs outrages & de leurs insultes , ne devez-vous pas pardonner de même à vos frères , quelques injures beaucoup moindres qu'ils vous ont faites ? si vous ne voulez pas le faire pour l'amour d'eux , ne devez-vous pas du moins le faire par déférence à ma voix , à mon commandement , & à mon exemple ? Quelle différence prodigieuse n'y a-t-il pas entre votre condition & la mienne ; entre les outrages que vous avez reçus de vos ennemis , & ceux que j'ai reçus des miens ? Je les pouvois perdre , & exterminer par une seule parole ; & vous êtes des esclaves , & des néans , que j'ai animés de mon souffle. Si je n'ai pas laissé de pardonner de si indignes traitemens à mes ennemis , comment pouvez-vous conserver un si vil & un si long ressentiment d'un affront qui n'est souvent qu'imaginaire ? quelle comparaison y a-t-il entre les outrages que j'ai soufferts , & ceux que vous avez reçus ? quel rapport de ces affronts & de ces opprobres avec les legeres offenses , dont vous vous plaignez avec tant d'aigreur ? Faut-il conserver un si long ressentiment pour si peu de chose ? pourquoi différer si long-temps votre reconciliation avec ce voisin , pour un mot piquant , ou pour un geste de mépris ? *Le même.*

En quelle occasion on n'est pas obligé de demander pardon.

J'avoué pourtant qu'ordinairement il n'y a pas une étroite obligation de prévenir & de faire les avances pour se reconcilier avec celui , dont on a reçu quelque injure ; ce seroit , dit saint Augustin , flater son orgueil , & l'entretenir dans son injustice , en l'empêchant de reconnoître le tort qu'il a. Remarquez , dit saint Augustin , que le Fils de Dieu ne vous ordonne d'interrompre le sacrifice commencé , que lorsque notre frere a quelque chose contre nous ; c'est-à-dire , lorsque nous l'avons offensé : car lorsque vous êtes l'offensé , il n'y a point d'obligation de le prévenir , & d'aller demander pardon à celui dont vous avez reçu injure. Tout ce que Dieu alors exige de vous , est de ne retenir aucun sentiment de haine , & de vengeance dans le cœur , & d'être prêt à lui pardonner. *Le même.*

Nous devons obéir à Dieu en ce point, quand même notre honneur y seroit intéressé.

Quand Dieu n'auroit eu aucune raison d'imposer aux hommes un précepte si difficile , penseriez-vous avoir un legitime prétexte pour n'y point déferer , & pour vous venger d'un affront reçu ou d'une injure qu'on vous aura faite ? Dieu n'a-t-il pas le pouvoir de vous faire un commandement , & de vous obliger à l'observer sous peine même de la vie ? & pourquoi non aux dépens de votre honneur , quand même il y seroit intéressé ? Dieu n'en est-il pas le maître aussi-bien que de votre vie ? Ainsi , dans ce pardon qu'on me presse d'accorder , il s'agit , dites-vous , de mon honneur , & il y va de ma reputation ; je le veux , quoi que cela soit tres-faux : mais il y va de son honneur qu'il soit obéi ; son honneur lui est-il moins considerable , que ne vous est le vôtre ? est-il juste que vous conserviez le vôtre , & que Dieu perde le sien ? Mais raisonnons plus juste , est-ce perdre son honneur , que de le risquer pour une cause si legitime , comme est celle d'obéir aux loix

de ce Maître souverain ? Mais enfin , pensez-vous le pouvoir conserver cet honneur , contre sa volonté , & les ordres de sa providence ? ne peut-il pas trouver mille autres moyens de vous en priver , pour vous punir de la préférence injuste que vous faites du vôtre au sien ? *Qui continent me , erunt ignobiles* : il peut rendre la vie , & la rend avec usure à ceux qui l'ont prodiguée pour son service , & pour sa querelle : pourquoi ne pourra-t-il pas rendre de même au centuple l'honneur qu'on aura méprisé pour son amour ? *Le P. Delingendes , dans l'un de ses Sermons sur l'amour des ennemis.*

A considerer la chose par les lumieres mêmes de la raison , c'est une des grandes obligations que nous ayons à Dieu , de nous avoir donné une loi de pardonner les injures. En effet , imaginons-nous que Dieu a donné une loi toute contraire , & qu'il y a une obligation de se venger , qui n'est pas moins étroite , que l'est celle de pardonner à ses ennemis : à quelle extrémité ne serions-nous pas souvent réduits ? Si c'est un plus puissant que vous qui vous a offensé , si vous avez reçu quelque sanglant outrage d'un égal , si plusieurs ont conspiré ensemble de vous perdre : quel moyen d'en tirer vengeance ? Et comme l'a remarqué saint Isidore de Damiette , les inimitez iront à l'infini ; parce qu'une injure attirera une vengeance , & cette vengeance ne pourra se faire sans une nouvelle injure , à laquelle succedera une autre vengeance , sans qu'on trouve de fin à cet enchainement , & à cette vicissitude d'injures & de vengeances , qui s'entre suivront necessairement ; au lieu que celui qui souffre avec patience , étouffe à l'instant cette inimitez , &c. *Le même.*

Nous sommes obligés à Dieu, de nous avoir donné une loi si utile.

Si la vengeance est permise , les Loix n'ont plus qu'à se taire ; leur ministere est inutile ; tous les Tribunaux doivent être fermés : chacun s'érige un tribunal particulier , y prononce souverainement dans sa propre cause , & execute de son autorité , les jugemens qu'il a prononcés. Je ne prétens point montrer les suites d'un tel desordre : on les comprend assez , dès qu'on les entrevoit , chacun devenant l'estimateur de l'injure qu'il a reçue , en étend la compensation jusqu'où il lui plaît ; la balance , & le glaive que la justice avoit remis entre les mains du Magistrat , passent entre les mains des plus forts , ou des plus audacieux. Tous les hommes armez les uns contre les autres rejettent la société civile dans la premiere confusion , dont les Legislatéurs avoient eu tant de peine à la tirer. *Mr. de Saci. Liv. 3. du Traité de l'Amitié.*

Quel renversement de la justice, si la vengeance étoit permise.

Sur cela , voyez ( Chrétien ) ce que vous avez à faire , & quel parti il vous reste à prendre. Ne voulez-vous pas vous soumettre à Dieu ? ne craignez-vous point , en vous revoltant , d'attirer les foudres & ses anathêmes sur vous ? Renoncez-vous à votre salut , êtes-vous enfin resolu à vous damner ? Ah ! mon cher Frere , quel desespoir , quelle horreur ! Mais si cela est , allez , & vous vengez. Si la Religion , la colere du Ciel , l'interet de votre ame , une éternelle damnation ; si tout cela n'est pas capable de vous retenir , je ne vois plus rien qui le puisse , & je vous abandonne à vous-même. Mais n'en êtes-vous pas encore venu là ? n'avez-vous pas encore perdu tous les sentimens du Christianisme ? Etes-vous touché des menaces d'un Dieu , & voulez-vous vous mettre à couvert de ses

Il n'y aura point de pardon pour nous, si nous ne pardonnons à nos ennemis.

châtiments ? en un mot, pensez-vous à vous sauver, & y pensez-vous bien ? Heureuses dispositions ! suivez-les, & courez donc à votre frere, & vous reconciliez avec lui. Laissez même pour cela, l'autel & le sacrifice que vous aviez commencé; le plus grand, le plus agréable sacrifice que vous ferez à Dieu, ce sera celui de votre cœur : & comment ? en arrêtant ce procès qu'une certaine aversion a fait naître, & qu'elle entretient plutôt que le bon droit : en coupant cours à cette querelle, à cette division, que vous n'avez déjà portée que trop loin, & qui fait tous les jours de nouveaux progrès ; à cette intrigue criminelle, à ces menées couvertes ; en embrassant celui-là même dont vous avez tant cherché la ruine ; en le recevant, en le prévenant. Prenez là-dessus votre résolution, délibérez : il n'y a point de milieu. *Le Pere Giroult, dans son Carême. Sermon pour le premier Vendredi.*

Dieu tire vengeance des vindi-  
catifs, & ils ont Dieu pour ennemi, quand ils poursuivent leur prochain.

Je ne sçauois me résoudre à pardonner ( dites-vous ) : allez, déchargez donc tout votre fiel sur un ennemi qui vous blesse la tête, & dont la présence vous importune. Mais quel sera le retour ? C'est que le contre-coup retombera au même temps sur vous : vous le haïrez, & Dieu vous haïra ; vous le frapperez, & Dieu vous frappera ; vous le perdrez, & Dieu vous perdra. Y faites-vous ( Chrétiens ) toute l'attention qu'il faut ? le comprenez-vous ? Je ne puis poursuivre une vengeance, que je n'aye tout à la fois deux ennemis : l'ennemi que je poursuis, & Dieu qui me poursuit. Celui que je veux détruire peut me résister ; mais je ne puis résister à Dieu : l'un peut échaper de mes mains ; mais je ne puis échaper des mains de Dieu. J'attire contre moi toute sa puissance, toute sa justice : ce sera donc moi qui porterai la peine de toutes mes violences, plus que l'ennemi à qui j'en veux faire sentir les effets. O ! que ne sommes-nous bien remplis de cette terrible, de cette affreuse idée ! un Dieu ennemi, un Dieu vengeur ! Autant que je suis, ou que je reprime les mouvemens de ma colère ; autant il laisse agir contre moi, ou il suspend son courroux redoutable ; si je prens le glaive pour percer, il prend la foudre pour m'accabler. Or à mettre dans une juste balance le bien & le mal, & à peser l'un & l'autre ; est-ce un avantage tellement à désirer, que le vain plaisir de contenter ma passion par la ruine d'un homme comme moi, quand je m'expose aux plus severes arrêts d'un Dieu infiniment au-dessus de moi ? *Le même.*

C'est une vaine excuse de dire : Je ne puis pardonner cette injure.

Quand Dieu a porté une loi, & que vous manquez à l'observer, ne dites jamais ( mon cher Auditeur ) : C'est que je ne le puis ; mais dites : C'est que je ne le veux pas. Dès que Dieu le commande, vous le pouvez, puisqu'il ne commande rien d'impossible. Il est difficile ; l'en conviens : mais difficile tant qu'il vous plaira ; Dieu l'ordonne, c'est assez. Vous pouvez même, & vous devez vous servir de cette difficulté, pour relever le mérite de votre soumission. Vous le voulez, mon Dieu, & j'y consens : vous voyez ce qu'il en coûte à mon cœur. Il en faut étouffer tous les sentimens, & les sentimens les plus naturels ; il faut que je m'arrache en quelque sorte moi-même à moi-même, pour faire cette avance, pour prononcer cette parole, pour donner ce nouveau témoignage d'une amitié que je suis prêt

Tome I.

à renouer pour vous, & qui paroïssoit si justement rompuë : mais plus la repugnance est vive, plus vous mettiez compte de l'effort que je fais pour la vainere. Je veux vous montrer combien je vous aime, en aimant ce qu'il y a, ce semble, pour moi, de moins aimable. S'il y avoit moins à combattre, moins à prendre sur moi, vous y seriez moins glorifié, Seigneur, & j'aurois moins de quoi vous marquer ma fidélité. C'est bien peu ce que je fais : mais après tout, témoin que vous êtes de ma foiblesse, vous voyez que je ne puis rien faire de plus grand. *Le même.*

Que m'importe ce que dira le monde, si vous êtes, mon Dieu, content de moi ? On me raillera, on me traduira : mais que le public tourne contre moi toute sa censure, je vous rendrai ( Seigneur ) l'obéissance que je vous dois ; il y va de mon salut, & qu'ai-je de plus cher ? Ne voyons-nous pas les plus obstinez se reconcilier au lit de la mort ? Pourquoi vivrai-je dans un état où je ne voudrois pas mourir ? pourquoi n'aurai-je pas maintenant le même courage que j'aurois alors ? Un mourant n'est touché que de la juste terreur des châtimens de Dieu, qui sçait punir durant toute l'éternité, la transgression de son commandement : mais dès cette heure est-il moins terrible pour moi, ce même Dieu ? ses ordres sont-ils moins formels & moins severes ? Vous me les avez fait annoncer ; vous avez parlé, Seigneur, vous parlez encore : je ne les puis ignorer, & il ne me reste que de les accomplir. *Le même P. Giroult.*

Il faut se  
roidir con-  
tre le res-  
pect hu-  
main pour  
pardonner  
une injure.

A ce caractère tout divin, Dieu vous reconnoîtra pour ses enfans : *Ut sitis filii Patris vestri* : ce n'est pas à dire que vous deviendrez précifément par là les enfans de Dieu ; mais que vous paroîtrez enfans de Dieu. On ne paroît pas toujours ce que l'on est, parce qu'on ne soutient pas toujours par sa conduite, & par ses actions, la dignité dont on est revêtu : mais en pardonnant, vous ferez voir que vous appartenez spécialement à Dieu ; parce que vous porterez l'image de Dieu, & que vous en aurez le trait le plus marqué : *Ut sitis filii Patris vestri*. Car que fait ce Pere commun ? Il fait lever son soleil sur les bons & sur les méchans ; il fait tomber la rosée du Ciel sur les justes & sur les pecheurs : disons quelque chose de plus particulier, il nous supporte, tout rebelles que nous sommes ; il ne se contente pas de nous supporter, il nous prévient ; ce n'est point encore assez pour lui, de nous prévenir, il nous attend, lors même qu'il se voit rebuté avec plus de mépris : enfin, après nous avoir long-temps attendus, il nous reçoit au moment que nous voulons rentrer en grace avec lui. Belles leçons ! leçons personnelles, puis que tout cela se passe à l'égard de nous-mêmes ; leçons, pour ainsi dire, journalieres & toujours presentes ! Etudions-les, non seulement pour les connoître, mais pour les pratiquer. *Le même.*

C'est par le  
pardon des  
injuries, que  
nous som-  
mes déclai-  
rés enfans  
du Pere éter-  
nel.

On est si delicat dans le monde, quand il s'agit des moindres avances ! si l'on consent à un accommodement, du reste on ne veut point entendre parler de faire les premieres démarches ; chacun se retranche sur les droits, & fait valoir ses prétentions. Quels ménagemens ne prend-on point pour venir à une entrevûe ? Il faut pour cela trouver un lieu indifférent & neutre ; il faut que tous les pas

Les diffi-  
cultez que  
l'on fait  
naître  
quand il  
faut faire  
une recon-  
ciliation.

R 2

qui se font de part & d'autre, soient mesurés, que tous les termes dont on doit se servir, soient mis dans la balance, & pesés: on ne marche que par artifice & par machine. Mais notre Dieu, tout grand qu'il est, n'est-il pas au contraire le premier à nous inviter, à nous rappeler, à nous rechercher? *Le même.*

Reproche que le Fils de Dieu fera un jour à ceux qui refusent de pardonner.

Ah! Chrétiens, qu'aurez-vous à répondre, quand Dieu vous faisant comparoître devant son Tribunal, vous dira comme ce maître de l'Évangile: *Serve nequam, omne debitum dimisi tibi*: Méchant serviteur, je me suis relâché pour vous de toute ma sévérité: *Nonne ergo oportuit & te misereri conservi mi?* Ne deviez-vous donc pas avoir la même indulgence pour votre frère? Parlez: quelle excuse peut vous justifier? Est-ce la dignité, le rang? Mais qui suis-je moi! & qui êtes-vous? cependant tout Dieu que je suis, je vous ai pardonné. Est-ce la griéveté de l'offense? Mais fûtes-vous jamais aussi indignement traité, aussi injustement méprisé, que je l'ai été par vous-même? cependant je vous ai tout pardonné. Mais qu'avez-vous fait? Vous vous êtes livré à vos ressentimens; rien n'en a pû moderer l'excès; mais vous avez cherché par là à vous faire craindre, & vous ne vous êtes en effet rendu que trop redoutable: point d'intercessions, de sollicitations assez puissantes pour vous gagner. Or voilà désormais la règle que je garderai dans la décision que j'ai à faire de votre sort: je prendrai la même mesure, je laisserai celle que j'avois suivie, & j'agirai selon la vôtre. Vous me l'avez dit tant de fois: Pardonnez comme nous pardonnons; vous ferez exaucé: vous n'avez pas pardonné comme moi; je ne pardonnerai pas plus que vous; même froid, même indifférence de ma part, même rigueur à vous faire rendre compte de tout, à vous redemander tout; plus de pardon, pour qui n'a rien voulu pardonner: *Sic Pater cœlestis faciet vobis*. Profitons, Chrétiens, de ces menaces; car ce ne sont encore que des menaces pour nous: prévenons-en les effets; ayons la consolation de pouvoir dire un jour à Dieu avec une sainte assurance: Faites, Seigneur, ce que j'ai fait: j'ai tout remis, remettez-moi tout. *Le même.*

Les mauvaises suites & les effets qui naissent de la haine, qu'on conçoit souvent pour de légers sujets.

Considérez combien les sujets qui font naître la haine sont souvent vains, puériles, & frivoles: un mot, un refus, un manque d'égard, peut-être moins que tout cela; & si l'on rapprochoit deux personnes divisées; si on les contraignoit d'expliquer les causes de leur division, souvent elles auroient bien de la peine à en rapporter une qui fût sensible. Cependant de là, que de médisances, que de calomnies, que de faux rapports mutuels! que de procès inattendus! que de mauvais offices rendus! Quelle inondation a produit une si petite source, & où ne va-t-elle pas vous entraîner? Ah! Messieurs, il est encore temps de l'arrêter: sacrifiez votre haine au fond du cœur; ne sortez point de ce saint lieu, que vous ne l'avez laissé expirer; remportez sur vous une victoire, que vous ne partagerez avec personne, & d'autant moins suspecte de vanité, qu'elle n'aura que Dieu pour témoin. *Sermon manuscrit du P. François Caron.*

Il y a obligation de se reconcilier au dehors.

L'obligation de se reconcilier au dehors n'est pas moins expresse que l'obligation de pardonner au fond du cœur; mais j'ose le di-

re, elle est sujette à être contestée: parmi les personnes qui conservent des inimitiez scandaleuses, on tient plus à la difficulté de se reconcilier, qu'à la difficulté de pardonner. Tel est le langage de tous ceux qui s'obstinent dans leurs haines: Pour moi, dit-on, je ne sens point d'averfion secreta au fond du cœur, si les dehors paroissent condamnables, du moins le principe est sain: j'ai fait à mon Dieu le sacrifice de mon ressentiment, je le renouvelle au pied des saints Autels. Mais lorsqu'on exhorte ces personnes, lorsqu'on les presse de rendre la reconciliation aussi publique, que les démelez ont été scandaleux; c'est alors qu'on rappelle toute la fierté naturelle, & qu'on cherche des excuses à son péché. *Le même.*

Voyons si le Fils de Dieu a borné le précepte de la reconciliation aux seuls sentimens du cœur, ou s'il l'a poussé jusqu'aux démonstrations du dehors. Voici comme il s'exprime: *Vade, reconciliare fratri tuo*. Allez: ce n'est donc plus un commandement qui se termine au cœur, il faut faire des démarches. Il y a plus: il descend jusqu'aux particularitez, jusqu'aux circonstances du temps & du lieu: du temps; c'est lors qu'un frère susceptible d'aigreur a reçu de nous un sujet légitime d'entretenir une froideur secreta au fond du cœur: du lieu; c'est l'autel qu'il faut quitter, c'est le sacrifice qu'il faut abandonner; c'est un esprit irrité qu'il faut aller adoucir: *Relinque munus tuum ante altare*. Comme si le Seigneur eût voulu dire: Quoi que le Sanctuaire où vous présentez votre offrande, soit un lieu consacré à la sainteté de mon culte; quoi que ce soit au pied de mes Autels, qu'il faille faire le sacrifice de sa haine; cependant le sacrifice du cœur ne me suffit pas. Partez, abandonnez, & l'offrande, & le lieu saint; allez porter le baiser de paix à votre frère, avant que de présenter une bouche temeraire à ma table: ne vous rapprochez point de moi, que vous ne vous soyez rapproché de votre frère: *Relinque munus tuum*. Le précepte est donc constant; mais il n'est pas moins juste. *Le même.*

Continuation du même sujet.

Où (Messieurs) la loi de Jesus-Christ auroit été imparfaite si elle ne nous avoit ordonné une reconciliation extérieure & publique. Voici pourquoi: c'est que dans les préceptes, dont le Seigneur est l'objet immédiat, le cœur suffit, & les démonstrations du dehors sont inutiles. Vous m'ordonnez de vous aimer, Seigneur; vous appercevez mon amour au fond de mon cœur; il suffit, cet amour, pour me rendre digne, & de la justification, & de vos complaisances. Mais au regard des préceptes qui regardent le Prochain, le cœur ne suffit pas; la main doit y avoir part; Dieu qui nous a formés pour la société, a fait les préceptes de la charité par rapport au bon ordre de la société même. Hé! que m'importe à moi, que le cœur de mon frère soit sans aigreur; s'il me refuse les agrémens du commerce, les assistances, les soulagemens de la vie civile? Quel monstre dans la republique de voir le fils séparé du pere, l'épouse de son époux, le frère de son frère, & le citoyen de son concitoyen? Il falloit donc leur ordonner de se rapprocher de la même manière, qu'ils s'étoient divisés. *Le même.*

La perfection de la loi de Jesus-Christ demande une reconciliation extérieure.

Y a-t-il rien qui puisse contribuer davantage au bonheur du monde, que l'observation d'une loi si sainte qu'est celle de pardonner les inju-

Combien rendre le bien pour le mal, est

capable  
d'appaier  
la colere de  
l'ennemi le  
plus decla-  
re.

rés & d'aimer ses ennemis? Si celui qui est l'objet de la haine, que l'on persecute par des injustices & par des calomnies, aime ceux qui le maltraitent; s'il dit du bien d'eux, s'il leur en fait; y a-t-il rien de plus capable d'empêcher qu'il ne soit blessé par les coups que ses ennemis lui portent, d'arrêter les ressentimens, les desirs de vengeance, & les troubles que la nature pourroit exciter dans son cœur, & d'y conserver la paix, que cette bienheureuse insensibilité? Pour l'ennemi, que peut-on imaginer de plus propre & de plus puissant pour guerir les blessures de son ame, pour calmer

la passion violente dont elle est agitée, pour tranquilliser sa fureur, au cas que l'on animosité en soit venué jusqu'à cet excès; que la douceur qu'on lui témoigne, que la charité qu'on lui rend, pour les outrages qu'on en a reçus? C'est répandre de l'eau sur une matiere embrasée, c'est jeter des charbons ardens sur la tête de son ennemi. Ainsi cet homme ennemi, vaincu par la bonté qu'on lui témoigne, dissipe toute l'aigreur dont il est rempli. *L'Abbé de la Trappe, dans ses Reflexions Morales sur l'Evangile de saint Matthieu.*

## AMOUR PROPRE,

### AMOUR DEREGLE' DE SOI-MESME,

Recherche de ses interêts, Précepte de nous haïr nous-mêmes, &c.

#### AVERTISSEMENT.

**Q**uelque vaste & indéterminé que paroisse d'abord ce Sujet; on peut cependant en faire la matiere d'un Discours particulier, en considerant l'Amour Propre en lui-mesme, sans s'étendre sur tous ses effets, qui sont sans nombre, & dont plusieurs peuvent estre le sujet de Sermons differens. Il faut seulement remarquer,

Premierement, Que l'Amour Propre n'est distingué de la Concupiscence, ou de la Convoitise, que de nom, ou tout au plus par la differente maniere d'agir contre la Loi de Dieu. Car la Convoitise, qui est une suite & un effet du peché originel, est cette pente & ce penchant qui nous porte vers les biens sensibles, pour y trouver notre satisfaction: & l'Amour Propre nous fait rapporter toutes choses à nous-mesmes, comme à leur fin, & nous chercher nous-mesmes en tous les objets qui se presentent à nous.

Secondement, Que l'Amour Propre, dont nous traitons ici, n'est pas tout-à-fait la mesme chose que l'Amour de soi-mesme: car le premier se prend en mauvaise part, & est toujours un vice, parce que c'est un amour de soi-mesme déréglé; au lieu que le second est une vertu, quand il est bien réglé; puisque dans l'ordre de la charité, nous devons tenir auprès de nous-mesmes, le premier rang après Dieu.

Troisièmement, Quoi que travailler à détruire & à déraciner l'Amour Propre, soit la mesme chose que pratiquer la mortification, dompter ses passions, se vaincre soi-mesme, & resister aux inclinations de la nature corrompue; cependant ce nom d'Amour Propre, qui est plus general, donne lieu d'attaquer plus directement comme tous les vices, réduits à un seul; & fournit assez de matiere, sans entrer dans un détail trop vague, de la mortification des sens, des passions, de la propre volonté, & de tout ce qui pourroit avoir rapport à ce sujet.

#### PARAGRAPHE PREMIER.

Differens Deseins, & Plans de Discours sur ce sujet.

**I.** ON peut prendre pour dessein d'un discours, Que l'Amour propre est notre plus grand ennemi, puisqu'il met le plus grand obstacle, 1.° à notre Salut; 2.° à la Perfection chrétienne, & particulièrement dans l'Etat Religieux: d'où il faut conclure, que nous devons travailler toute notre vie à le détruire, autant qu'il nous est possible, & à lui faire une guerre irréconciliable.

Premiere Partie. Ce que doit faire un Chrétien en general, pour faire son salut, est de fuir le mal, & de faire le bien. Or en premier lieu, l'amour déréglé de nous-mêmes, que nous appellons Amour propre, (qui à proprement parler, n'est autre chose que cette concupiscence, & cette inclination vers les biens sensibles, que nous apportons avec nous en naissant, & qui demeure toujours en nous, après que le peché originel a été effacé par le Bapême:) l'amour propre, dis-je, est ce qui nous porte le plus au mal: & de ce côté-là c'est assurément notre plus

grand & notre plus dangereux ennemi; 1.° parce qu'il est lui-même le principe de tous les maux, c'est-à-dire, de tous les vices & de tous les pechez, qui sont le grand & unique obstacle à notre salut: c'est donc le premier de nos ennemis, & qui met ensuite tous les autres en mouvement. 2.° C'est un ennemi domestique, qui est au milieu de nous, que nous portons par tout, qui est enté dans le fond de notre nature, & par conséquent qui ne meurt qu'avec nous: 3.° L'ennemi le plus rusé & le plus artificieux, aussi-bien que le plus opiniâtre. 4.° L'ennemi le plus difficile à vaincre; qu'on peut bien affoiblir & dompter, mais non pas détruire entièrement. D'où il faut conclure, qu'il est un plus grand obstacle au salut, que la mauvaise éducation, que le mauvais naturel, le mauvais exemple; parce que tout cela n'a de force pour nous entraîner au mal, & pour nous perdre, qu'autant qu'il nourrit, qu'il foment, & entretient l'amour propre.

R 3

Tome I.